

# SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

## PAYS BASQUE

### SOLIHA PAYS-BASQUE

9 rue Jacques Laffitte  
64100 BAYONNE  
05 59 46 31 30  
moe.paysbasque@solihha.fr

Maître d'Ouvrage

**MAIRIE D'USTARITZ**

Maison Gaztelua-Services techniques 875 route Landagoien

64480 USTARITZ

Programme

Réaménagement du RDC en salle de classe

Adresse des Travaux

Maison ETXETOA - HERAURITZ  
64480 USTARITZ

Phase

**CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Document

**Cahier Clauses Techniques Particulières**

Modifications :

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....

Date : 25/01/2016  
Dossier : 24926  
Conception : EL  
Version : 01

**Lot 00 - GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT**

Réf.	Désignation
<b>00</b>	<b>GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT</b>
<b>00</b>	<b>DEFINITION DE L'OPERATION / REGLEMENTATION / LOTS</b>
<b>01</b>	<b>EXPOSE DU PROGRAMME</b>  <b>La Mairie d'USTARITZ lance, par l'intermédiaire du PACT-HD / SOLIHA* du PAYS BASQUE, une consultation d'entreprises par corps d'états séparés pour :</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Le réaménagement du rez-de-chaussée en salle de classe</b></li><li>- <b>Maison ETXETOA - Quartier HERAURITZ</b></li><li>- <b>64480 USTARITZ</b></li></ul> <b>EFFECTIF THEORIQUE ET CLASSEMENT DU PROJET (au sens de la réglementation ERP) :</b> <b>Effectif inférieure à 50 personnes</b>  <b>CLASSEMENT :</b> <b>Établissement recevant du public de type R 5ème catégorie</b>  * Les fédérations PACT et Habitat & Développement ont fusionné pour créer le groupe SOLIHA
<b>02</b>	<b>DECOMPOSITION DES INTERVENANTS</b>  <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> Mairie d'USTARITZ - 875 route Landagoien - 64480 USTARITZ Tel : 05-59-46-31-30 / Fax : 05-59-46-31-59  <b>MAÎTRES D'OEUVRE</b> PACT-HD / SOLIHA* du pays-Basque - 9 rue Jacques laffitte - 64100 BAYONNE Tel : 05-59-46-31-30 / Fax : 05-59-46-31-59 Email : smo@pacthd-pb.fr  * Les fédérations PACT et Habitat & Développement ont fusionné pour créer le groupe SOLIHA  <b>INGÉNIERIE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX</b> Sans Objet  <b>B.E.T. STRUCTURE BÉTON ET BOIS</b> A la charge du lot gros oeuvre  <b>BUREAU DE CONTRÔLE</b> BUREAU VERITAS - 4 chemin de l'aviation - BP 247 - 64205 BASSUSSARRY Cedex Tel. : 05-59-42-55-42 / Fax : 05-59-42-55-43  <b>SÉCURITÉ HYGIÈNE DE CHANTIER</b> BUREAU VERITAS - 4 chemin de l'aviation - BP 247 - 64205 BASSUSSARRY Cedex Tel. : 05-59-42-55-42 / Fax : 05-59-42-55-43  <b>DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX</b> CED2I - 4 allée du laxia - 64100 BAYONNE Tel. : 05-59-54-22-94 / Fax : 08-11-38-15-59

**Lot 00 - GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT**

Réf.	Désignation
<b>03</b>	<p><b>DECOMPOSITION DES TRAVAUX EN LOTS / DOCUMENTS ANNEXES</b></p> <p><b>DÉCOMPOSITION DES LOTS</b></p> <p>Lot 01 - DÉMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX                      Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE / PLANCHER                      Lot 03 - TRAITEMENT INSECTICIDE                      Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES PVC                      Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS                      Lot 06 - PLATRERIE / ISOLATION / FAUX-PLAFONDS                      Lot 07 - CARRELAGE / FAÏENCES                      Lot 08 - ELECTRICITE / V.M.C. / CHAUFFAGE                      Lot 09 - PLOMBERIE / SANITAIRE                      Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES</p> <p><b>DOCUMENTS ANNEXES</b></p> <p><b>Dossier de plans</b>  <i>Plans, coupes, façades et détails fournis par SOLiHA Pays basque.</i></p> <p><b>Pièces écrites</b>  <i>C.C.T.P. et CDPGF fournis par SOLiHA Pays Basque.</i></p> <p><b>Dossier technique</b>  <i>A la charge des entreprises</i></p> <p><b>PGC</b>  <i>Documents fournis par BUREAU VERITAS</i></p>
<b>04</b>	<p><b>CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES</b></p> <p>Ce CCTP a pour objet de faire connaître le programme général de l'opération et de définir les travaux des différents sous-lots et leur mode d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif.                      En conséquence, il demeure contractuellement convenu que, moyennant le prix porté sur l'acte d'engagement ou servant de base au marché, les entrepreneurs devront l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, en conformité avec les plans et avec la réglementation et les normes en vigueur à la signature des marchés.</p> <p>Chacun des entrepreneurs participant à l'opération est réputé avoir parfaite connaissance de l'ensemble des documents constituant le CCTP contractuel tels qu'ils sont énumérés ci-avant, et notamment les C.C.T.P. de tous les sous-lots.</p> <p>À ce sujet, il est formellement stipulé qu'en aucun cas, un entrepreneur ne pourra opposer entre eux les différents documents constituant le CCTP contractuel.                      En tout état de cause, il est précisé que dans le cas éventuel de divergences implicites ou explicites entre ces documents, la décision sera du ressort du maître d'œuvre.</p>
<b>05</b>	<p><b>NATURE ET COMPOSITION DES PRIX - PRESENTATION DES OFFRES</b></p> <p><b>Nature des prix</b></p> <p>Le ou les prix sont passés à prix net global , forfaitaire . Les prix pourront être actualisés suivant les index annexées au CCAP et seront fermes pour la durée du chantier.                      L'entreprise devra exécuter, comme étant prévu dans son prix, sans expection ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaires et indispensables pour l'achèvement complet de son lot, selon les règles de l'art et textes en vigueurs.</p> <p><b>Interprétation du présent descriptif</b></p> <p>Il est bien précisé que l'entrepreneur ne pourra en aucun cas arguer que des omissions ou des erreurs dans</p>

**Lot 00 - GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT**

Réf.	Désignation
	<p>les plans du D.C.E. Ou du présent C.C.T.P. puissent le dispenser d'exécuter intégralement suivant les règles de l'art, les travaux nécessaires à un parfait achèvement et au bon fonctionnement des ouvrages prévus au marché. L'entreprise devra se renseigner auprès de la maîtrise d'oeuvre pour tout ce qui semblerait incomplet ou douteux dans les pièces qui lui sont remises.</p> <p><b>Évaluation des travaux</b></p> <p>L'entreprise demeurera responsable des quantités et des prix unitaires de l'ensemble des travaux figurant sur son devis. il est bien stipulé qu'après la signature du marché, aucun supplément ne pourra être rajouté au montant forfaitaire; sans l'approbation du maître d'ouvrage.</p> <p><b>Travaux supplémentaires</b></p> <p>Aucun travail supplémentaire ne pourra être exécuté sans un avenant (sur proposition du maître d'oeuvre) établi par le maître d'ouvrage, accompagné d'une convention de prix. Sans respect de ces prescriptions, l'entreprise se verra refuser le règlement des frais engagés pour les dits travaux supplémentaires.</p> <p><b>Présentation des Offres</b></p> <p>Sous peine de nullité, l'offre doit impérativement être présentée en suivant le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire annexé au présent dossier.</p> <p>Toutefois, ce bordereau n'est pas limitatif, et à la fin de chaque rubrique, l'entrepreneur peut ajouter les postes qui lui semblent nécessaires.</p> <p>Car il appartient aux entreprises de vérifier les natures d'ouvrages nécessaires à l'exécution des travaux, telles qu'elles ressortent du dossier constitué par les plans, le C.C.T.P. et les études des BET.</p>
<b>06</b>	<p><b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES</b></p> <p>Marché régi par l'ordonnance de l'art 3 du 6 juin 2005 Pouvoirs Adjudicateurs.</p> <p>Seront documents contractuels pour l'exécution du présent marché, tous les documents énumérés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)</li> <li>- les Normes françaises en vigueur établies par l'association française de normalisation (A.F.N.O.R.) et normes U.T.E. - U.S.E.</li> <li>- les avis techniques du C.S.T.B en vigueur pour les matériaux et procédés non traditionnels</li> <li>- les normes URONORME en vigueur pour les produits sidérurgiques</li> <li>- le règlement des dispositions constructives du R.E.E.F. En vigueur</li> <li>- tous les D.T.U en vigueur , qu'ils fassent l'objet d'une Norme ou non comprenant :</li> <li>- les cahiers des charges (CC) ou cahiers des clauses techniques (CCT)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les cahiers des clauses spéciales (CCS)</li> <li>- les règles de calcul en vigueur (liste non limitative)</li> <li>- les mémentos, guides, instructions, etc.</li> <li>- tous les autres documents ayants valeur de D.T.U</li> </ul> </li> <li>- les règles de sécurité contre l'incendie et panique dans les immeubles d'habitations en vigueur , arrêté du 10 septembre 1970 et prescriptions de la notice de sécurité du PC instruit pour le présent dossier</li> <li>- les documents particuliers précisés éventuellement pour chaque corps d'état</li> <li>- les articles R. 111.1 à R. 152.6 du Code de la construction en vigueur</li> <li>- le règlement sanitaire départemental en vigueur</li> <li>- arrêté du 24.12.1980, modifié par l'arrêté du 21.09.1982 concernant l'accessibilité et l'adaptabilité des logements aux personnes handicapées en vigueur</li> <li>- les règles professionnelles, cahiers des charges, prescriptions techniques ou recommandations acceptées par l'AFAC et figurant sur la liste</li> <li>- tous autres documents rendus obligatoires par les assureurs pour la prise en garantie des ouvrages ;</li> </ul> <p>Chaque entrepreneur est contractuellement réputé être en possession et parfaitement connaître tous les</p>

**Lot 00 - GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT**

Réf.	Désignation
	<p>documents contractuels visés ci-dessus, applicables aux travaux de son marché.</p> <p>Les entrepreneurs devront, dans l'exécution des prestations de leur marché, se conformer strictement aux clauses conditions et prescriptions de ces documents.</p> <p>Par documents de références contractuels applicables au présent marché, il faut entendre :                      - tous les fascicules, additifs, modificatifs, erretas, etc.. Connus à la date précisée au C.C.T.P. ou à défaut celle découlant des clauses du CCAG.</p>
<b>07</b>	<p><b>REGLEMENTATIONS TECHNIQUES EUROPEENNE</b></p> <p>Directive concernant les « produits de construction »                      - Directive 89/106/CEE - Produits de construction, transposée en France par le décret du 8 juillet 1992 n° 92-467.</p> <p>Pour le moment, il n'existe pas d'obligation d'employer des « produits de construction » titulaires de la marque de conformité « CE ».</p> <p><i>Règles « eurocodes »</i>                      Ces règles n'ont pas pour le moment le statut de normes françaises homologuées et ne sont pas documents contractuels du présent marché.</p> <p><i>D.T.U avec statut de norme</i>                      Dans un but d'harmonisation européenne, et afin de pouvoir être reconnus par les autres États de la communauté européenne, les Documents techniques unifiés (DTU) prennent progressivement le statut officiel de normes.                      Ces DTU à statut de normes sont précisés dans les CCTP des différents lots ci-après.</p>
<b>08</b>	<p><b>ORDRE DE PRESEANCE</b></p> <p>L'ordre de Préséance sera celui édicté au Cahier des Clauses Administratives Particulières.</p>
<b>09</b>	<p><b>MATERIAUX ET PRODUITS HORS DOMAINE D'APPLICATION DTU/CCTG</b></p> <p>Pour les matériaux et procédés « non traditionnels » ou « innovants » qui n'entrent pas dans le cadre des documents contractuels visés ci-dessus, les entrepreneurs devront se conformer strictement aux prescriptions et conditions des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis Technique ;</li> <li>- agréments européens ;</li> <li>- ou, à défaut, aux règles et prescriptions de mise en œuvre du fabricant.</li> </ul> <p>Pour les matériaux et procédés n'entrant dans aucun des cas énumérés ci-dessus, la procédure d'appréciation technique d'expérimentation dite procédure ATEX pourra être imposée par le maître d'ouvrage.                      Les frais de cette procédure seront à la charge de l'entrepreneur .</p>
<b>10</b>	<p><b>DOCUMENTS REGLEMENTAIRES A CARACTERE GENERAL</b></p> <p>Les entrepreneurs devront toujours respecter dans l'exécution de leurs travaux ainsi que pour les installations et l'organisation de chantier, toutes les lois et textes réglementaires, dont notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de la construction et de l'habitation ;</li> <li>- Règlement national d'urbanisme (RNU) ;</li> <li>- REEF ;</li> <li>- règles VERITAS - SECURITAS - SOCOTEC ;</li> </ul>

**Lot 00 - GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT**

Réf.	Désignation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réglementation sécurité incendie ;</li> <li>- textes relatifs à l'hygiène et la sécurité sur les chantiers ;</li> <li>- règlement sanitaire départemental et/ou national ;</li> <li>- textes légaux relatifs à la protection et à la sauvegarde de l'environnement ;</li> <li>- textes concernant la limitation des bruits de chantier ;</li> <li>- législation sur les conditions de travail et l'emploi de la main-d'œuvre ;</li> <li>- règlements municipaux et/ou de police relatifs à la signalisation et à la sécurité de la circulation aux abords du chantier ;</li> <li>- et tous autres textes réglementaires et lois ayant trait à la construction, à l'urbanisme, à la sécurité</li> </ul>
<b>11</b>	<p><b>SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE SUR LE CHANTIER</b></p> <p>Loi N°93-1418 du 31 décembre 1993            Décret du 26 décembre 1994, du 4 mai 1995 et ceux du 6 mai 1995            Les entrepreneurs seront contractuellement tenus de prendre toutes les dispositions qui s'imposent et de répondre à toutes les demandes du coordonateur concernant l'intégration de la sécurité et l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers.</p>
<b>01</b>	<p><b>SPECIFICATIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS</b></p>
<b>01</b>	<p><b>PRESTATIONS A CHARGE DES ENTREPRISES</b></p> <p>Dans le cadre de l'exécution de leur marché, les entrepreneurs devront implicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation complète et parfaite de tous les ouvrages de leur marché.</li> <li>- l'établissement des plans de réservations et des plans de chantier.</li> <li>- l'établissement des plans d'exécution, dans le cas où ils sont à leur charge selon le CCAP.</li> <li>- tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc.. Dans les conditions précisées aux documents contractuels.</li> <li>- la fixation par tous les moyens de leurs ouvrages.</li> <li>- l'enlèvement de tous les gravois de leurs travaux et les nettoyages après travaux.</li> <li>- le main d'oeuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc.. De leurs ouvrages en fin de travaux et après réception.</li> <li>- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans "comme construit" pour être remis au maître d'Ouvrage à la réception des travaux.</li> <li>- la remise de toutes les instructions et mode d'emploi écrits, concernant le fonctionnement et l'entretien des installations et équipements.</li> <li>- les incidences consécutives aux travaux en heures supplémentaires heures de nuits, etc. Nécessaires pour respecter les délais d'exécution.</li> <li>- la quote part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata.</li> <li>- tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.</li> </ul>
<b>02</b>	<p><b>REGLES D'EXECUTION GENERALES</b></p> <p>Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art avec toute la perfection possible et selon les meilleures techniques et pratiques en usage.            À ce sujet, il est formellement précisé aux entreprises qu'il sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tous points aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées.            La démolition de tous travaux reconnus défectueux par le maître d'oeuvre et leur réfection jusqu'à satisfaction totale seront implicitement à la charge de l'entrepreneur, et aucune prolongation de délai ne sera accordée.            Tous les matériaux, éléments et articles fabriqués « non traditionnels » devront toujours être mis en oeuvre conformément aux prescriptions de l'« Avis Technique » ou, à défaut, aux prescriptions du fabricant.</p>

**Lot 00 - GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT**

Réf.	Désignation
<b>03</b>	<p><b>CONNAISSANCE DES LIEUX</b></p> <p>Les entrepreneurs sont réputés par le fait d'avoir remis leur offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'être rendus sur les lieux où doivent être réalisés les travaux ;</li> <li>- avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;</li> <li>- avoir pris parfaite connaissance de l'état du terrain qui leur sera livré ;</li> <li>- avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage, de matériaux, etc., des disponibilités en eau, en énergie électrique, etc. ;</li> <li>- avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.</li> </ul> <p>En résumé, les entrepreneurs sont réputés avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Aucun entrepreneur ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.</p>
<b>04</b>	<p><b>DEMARCHES ET AUTORISATIONS</b></p> <p>Il appartiendra aux entrepreneurs d'effectuer en temps utile toutes démarches et toutes demandes auprès des services publics, services locaux ou autres, pour obtenir toutes autorisations, instructions, accords, etc. nécessaires à la réalisation des travaux.</p> <p>Les copies de toutes correspondances et autres documents relatifs à ces demandes et démarches devront être transmises au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre.</p>
<b>05</b>	<p><b>TRAITS DE NIVEAUX</b></p> <p>Au fur et à mesure de l'avancement de la construction, l'entrepreneur de Gros Oeuvre devra, à ses frais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porter à l'extérieur sur les façades le niveau + 1m fini du premier niveau</li> <li>- porter à l'intérieur sur des murs et cloisons bruts, et après l'exécution des enduits, le niveau +1 m fini au-dessus de tous les planchers et ce, autant de fois qu'il sera nécessaire et à tous les emplacements nécessaires aux autres corps d'état. Il est bien spécifié que ces traits de niveau seront à tracer par le lot Gros-Oeuvre également après exécution des enduits plâtre ou enduits minces exécutés par d'autres corps d'état.</li> </ul>
<b>06</b>	<p><b>LIAISON ENTRE CORPS D'ETAT</b></p> <p>La liaison entre les différentes entreprises concourantes à la réalisation du projet devra être parfaite et constante avant et pendant l'exécution des travaux.</p> <p>Dans le cadre de cette liaison entre les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entrepreneur de gros oeuvre prendra contact avec tous les autres corps d'état Afin d'obtenir tous les renseignements en ce qui concerne les ouvrages de finition et d'équipements dont l'exécution aura une incidence sur la réalisation de ses propres travaux.</li> <li>- chaque entrepreneurs réclamera au maître d'oeuvre, en temps voulu, toutes les précisions utiles qu'il jugera nécessaires à la bonne exécution de ses prestations.</li> <li>- chaque entrepreneur se mettra en rapport, en temps voulu, avec le ou les corps d'état dont les travaux sont liés aux siens, Afin d'obtenir tous les renseignements qui lui sont nécessaires.</li> <li>- chaque entrepreneur devra travailler en bonne intelligence avec les autres entreprises intervenant sur le chantier, dans le cadre de la coordination d'ensemble.</li> <li>- tous les entrepreneurs seront tenus de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer l'exécution de leurs travaux en parfaite liaison avec ceux des autres corps d'état.</li> </ul> <p>En aucun moment durant le chantier, aucun entrepreneur ne pourra se prévaloir d'un manque de renseignements pour ne pas effectuer des prestations lui incombant, ou ne pas fournir des renseignements, ou des plans, ou des dessins nécessaires aux autres corps d'état pour la poursuite de leurs travaux</p>

**Lot 00 - GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT**

Réf.	Désignation
<b>07</b>	<p><b>OBLIGATIONS DES ENTREPRENEURS</b></p> <p>Les entrepreneurs devront respecter tous les règlements et décrets généraux ou particuliers, applicables aux travaux du marché.</p> <p>Ils devront prendre contact en temps utile avec les services compétents et se renseigner sur les conditions particulières qui pourraient leur être imposées pour l'exécution de leurs travaux.</p> <p>Ils supporteront toutes les conséquences des règlements administratifs, notamment celles qui résultent des règlements de police en vigueur ou à intervenir, qui se rapportent plus particulièrement à la barrière sur rue, aux clôtures sur chantier, au gardiennage du chantier et à la sécurité de la circulation.</p> <p>Ils poseront tous les panneaux de signalisation nécessaires, ainsi que tous éclairages de nuit, et prendront toutes les mesures utiles en vue de prévenir les usagers du danger qu'ils peuvent encourir aux abords du chantier.</p> <p>Toutes mesures devront être prises par les entrepreneurs pour garantir dans tous les cas la sécurité des tiers.</p>
<b>08</b>	<p><b>PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA FOURNITURE ET MATERIAUX</b></p> <p><b>Généralités</b></p> <p>Les matériaux, produits et composants de construction devant être mis en œuvre seront toujours neufs et de 1re qualité en l'espèce indiquée.</p> <p>Les matériaux quels qu'ils soient ne devront en aucun cas présenter des défauts susceptibles d'altérer l'aspect des ouvrages ou de compromettre l'usage de la construction.</p> <p>Dans le cadre des prescriptions du CCTP, le maître d'œuvre aura toujours la possibilité de désigner la nature et la provenance des matériaux qu'il désire voir employer et d'accepter ou de refuser ceux qui lui sont proposés.</p> <p>Pour tous les matériaux et articles fabriqués soumis à « Avis Technique », l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et produits fabriqués titulaires d'un « Avis Technique ».</p> <p>Pour les produits ayant fait l'objet d'une « certification » par un organisme certificateur, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des produits titulaires d'un « certificat de qualification ».</p> <p><b>Produits de marque</b></p> <p>La Maîtrise d'Oeuvre donne ci-après, dans la suite du C.C.T.P., des marques de références d'appareils et de produits.</p> <p>Ces marques et types de matériels sont donnés compte tenu de leur esthétique, de leurs performances et de leur qualité.</p> <p>Leur entreprises doivent répondre sur la base de ces matériels.</p> <p>Cependant, en Option de l'offre, il pourra être proposé du matériel similaire, équivalent et semblable sur le plan esthétique, performances et qualité.</p> <p>Ces matériels devront obtenir les avis et accords de l'architecte, du B.E.T. , du bureau de contrôle, et du Maître d'Ouvrage avant décision définitive.</p> <p><b>Responsabilité de l'entrepreneur</b></p> <p>L'entrepreneur étant responsable de la fourniture des matériaux et de leur mise en œuvre, il conserve le droit de refuser l'emploi de matériaux ou composants préconisés par le maître d'œuvre, s'il juge ne pas pouvoir en prendre la responsabilité.</p> <p>Il devra alors justifier son refus par écrit avec toutes preuves à l'appui.</p> <p><b>Agréments - Essais - Analyses</b></p> <p>Pour tous les matériaux et produits fabriqués soumis à un « Avis Technique » du CSTB, l'entrepreneur ne pourra mettre en oeuvre que des matériaux titulaires de cet « Avis Technique » et il devra toujours être en mesure, à la demande du maître d'œuvre, d'en apporter la preuve.</p> <p>L'entrepreneur sera également tenu de produire à toute demande du maître d'œuvre les procès-verbaux d'essais ou d'analyses de matériaux établis par des organismes qualifiés.</p> <p>À défaut de production de ces procès-verbaux, le maître d'œuvre pourra prescrire des essais ou analyses sur prélèvements, qui seront entièrement à la charge de l'entrepreneur.</p>



**Lot 00 - GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT**

Réf.	Désignation
<b>09</b>	<p><b>ECHANTILLONS</b></p> <p>L'entrepreneur sera tenu de fournir, dans les délais fixés, tous les échantillons de matériaux, matériels et fournitures qui lui seront demandés par le maître d'œuvre. Ils seront entreposés dans un local spécial annexé au bureau du maître d'œuvre et toutes dispositions seront à prendre pour éviter toute substitution. Les échantillons seront inscrits sur un registre et seront numérotés. Le registre comportera une case réservée à la signature du maître d'œuvre qui sera seul juge de la conformité de ces échantillons avec les spécifications des pièces du dossier, et une case réservée pour la signature du maître d'ouvrage qui manifesterait ainsi son acceptation. Aucune commande ne pourra être passée par l'entrepreneur, sinon à ses risques et périls, tant que l'acceptation de l'échantillon correspondant n'aura pas été matérialisée par les signatures visées ci-dessus.</p>
<b>10</b>	<p><b>ELEMENTS MODELES</b></p> <p>Pour certains ouvrages fabriqués ou préfabriqués et dont le nombre d'éléments de même type est suffisant pour le justifier, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place sur le chantier d'un élément à titre de « modèle ». Cet élément pourra être, en fonction de l'avancement des travaux, soit mis en place à son emplacement définitif, soit posé au sol sur un support adéquat. Ce modèle servira à la mise au point définitive de l'ouvrage considéré, et l'entrepreneur devra y apporter toutes les modifications jugées utiles par le maître d'œuvre. Dans le cas de modifications trop importantes, le modèle devra être repris par l'entrepreneur et remplacé par un modèle conforme. La présentation de ce modèle devra se faire dans le délai fixé par le maître d'œuvre lors de la demande.</p>
<b>11</b>	<p><b>TRAVAUX SOUS-TRAITES</b></p> <p>Les conditions de sous-traitance sont fixés par Cahier des Clauses Administratives Particulière.</p>
<b>12</b>	<p><b>PROTECTION DES PERSONNES</b></p> <p><b>Protection des ouvrages des autres corps d'état</b></p> <p>Chaque entrepreneur, dont l'exécution de ses propres travaux risque de causer des détériorations ou des salissures aux ouvrages déjà en place, devra prendre toutes dispositions et précautions utiles pour assurer la protection de ces ouvrages.</p> <p><b>Protection par les entrepreneurs de leurs propres ouvrages</b></p> <p>Les entrepreneurs de revêtements de sols devront assurer la protection de leurs revêtements de sols jusqu'à la réception. Pour les sols en carrelage, marbre, etc., cette protection devra être également assurée.</p> <p>Mêmes spécifications en ce qui concerne les marches des escaliers ou nez de marche devra être protégé plus particulièrement. Les appareils sanitaires devront également être protégés notamment en rives et sur les arêtes, par une bande de papier fort collé.</p> <p>En ce qui concerne les ouvrages de menuiserie en bois, toutes les arêtes, qui, du fait de leur position risquent d'être épauffrées, notamment les huisseries, bâtis et autres montants, devront être protégées au droit des arêtes par des petits liteaux fixés par pointes.</p> <p>Pour les ouvrages soignés prévus pour rester apparents, ces protections sont absolument indispensables pour toutes les parties exposées aux chocs en cours de travaux.</p> <p>En ce qui concerne les menuiseries en alliage léger ou en autres métaux à parement fini, elles devront obligatoirement être protégées par un film plastique collé.</p> <p>Pour la réception, toutes ces protections devront avoir été enlevées par les entrepreneurs respectifs.</p>

**Lot 00 - GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT**

Réf.	Désignation
<p><b>13</b></p>	<p><b>NETTOYAGE DE CHANTIER</b></p> <p>Les sols sont livrés par le gros oeuvre et le cloisonneur aux entreprises du second oeuvre parfaitement nettoyés, exempts de toutes traces de mortier ou de plâtre, soigneusement balayés.</p> <p>Chaque entrepreneur intervenant sur le chantier devra toujours, immédiatement après exécution de ses travaux dans un local, ou groupe de locaux donnés, procéder à l'enlèvement des gravois de ses travaux et au balayage des sols.</p> <p>Chaque entrepreneur aura à sa charge la sortie de ses gravois après nettoyage et la mise en tas à l'emplacement prévu à cet effet aux abords du chantier. Il sera formellement interdit de jeter les gravois par les ouvertures de façades, mais ils devront toujours être sortis soit par goulotte, soit en sacs ou par seaux. En résumé, le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté, et chaque entrepreneur devra prendre ses dispositions à ce sujet.</p> <p>Tous les frais de nettoyage resteront à la charge de chaque entrepreneur</p> <p>L'entreprise de Gros-Oeuvre devra l'évacuation des gravois une fois par semaine minimum.</p> <p>Dans le cas de non respect des prescriptions ci-dessus, le maître d'oeuvre et/ou le maître d'ouvrage pourra à tout moment faire procéder par l'un des entrepreneurs de l'opération, ou par une entreprise extérieure de son choix, aux nettoyages et sorties de gravois ; les frais en seront supportés par l'entrepreneur en cause, ou dans le cas où le responsable ne pourra être défini, ils seront portés au compte prorata.</p> <p><b>A la livraison</b></p> <p>L'entreprise de peinture est seule responsable du nettoyage des locaux, parties communes et intérieures, et devra faire intervenir une entreprise spécialisée à sa charge. Ce nettoyage sera complet (vitres, appareils sanitaires, sols, etc..)</p>
<p><b>14</b></p>	<p><b>REMISE EN ETAT DES LIEUX</b></p> <p>Les installations de chantiers, le matériel et les matériaux en excédent, ainsi que tous les autres gravois et décombres devront être enlevés en fin de chantier, et les emplacements mis à disposition remis en état. l'ensemble des emplacements remis en état et le chantier totalement nettoyé devront être remis au maître d'ouvrage, au plus tard : <b>le jour de la réception des travaux</b></p> <p>Cette remise en état des lieux se fera dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chaque entrepreneur enlèvera ses propres installations et matériels et matériaux en excédent et remettra les emplacements correspondants en état à ses frais.</li> <li>- l'entrepreneur de gros oeuvre aura en plus à enlever, à ses frais, tous les ouvrages provisoires et installations réalisés par ses soins en début de chantier.</li> <li>- cet entrepreneur aura également à enlever toutes les installations de chantier communes, bureaux de chantier, etc.. Réalisés par ses soins en début de chantier.</li> </ul> <p>Il est d'autre part stipulé, que tant que les installations de chantier établies sur l'emplacement mis à la disposition des entrepreneurs, ne seront pas démontées et les lieux remis en état, les entrepreneurs resteront seuls responsables de tous les dommages causés aux tiers sur les chantiers.</p>

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
<b>01</b>	<b>DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX</b>
<b>00</b>	<b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATION - NORMES</b>  Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à l'article 1.6 - "Obligations Contractuelles", du chapitre "Généralités Tous Corps d'Etat." Du présent C.C.T.P..
<b>01</b>	<b>SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GROS OEUVRE</b>
<b>01</b>	<b>IMPLANTATION - PIQUETAGE</b>  L'entrepreneur aura à effectuer à ses frais le piquetage général pour reporter sur le terrain la position des ouvrages définie par le plans des fondations ou plan général d'implantation. Ce piquetage se fera au moyen de piquets numérotés solidement ancrés dans le sol, dont les têtes sont raccordées en plan et en altitude aux repères fixes mentionnés dans le plan ci-dessus.  L'entrepreneur établira un plan de piquetage sur lequel sera portée la position des piquets ; le fond de ce plan pourra être le plan général d'implantation visé ci-dessus.  L'entrepreneur fera, à ses frais, approuver le piquetage général par le géomètre agréé par le maître de l'ouvrage, ou par tout autre service habilité.  L'entrepreneur sera tenu de veiller à la bonne conservation des piquets et de les rétablir ou de les remplacer en cas de besoin, pendant toute la durée nécessaire.  Lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur sera tenu de compléter le piquetage général par autant de piquets qu'il sera nécessaire. Ces piquets complémentaires devront pouvoir être distingués de ceux du piquetage d'origine.  L'entrepreneur sera seul responsable des piquetages complémentaires.  Dans le cadre des piquetages ci-dessus, l'entrepreneur aura à implanter ses propres ouvrages.
<b>02</b>	<b>TERRASSEMENT EN DEBLAI ET EN EXCAVATION</b>
<b>02-01</b>	<b>CONSISTANCE DES TRAVAUX</b>  Sauf spécifications contraires explicites ci-après, toutes les fouilles à exécuter dans le cadre des travaux à la charge du présent lot s'étendent en terrain de toute nature, et qu'elles que soient les difficultés d'extraction.  Les travaux comprendront toutes sujétions d'exécution qu'elles soient, nécessaires en fonction de la nature des terrains rencontrés, y compris la démolition par tous moyens de bancs de pierre, ou de roches, ou d'ouvrages de toute nature en maçonnerie, ou autres éventuellement rencontrés, ainsi que l'arrachage de toutes anciennes souches ou racines.
<b>02-02</b>	<b>EXECUTION DES FOUILLES</b>  Au sujet de l'exécution des fouilles par engins mécaniques, il est rappelé les limites d'emploi fixées par le DTU de référence  L'exécution comprendra implicitement toutes sujétions nécessaires, emploi de pic, de la masse et pointerolle, du marteau-piqueur, etc.  Les prestations du présent lot comprendront tous mouvements de terre et manutention, notamment tous jets

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
	<p>de pelle, montages, roulages, façon de banquettes ou rampes, etc., nécessaires dans le cadre de l'exécution des travaux du présent lot et suivant le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour mise en dépôt des terres devant être réutilisées.</li> <li>- pour chargement des terres devant être enlevées.</li> </ul>
02-03	<p><b>PAROIS ET FONDS DE FOUILLES</b></p> <p>Les fonds de fouilles seront dressés horizontalement suivant un plan, ou des plans successifs aux côtes du projet.</p> <p>Pour assurer la stabilité des parois, celles-ci seront taillées avec fruit, degré d'inclinaison à définir en fonction de la nature du, ou des différents terrains rencontrés. Dans le cas où l'entrepreneur ne prendrait pas toutes les dispositions voulues à ce sujet, tous les frais entraînés par des éboulements éventuels lui seront imputés.</p>
02-04	<p><b>EVACUATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT</b></p> <p>Pendant l'exécution des déblais, l'entrepreneur devra préserver la bonne tenue de ses ouvrages en assurant l'évacuation le plus vite possible des eaux de ruissellement. Pour ce faire, l'entrepreneur prévoira en temps utile tous petits ouvrages provisoires, tels que saignées, rigoles, fossés, nécessaires pour permettre l'écoulement gravitaire des eaux.</p> <p>En cas d'impossibilité d'écoulement gravitaire, il sera tenu d'assurer le pompage de ces eaux.</p>
02-05	<p><b>EAUX DANS LES FOUILLES</b></p> <p>Il est spécifié que dans le cas de présence d'eaux, soit eaux de ruissellements extérieures ou eaux survenant par les parois ou par le fond, l'entrepreneur devra en assurer l'épuisement et l'évacuation et prendre toutes les dispositions utiles dans les conditions prévues aux D.T.U de référence sans que ces prestations puissent donner lieu à un supplément de prix. Ces dispositions seront à la charge de l'entrepreneur pendant toute la durée nécessaire.</p>
<b>03</b>	<p><b>REMBLAIEMENT</b></p> <p>Tous les remblais à réaliser seront, sauf spécifications contraires expresses ci-après, à exécuter avec des terres en provenance des fouilles. Dans le cas où la nature des terres provenant des fouilles ne permettrait pas l'exécution des remblais dans les conditions fixées par le DTU, il appartiendra à l'entrepreneur d'amener des matériaux de remblais conformes.</p> <p>Ces remblais ne devront contenir ni mottes, ni gazon, ni débris végétaux.</p> <p>Ils seront exécutés par couches successives de 0.20 ou 0.30 m maximum, selon le cas. La densité sèche après compactage sera au moins égale à 95% de la densité sèche pour chaque couche.</p> <p>Préalablement à l'exécution de tous remblais, l'emprise devant être remblayée devra être soigneusement nettoyée et débarrassée de tous les gravois, déchets, matières végétales, etc.</p> <p>Le maître d'oeuvre pourra demander à l'entrepreneur des essais de compactage qui seront entièrement à la charge de ce dernier.</p> <p>Les prix des remblais comprendront implicitement tous mouvement et manutentions nécessaires, notamment le piochage pour reprise, tous jets de pelle, roulages, tous transport, etc, nécessaires en fonction des conditions de chantier.</p>

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
<b>04</b>	<p><b>ENLEVEMENT DES TERRES</b></p> <p>Les transports des déblais pourront se faire par tous moyens, en respect du DTU de référence.</p> <p>Les déblais devant être évacués hors chantier seront transportés par l'entrepreneur à la décharge à toute distance, et il fera son affaire des autorisations, droits éventuels, etc.</p> <p>Les déblais devant être utilisés ultérieurement en remblais seront mis en dépôt dans l'enceinte du chantier.</p>
<b>05</b>	<p><b>REMISE EN ETAT DU TERRAIN</b></p> <p>L'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge la remise en état du terrain pour toutes les zones ayant été utilisées pour les installations de chantier, tant celles propres à son entreprise que celles de tous les corps d'état, ainsi que celles utilisées pour les installations communes.</p> <p>Cette remise en état comprendra tous les travaux nécessaires de dépose et de démolition de tous les ouvrages, tant en élévation qu'en surface, ainsi que la démolition de tous les ouvrages enterrés, et l'enlèvement de tous les gravais.</p> <p>Ces travaux de remise en état devront restituer un terrain absolument libre et propre.</p> <p>Ces travaux seront à exécuter à la demande du maître d'oeuvre, soit en une seule fois, soit par phases successives, en fonction du déroulement du chantier et des interventions des VRD et des aménagements extérieurs.</p>
<b>06</b>	<p><b>SECURITE DES OUVRIERS LORS DES TRAVAUX DE TERRASSEMENTS</b></p> <p>L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions pour respecter la réglementation en vigueur, concernant la sécurité des personnes.</p>
<b>07</b>	<p><b>FOURNITURES ET MATERIAUX</b></p> <p>Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages et prestations du présent lot devront répondre aux spécifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- matériaux traditionnels : ils devront répondre aux conditions et prescriptions des "Documents de référence contractuels" et aux normes qui s'y rapportent.;</li><li>- matériaux et éléments fabriqués : ils devront pouvoir justifier d'un Avis Technique, d'un procès verbal d'essais, ou autre pièce officielle certifiant qu'ils sont aptes pour l'emploi envisagé.</li></ul>
<b>08</b>	<p><b>COMPOSITIONS DES MORTIERS ET BETONS</b></p> <p><b>Bétons</b></p> <p>La composition et la confection des bétons se feront dans les conditions précisées aux DTU correspondants, et conformément aux dispositions des "règles BAEL", pour ce qui est des bétons armés.</p> <p>L'entrepreneur restera responsable de la composition des bétons à mettre en oeuvre.</p> <p>A ce sujet, il est ici bien spécifié que les dosages et compositions indiqués dans le CCTP ci-après sont strictement indicatifs et ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité.</p> <p><b>Béton prêt à l'emploi</b></p> <p>Le béton prêt à l'emploi devra répondre aux conditions et prescriptions de la norme en vigueur.</p> <p>L'entrepreneur devra strictement respecter cette norme qui est contractuelle.</p> <p>Pour les passations de commande de béton, l'entrepreneur devra, définir de manière précise le béton à livrer.</p>

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
	<p><b>Mortiers</b></p> <p>La confection des mortiers se fera dans les conditions précisés aux DTU correspondants.</p> <p>L'entrepreneur restera responsable de la conception des mortiers y compris dans les cas spéciaux consécutifs à des conditions particulières rencontrées ainsi que les matériaux pour lesquels le fabricant recommande un mortier particulier.</p>
<b>09</b>	<p><b>PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR</b></p> <p>Sont à fournir au titre des prestations pour visa du maître d'oeuvre</p> <p><b>Avant le démarrage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le constat d'huissier</li> <li>- les plans des installations de chantier, clôtures, signalisation, etc.. En concertation avec le SPS</li> <li>- les plans de détails, de chantier, de montage, de réservations, etc, d'après les plans du maître d'oeuvre fournis lors de l'appel d'offres.</li> <li>- La convention de compte prorata visée de toutes les entreprises</li> <li>- Fiche technique de tous les produits mis en oeuvre (hydrofuges, enduits, adjuvants, isolants, etc.. )</li> <li>- Tous les plans spécifiques aux ouvrages de structures (étalement, confortation, fondation, modifications d'ouvertures, etc.. liste non limitative sur demande du Maître d'Oeuvre)</li> </ul> <p><b>Pendant le chantier</b> (à l'appréciation du maître d'oeuvre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échantillons d'enduit 1m<sup>2</sup> pour approbation</li> <li>- Fiche de contrôle des bétons livrés</li> <li>- Fiches techniques des ouvrages non conformes au C.C.T.P.</li> <li>- <b>Notes de calculs, plans de structure du BET structure missionné par le présent lot</b></li> </ul> <p><b>A la fin du chantier:</b></p> <p>L'entreprise devra établir le Dossier des ouvrages exécutés comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tous les plans de recollement en trois exemplaires (2 tirages et 1 contre-calque reproductible + fichier informatique)</li> <li>- le dossier technique regroupant toutes les caractéristiques des produits mis en oeuvre (3 exemplaires)</li> <li>- Les PV d'essais COPREC des réseaux enterrés d'assainissement</li> </ul> <p>Liste non limitative sur demande du maître d'oeuvre</p>
<b>02</b>	<p><b>INSTALLATION DE CHANTIER</b></p>
<b>01</b>	<p><b>BRANCHEMENTS PROVISOIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Branchements provisoires d'eau : à la charge du lot PLOMBERIE</i></li> <li>- <i>Branchement provisoires d'électricité : à la charge du lot ÉLECTRICITÉ</i></li> </ul> <p><b>(Pour Mémoire)</b></p>
<b>02</b>	<p><b>CONSTAT D'HUISSIER</b></p> <p>Quinze jours avant le démarrage de tous travaux, le présent lot devra faire établir un constat d'état des lieux établi par Huissier de justice assermenté, permettant de définir une notice descriptive accompagné éventuellement de photographies des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voie d'accès du domaine public (trottoir, route, etc..) desservant le chantier.</li> <li>- Reconnaissance des servitudes notamment sur les réseaux enterrés (EU/E.V).</li> <li>- Tout ou parties d'éléments et ouvrages susceptibles de subir des désordres.</li> <li>- Cette liste n'est pas limitative.</li> </ul> <p>Le constat sera réalisé <b>avant et après travaux</b> en présence des parties concernées et établi en <b>2 exemplaires</b></p> <p>En cas de réalisation de réseaux d'évacuation enterrés , le présent constat devra faire figurer des photos des réseaux avant coulage de dallage ou remblai de tranchée.</p>

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
<b>03</b>	<p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b></p> <p><b>PANNEAU DE CHANTIER</b></p> <p>Fourniture et pose d'un panneau de chantier y compris peinture et lettrine normalisée réalisé par une société spécialisée suivant modèle fournis par le maître d'oeuvre en Annexe au CCAP. Mise en place sur emplacement spécifié d'un commun accord avec les participants trois semaines suivant l'ordre de service compris tous accessoires de fixations. En cas de détérioration ou vol, le présent lot aura à ses frais la réparation ou le remplacement, et ce jusqu'à réception des travaux.</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b> Localisation: Suivant Plan d'installation de chantier.</p>
<b>04</b>	<p><b>BUREAU D'ETUDES STRUCTURE</b></p> <p>Le présent lot devra pour les besoins de l'opération missionner un bureau d'études structure compétent . Sa mission comprendra entre autre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étude et le diagnostic des ouvrages existants (dans son ensemble).</li> <li>- Méthodologie d'intervention</li> <li>- Étude de structure en vue de la réalisation des travaux de démolitions.</li> <li>- Étude de structure en vue des travaux d'élévations.</li> <li>- Étude de structure en vue des travaux de modification de structure</li> <li>- Étude de structure en vue des aménagements</li> <li>- Pré-étude, dimensionnement des ouvrages à mettre en oeuvre, nomenclature d'intervention.</li> <li>- Dessin de plans d'exécution à 2cm/m, coupes et détails.</li> <li>- Assistance technique pendant l'exécution des travaux.</li> </ul> <p>Le quantitatif sera ensuite ajusté si nécessaire en fonction des éléments fournis par l'ingénieur béton.</p> <p><b>Mode de Métré : Forfait pour l'ensemble des prestations</b></p>
<b>05</b>	<p><b>GESTION de l'EVACUATIONS des GRAVOIS</b></p> <p>Sont à prévoir au titre des prestations :</p> <p>Mise en place à la charge du présent lot de bennes pour l'enlèvement des déchets, ou par système "gravasac" ou tout autres procédés permettant l'enlèvement des gravats, emballages, etc.. Générés par les travaux (tris sélectifs à respecter OBLIGATOIREMENT)</p> <p>La benne ou autres procédés seront enlevés périodiquement, compris sujétions de nettoyage et d'entretien et mise à la disposition de toutes les entreprises pour toute la durée du chantier.</p> <p>NOTA TRÈS IMPORTANT : au vu de la réglementation en vigueur des BENNES spécifiques pour le tris des déchets seront utilisées en fonction des décharges et des recommandations applicables.</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT pour l'ensemble</b> Localisation: Disposition suivant Plan d'installation de chantier</p>
<b>06</b>	<p><b>GESTION COMPTE-PRORATA</b></p> <p>Les frais de consommations, nettoyage, bennes et divers suivant règles des Marchés et en application selon le CCAP, seront répartis au compte-prorata du montant des marchés des entreprises. La gestion en sera assurée par l'entreprise du Présent lot.</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b></p>

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
<b>07</b>	<p><b><i>BARRAQUEMENT SANITAIRE</i></b></p> <p>Sont à prévoir au titre des prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entreprise du présent lot devra un baraquement préfabriqué type Algeco ou similaire pour les besoins des réunions de chantier.</li> </ul> <p>Le présent lot prévoira:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une table et des chaises.</li> <li>- Un panneau d'affichage des plans.</li> </ul> <p>La mise en place d'un W.C en location avec raccordement provisoire sur tout à l'égout pour les besoins des travaux, compris son entretien tout au long du chantier.</p> <p>L'ensemble des prestations seront conforme au Plan Général de coordination</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b> Localisation: Disposition suivant Plan d'installation de chantier.</p>
<b>08</b>	<p><b><i>CLOTURE DE CHANTIER</i></b></p> <p>Clôture de chantier et protection du chantier suivant PGC réalisée par palissade bac acier sur cadre périphérique métallique et posés sur plots béton, compris fixation, ossature, installation et repliement.</p> <p>Le présent lot prendra soin de traiter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- balisage de l'ensemble des clôtures , déviations de trottoir.</li> <li>- Éclairage et balisage de nuit.</li> </ul> <p><b><u>L'autorisation d'empiètement sur le domaine public sera à demander par l'entreprise aux services compétents.</u></b></p> <p><b>Mode de Métré : Métré Linéaire en provision</b> Localisation: Suivant Plan d'installation de chantier.</p>
<b>03</b>	<p><b><i>TRAVAUX DE DEMOLITIONS</i></b></p> <p>Tous travaux de démolitions doivent faire l'objet au préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un état des lieux des existants et avoisinants</li> <li>- de sondage et reconnaissance des ouvrages et structure existants concernés par les travaux ou mitoyens .</li> <li>- de protections et étayage des ouvrages de structure existantes (le cas échéant) selon l'appréciation du présent lot</li> <li>- Mise en place de goulottes si nécessaire permettant l'évacuation des gravats, bâchage et nettoyage journalier.</li> <li>- Evacuation des gravats au fur et à mesure de l'avancement des travaux (Aucune surcharge des planchers bois ne sera tolérée; toute détérioration sera à la charge du présent lot).</li> <li>- Nettoyage des surfaces privatives ou publiques durant les travaux de démolitions.</li> </ul>
<b>01</b>	<p><b><i>ENLEVEMENTS - EVACUATIONS MOBILIERS</i></b></p> <p>Le Maître d'Ouvrage aura à sa charge l'évacuation des éléments quelle compte conserver tel que les chaises, congélateurs, etc..</p> <p>Le présent lot aura à sa charge l'enlèvement du mobilier et autres déchets avant le démarrage des travaux.</p> <p><b>Mode de Métré : Forfait</b> Localisation : Plans État des lieux</p> <p>Sur l'ensemble du Rez-de-chaussée Placard de la SdB au R+1</p>



**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
<b>02</b>	<p><b>DEMOLITION INSTALLATIONS TECHNIQUES</b></p> <p>Après neutralisation des réseaux par chaque lot respectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose en démolitions des installations de plomberie - sanitaire</li> <li>- Dépose en démolitions des installations électriques et courants faibles</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Forfait</b> Localisation: Plan état des lieux</p> <p>Sur l'ensemble du Rez-de-chaussée</p>
<b>03</b>	<p><b>DEMOLITION DES PLAFONDS PLATRE DE TOUS GENRE</b></p> <p>Démolitions des plafonds de tous genre (lattis plâtre, brique etc...) compris poutre et retombé de poutre, habillage de la sous face d'escalier et d'escalier escamotable comprenant :</p> <p>Piquage, arrachage et démolition des plafonds. Compris arrachage des clous, crampons, enlèvement et évacuation des gravois dans la benne appropriée.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre carré</b> Localisation: Plan Etat des lieux</p> <p>Totalité des plafonds du rez-de-chaussée Bureau, Entrée, Séjour, W.C et Cuisine</p>
<b>04</b>	<p><b>DEMOLITION CLOISONNEMENT</b></p> <p>Démolition de cloisonnement en bois ou en briques compris gaines techniques, travaux effectués avec soin, compris coupements propres au droit des jonctions avec murs et tous raccords au mortier au droit des cloisons démolies.</p> <p>Avec dépose des portes, plinthes et autres baguettes de finitions en bois ou P.V.C, raidisseurs ou autres ossatures, le cas échéant, tous coupements ou descelllements d'éléments de structure s'il y a lieu, compris toutes autres sujétions éventuelles, enlèvement et évacuation des gravois dans la benne appropriée.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré (vide pour plein)</b> Localisation : Plan Etat des lieux</p> <p>Totalité des cloisons au rez-de-chaussée W.C et chaufferie Dépose de la cloison du placard de la SdB au R+1</p>
<b>05</b>	<p><b>DEPOSE MENUISERIES EXTERIEURES</b></p> <p>Dépose en démolition d'ouvrages de menuiseries extérieures en bois, travaux effectués avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés. Compris hachements de plâtre ou mortier, descelllements, démontage de pattes de fixation, etc., tous coupements.</p> <p>Reprise des feuillures comprenant :</p> <p>Dressage des fonds de feuillures au mortier pour encadrement en maçonnerie. Reprise de rejingot pour support menuiserie (si nécessaire). Les futures menuiseries seront en P.V.C et posées en feuillure ou avec tapées d'isolations. Sortie et enlèvement des ouvrages déposés et des gravois dans la benne appropriée.</p> <p><b>Mode de Métré : Selon bordereau</b> Localisation : Plans état des lieux Totalité des menuiseries du rez-de-chaussée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée 1porte d'entrée 1 vantail 0.90 x 2.18 ht</li> <li>- Séjour 1 fenêtre 2 vantaux 0.82 x 1.25 ht</li> <li>- Cuisine 1 porte fenêtre 2 vantaux 1.30 x 2.22 ht</li> </ul>

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cuisine fenêtre 2 vantaux 1.20 x 0.86 ht</li> <li>- W.C 1 fenêtre 1 vantail 0.44 x 0.61 ht</li> <li>- Bureau 2 fenêtres 2 vantaux 0.82 x 1.25 ht</li> </ul>
<b>06</b>	<p><b>DEMOLITION ESCALIER INTERIEUR BOIS</b></p> <p>Démolition complète d'un d'escalier bois comprenant :                      Démolition des limons, marches, contremarches, rampes, garde-corps au R+1.                      Dépose des éléments d'ancrage sur murs et reprise des percements au mortier bâtard sur murs.                      Démolition de cloisonnement en bois ou en briques compris portes                      Ces travaux impliquent toutes interventions et ouvrages de protection, évacuation, nettoyage.                      Visite sur place OBLIGATOIRE pour estimation.                      Sortie et enlèvement des matériaux et déchets dans la benne appropriée.</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b>                      Localisation: Plan Etat des lieux</p> <p>Escalier d'accès au R+1 dans l'entrée</p>
<b>07</b>	<p><b>DEMOLITION DALLAGE</b></p> <p>Démolition de dallage en béton par tous moyens appropriés en fonction de la nature du dallage et des conditions rencontrées.                      Ramassage, enlèvement et évacuation des gravois dans la benne appropriée.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b>                      Localisation : Plan Etat des lieux</p> <p>Totalité du dallage du rez-de-chaussée</p>
<b>08</b>	<p><b>DEMOLITION DE FAÏENCES</b></p> <p>Démolitions des faïences comprenant:                      Piquage, arrachage et démolition de faïences, travaux effectués avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.                      Reprise de plâtrerie prévu au lot Plâtrerie par plaques de plâtre collées ou enduit plâtre.                      Compris enlèvement et évacuation des gravois dans la benne appropriée.</p> <p><b>Mode de Métré : Selon bordereau</b>                      Localisation: Plans état des lieux</p> <p>Mur mitoyen du WC non doublé (2.10 m de ht)                      Autour des menuiseries de la cuisine sur 20 cm de large pour reprise des tableaux avant la pose des menuiseries.</p>
<b>04</b>	<p><b>TRAVAUX DE MACONNERIE</b></p>
<b>01</b>	<p><b>CREATION D'OUVERTURE DANS MUR DE REFEND</b></p> <p>Protection et mise en sécurité des ouvrages avant tous travaux.                      Création d'ouverture dans mur de refend comprenant :                      - Démolition partielle ou totale des maçonneries                      - Création d'un linteau préfabriqué, coulé en place ou de type profilé métallique.                      - Compris toutes sujétions d'ancrages ou reprise sur maçonneries existantes                      - Reprise et dressage des tableaux, feuillures et ébrasements pour mise à la côte.                      - Un enduit plâtre habillera les tableaux et la sous-face du linteau.                      - Enlèvement et évacuation des gravois dans la benne appropriée.</p>

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
	<p><b>Nota :</b>  <b>Visite sur place obligatoire pour estimation.</b>  <b>Dimensionnement, dosage béton et ratios d'aciers suivant bureau d'études à la charge du présent lot.</b></p> <p><b>Mode de Métré : Unitaire</b>                      Localisation : Plans état des lieux / projet</p> <p>Ouverture entre Bureau et Entrée 3.86 x 2.15 ht                      Ouverture entre Entrée et Séjour 3.86 x 2.15 ht                      Ouverture entre Séjour et Cuisine 2.59 x 2.15 ht</p>
<b>02</b>	<p><b>OBTURATION D'OUVERTURE DANS MURS</b></p> <p>Obturation d'ouvertures existantes comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et mise en sécurité des ouvrages</li> <li>- Obturation sur l'épaisseur totale du mur avec la fourniture et pose de briques creuses de 20 cm d'épaisseur hourdées au mortier bâtard (dosage selon D.T.U)</li> <li>- Sujétions d'ancrages ou reprise sur maçonneries existantes</li> <li>- Dégrossis au mortier bâtard côté intérieur et extérieur.</li> <li>- Raccord d'enduit extérieur dito existant</li> </ul> <p><b>Nota :</b>  <b>Visite sur place obligatoire pour estimation.</b>  <b>Ensemble des travaux selon études BET.</b></p> <p><b>Mode de Métré : Unité</b>                      Localisation: Plans état des lieux et projet</p> <p>Obturation d'ouverture en façade Nord du WC 0.44 x 0.61 ht</p>
<b>03</b>	<p><b>PIOCHAGE EBRASEMENT D'OUVERTURE</b></p> <p>Piochages d'enduits sur ébrasements et sous face de linteaux, sur murs en moellons compris toutes sujétions de mise en oeuvre, travaux, matériels et protections nécessaires.                      compris toutes autres sujétions éventuelles, enlèvement et évacuation des gravois dans la benne appropriée.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre carré</b>                      Localisation : Etat des lieux</p> <p>Ebrasement de l'ouverture du bureau 0.80 x 1.25 ht</p>
<b>05</b>	<p><b>DALLAGE BETON INTERIEUR</b></p>
<b>01</b>	<p><b>DRESSEMENT DES FONDS</b></p> <p>Nettoyage du fond de forme, décaissement et/ou décapage pour mise à niveau et compactage y compris évacuation des déblais.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Cube</b>                      Localisation: Plans état des lieux / projet</p> <p>Moyenne théorique de décapage 10 cm sur la partie niveau 0.00                      Moyenne théorique de décapage 20 cm sur la partie niveau 0.10</p>

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
<b>02</b>	<p><b>HERISSON</b></p> <p>Forme de blocage par apport de tout venant à compacter y compris finition par couche de sable nivelé et compacté.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Cube</b> Localisation: Plans état des lieux / projet</p> <p>Moyenne théorique de décapage 10 cm sur la partie niveau 0.00 Moyenne théorique de décapage 20 cm sur la partie niveau 0.10</p>
<b>03</b>	<p><b>ETANCHEITE SOUS DALLAGE</b></p> <p>Couche d'étanchéité mise en place sur le hériרון, posée avec soin pour éviter tout poinçonnement, avec recouvrements aux joints de 0,20 m minimum. Relevés de la couche d'étanchéité contre parois et au droit des pénétrations. Film polyane - Épaisseur minimale <u>200 microns</u></p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Sous l'ensemble du futur dallage au rez-de-chaussée</p>
<b>04</b>	<p><b>DALLAGE EN BÉTON ARMÉ</b></p> <p>Dallage en béton armé selon étude BET - Avec façon de tous joints - Armature par treillis soudé : Selon études - Épaisseur : 13 cm. -- Dessus du dallage béton à livrer :     - Brut pour recevoir une chape rapportée.</p> <p>Le présent lot prévoira dans la dalle des réservations pour les évacuations</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre carré</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Dallage du rez-de-chaussée</p>
<b>06</b>	<p><b>OUVRAGES DIVERS</b></p>
<b>01</b>	<p><b>SEUIL DE PORTE</b></p> <p>Seuil de porte coulé en place en béton - Dosage selon étude technique. - Dessus penté avec arête arrondie sur le nez, avec chape ciment lissée incorporée au coulage. - Avec tous coffrages nécessaires pour parement ordinaire pour recevoir enduit ou autre. - Seuil ordinaire penté. - Sur mur d'épaisseur : 0.39 m <i>Nota : Seuil coulé en deux phases :Préparation par liste béton pour pose des menuiseries et finition après pose menuiseries.</i> <b>Seuil béton devant recevoir un seuil aluminium anodisé à faible hauteur agréé passage handicapé. (&lt;2cm)</b></p> <p>Le présent se rapprochera du lot menuiserie PVC pour une coordination parfaite des travaux.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Linéaire</b> Localisation : Plans projet</p>

**Lot 01 - DEMOLITION / MACONNERIE / RESEAUX**

Réf.	Désignation
	Seuil de la porte d'entrée 0.90 x 2.08 ht
<b>02</b>	<p><b>DRESSEMENT DES TABLEAUX</b></p> <p>Avant la pose des menuiseries extérieures vitrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dressement des retours intérieurs sur 0.10m de large sur maçonnerie d'agglomérés</li> <li>- Calfeutrement et garnissage si nécessaire après pose des menuiseries à la charge du présent lot.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Mètre Linéaire</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Totalité des menuiseries de la Salle</p>
<b>03</b>	<p><b>REPRISE DES APPUIS DE FENETRE</b></p> <p>Avant la pose des menuiseries extérieures vitrées avec tapées d'isoaltions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reprise des appuis de fenêtres avec un mortier sans retrait</li> <li>- Calfeutrement et garnissage si nécessaire après pose des menuiseries à la charge du présent lot.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Mètre Linéaire</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Menuiserie avec appuis de fenêtre dans la salle au rez-de-chaussée</p>
<b>07</b>	<p><b>RESEAUX SOUS DALLAGE</b></p>
<b>01</b>	<p><b>CANALISATIONS D100</b></p> <p><b>Origine des installations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Branchement sur regard existant</li> <li>- Fourniture et pose de tuyaux et raccords en P.V.C D100 de type "évacuation des eaux" série non allégée, de fabrication et répondant aux normes de références.</li> <li>- Joints à emmanchement avec bague de joint et pâte lubrifiante, conformément aux prescriptions du fabricant.</li> <li>- Pose des canalisations selon une pente régulière et calage soigné</li> <li>- Si nécessaire en fonction des conditions particulières rencontrées, calage des joints sur une assise en béton maigre.</li> <li>- Compris tés et coudes nécessaires.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Selon bordereau</b> Localisation : En provision pour évacuations des EU/EV.</p>
<b>02</b>	<p><b>TRAVERSEES DE MUR</b></p> <p>Percement de mur pour passage de réseaux d'évacuations d'assainissement ou fourreaux compris rebouchage au mortier bâtard et matériaux de même nature que l'existant et tous calfeutrements après travaux.</p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b> Localisation : Selon plans - Passage canalisations EU/E.V</p>

**Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER**

Réf.	Désignation
<b>02</b>	<b>CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER</b>
<b>00</b>	<b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATIONS - NORMES</b>
<b>01</b>	<b>ETENDUE DES OUVRAGES</b>  Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont : - La réalisation des ouvrages de charpente - La réalisation des ouvrages de Couverture  Le présent cahier n'a, par ailleurs, de valeur qu'associé aux autres pièces constituant l'ensemble du dossier.
<b>02</b>	<b>DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS</b>  Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à l'article 1.6 - " <b>Obligations Contractuelles</b> ", du chapitre " <b>Généralités Tous Corps d'Etat.</b> "
<b>01</b>	<b>SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</b>
<b>01</b>	<b>TRAVAUX DE CHARPENTE BOIS</b>
01-01	<b>NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX</b>  Les caractéristiques technologiques, chimiques, physiques, d'aspect et dimensionnelles, des bois à mettre en œuvre résineux et/ou feuillus devront être conforme au DTU qui s'y rapporte.  <b>Qualités des bois à mettre en œuvre</b>  Tous les bois de charpente doivent répondre à la norme en vigueur. , et seront de catégorie II en sapin du Nord et Pin des Landes suivant localisation et section des bois. L'entrepreneur devra être à même de justifier au maître d'oeuvre la provenance des matériaux mis en oeuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par des bulletins de livraison ou de garantie authentiques</li> <li>- soit par des factures ayant trait à ces fournitures.</li> </ul> Les bois de charpente seront sains.  Ils ne devront présenter aucune trace de pourriture, échauffure, roulure, cadranure, gélivure, ni aucun dégât d'insectes. Ils devront présenter aucune fente (de retrait, gélivure ou autre), flache ou fracture d'abattage.  Les bois résineux auront des couches d'accroissement régulières et de faibles épaisseur. Les noeuds devront être sains et adhérents et de diamètre toujours inférieur à 40mm.  Ils ne devront contenir aucun corps étranger, clou, etc..  Les bois de charpente seront mis en oeuvre à l'état de bois sec à l'air et auront un degré d'humidité inférieur à 15% . Seuls des bois neufs seront employés. Les bois portant des traces d'entailles, de trous, mortaises, ou autres ne seront pas admis.  Toutes les pièces seront équarries à arêtes vives, sans flaches. Toutes les pièces de charpente à l'extérieur ou dans les logements, seront proprement rabotés et poncés.  <b>Ferrements - Ferrures - Organes d'assemblages - etc.</b>

**Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER**

Réf.	Désignation
01-02	<p>Toutes les pièces métalliques utilisées dans la constitution de la charpente seront protégées par galvanisation à chaud par trempage après décapage chimique suivant normes en vigueur. Toutes les pièces métalliques apparentes notamment les liens ou étriers, devront être visibles le moins possible, et selon le cas entaillés dans le bois (un plan devra être soumis à l'agrément du maître d'oeuvre).</p> <p><b>IMPLANTATIONS - TOLERANCES</b></p> <p>L'entreprise du présent lot devra livrer les implantations de ses ouvrages en planimétrie et altimétrie, entrant dans les limites des tolérances admises pour la mise en œuvre des divers matériaux employés à la réalisation des travaux des autres corps d'état.</p> <p>Avant de procéder au tracé des épures et à toute exécution, l'entrepreneur du présent lot vérifiera sur place, les implantations et aplombs des ouvrages sur lesquels la charpente devra prendre appui. Il vérifiera également les côtes et dessin d'exécution.</p> <p>L'entreprise devra contrôler sa propre implantation. En cas d'erreur entraînant des reprises d'ouvrage et retards du planning, celle-ci supportera en totalité les conséquences financières.</p>
01-03	<p><b>FIXATIONS - SCELLEMENTS</b></p> <p>L'entrepreneur aura à sa charge toutes les prestations nécessaires à la fixation des ouvrages de son lot. L'entrepreneur du présent lot devra fournir en temps utile, à l'entrepreneur de gros œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les plans et croquis des réservations ;</li> <li>— les pièces métalliques de fixation telles que platines, tiges à scellements, etc.</li> </ul> <p>Les scellements et bouchements des réservations après fixation seront à la charge du présent lot. En ce qui concerne la fixation des ouvrages de charpente, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— le calage de tous ses ouvrages avant scellement et fixation ;</li> <li>— les scellements des pièces de bois, ainsi que les trous dans le cas où ils ne sont pas réservés par le gros œuvre ;</li> <li>— la fourniture et la mise en place de tous les ferrements nécessaires, y compris tous trous de scellements, le cas échéant ;</li> <li>— toutes autres sujétions de fixation nécessaires pour assurer la tenue des ouvrages dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.</li> </ul>
01-04	<p><b>EXECUTIONS ET POSE DES OUVRAGES DE CHARPENTE</b></p> <p>L'exécution de tous les travaux de charpente, ainsi que le montage et la pose devront, sauf spécifications particulières explicites ci-après, être réalisés dans les conditions précisées aux D.T.U qui s'y rapportent. Dans l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur devra prévoir et réaliser tous les chevêtres nécessaires en fonction de la disposition des souches et autres pénétrations.</p> <p>Les appuis des pièces principales seront parfaitement dressés, calés et ancrés sur les ouvrages portants. La fixation des différents éléments de charpente sur les éléments de gros-oeuvre est à la charge du présent lot.</p> <p>Toutes les pièces de bois seront de section suffisante; la détermination des sections est à la charge du présent lot et sera soumise à l'agrément du bureau de contrôle et du maître d'oeuvre.</p> <p><b><i>Avant pose, toutes les pièces de bois devant restées apparentes et/ou devant être peintes recevront une impression réalisées par le lot PEINTURE , sur toutes les faces.</i></b></p> <p>Toutes les fixations par clouage ou/et vissage seront réalisés par des clous ou vis galvanisés.</p>

**Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER**

Réf.	Désignation
01-05	<p><b>TRAITEMENT DES BOIS</b></p> <p>Tous les bois en œuvre seront traités par trempage dans un produit fongicide et insecticide homologué homologué au label CTBF.</p> <p>Ce traitement devra être effectué par une station titulaire de l'agrément professionnel, dit « station agréée CTB » ou à défaut, conformément aux prescriptions du Centre technique du bois.</p> <p>L'entrepreneur sera tenu de présenter un certificat attestant de ce traitement du bois.</p> <p>Dans le cas de bois devant recevoir une finition peinture ou vernis, le produit de traitement devra être compatible avec la finition prévue.</p> <p>Tout Façonnage (coupes, entailles, etc.) ou traitement mécanique de surface (ponçage, rabotage, etc.) devra être impérativement fait avant le trempage dit plus haut.</p> <p>Tous les bois aparents seront rabotés et poncés, sauf indications contraires dite, le cas échéant, dans le corps du descriptif.</p>
01-06	<p><b>SECURITE DE CHANTIER</b></p> <p>Le prix global forfaitaire du présent lot comprendra toutes les dispositions à prendre et ouvrages à réaliser pour assurer dans tous les cas la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler sur la toiture, conformément à la réglementation en vigueur.</p>
01-07	<p><b>DESSIN D'EXECUTION</b></p> <p>Les plans d'exécution sont à fournir par l'entreprise.</p> <p>Elle devra également établir à ses frais ses propres dessins de détails d'exécution, en particulier sur toutes les dispositions qu'elle aurait proposées en variante et qui auraient été acceptées par le BET .</p> <p>Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra soumettre à l'examen et à l'approbation du maître d'oeuvre et du bureau de contrôle, tous les plans de détails et épures d'exécution accompagnés des notes de calculs correspondantes, pour une bonne compréhension.</p> <p>Il ne pourra en aucun cas démarrer les travaux sans les approbations sur ces documents.</p> <p>En cas d'inobservaiton de ces clauses, il aura à supporter tous les frais de démontage de ses ouvrages en cas de non conformité, ainsi que des frais inhérents à d'autres corps d'état, entraînés par sa défaillance.</p>
<b>02</b>	<b>TRAVAUX DE COUVERTURE</b>
02-01	<p><b>NATURE DE LA COUVERTURE</b></p> <p>L'ensemble des ouvrages de couverture du présent projet seront réalisés en tuiles de terre cuite de type identique à la tuile existante compris accessoires associés.</p>
02-02	<p><b>NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET FOURNITURES</b></p> <p>Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot devront impérativement répondre aux spécifications suivantes.</p> <p><b>Matériaux pour couverture et ouvrages accessoires</b> Ils devront répondre aux normes NF et EN et aux spécifications du ou des DTU , qui leur sont applicables.</p> <p><b>Matériaux ne faisant pas l'objet de normes et non visés par les DTU</b> Ces matériaux devront être titulaires d'un Avis Technique.</p> <p><b>Matériaux faisant l'objet d'une certification de qualité</b> Pour tous les matériaux faisant l'objet d'une certification, d'une qualification ou d'un label délivré par un</p>



**Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER**

Réf.	Désignation
	<p>organisme habilité, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NF : produits objets de normes applicables ;</li> <li>- CTTB : produits en terre cuite ;</li> <li>- CTB : bois ;</li> <li>- ACERMI : matériaux isolants manufacturés,</li> </ul> <p>l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux titulaires de cette certification de qualité.</p> <p><b>Matériaux d'isolation</b> Tous les matériaux d'isolation devront bénéficier d'un Avis Technique spécifiant qu'ils sont admis pour l'usage auquel ils sont prévus. Sauf spécifications contraires ci-après, les isolants comporteront toujours un écran pare-vapeur.</p> <p><b>Métaux</b> Les métaux utilisés devront répondre aux DTU et aux normes qui leur sont applicables.</p> <p><b>Bois et produits dérivés du bois</b> Les bois et produits dérivés du bois utilisés dans les travaux de couverture doivent être conformes aux normes en vigueur.</p> <p>Bois massifs (voliges, frises, planches, liteaux, etc.) Toutes les essences admises en charpente sont utilisables en support de couverture. Les bois devront être secs à l'air et avoir une humidité inférieure à 22 %. Les bois de petites dimensions (liteaux, voliges, etc.) utilisés pour des portées jusqu'à 1,20 m entre axes, ne doivent pas comporter de défauts susceptibles de réduire leur tenue et leur résistance.</p> <p>Pour les bois de dimensions plus importantes (chevrons, coyaux, planches, etc.) et les bois utilisés pour des portées de plus de 1,20 m entre axes, il est fait référence à leur classement technologique de qualité.</p> <p><b>Panneaux de particules</b> Les panneaux courants doivent comporter la marque de qualité « CTB-H » apposée sur chaque panneau. Les panneaux ignifugés doivent comporter leur classement de réaction au feu par une apposition de la marque « NF Réaction au feu » certifiant leur classement, sur chaque panneau.</p> <p><b>Contre-plaqués</b> Les contreplaqués devront être de type « extérieur » répondant à la norme. Les contre-plaqués doivent comporter la marque de qualité « NF » conforme à leur spécificité.</p>
02-03	<p>PROTECTION DES MATERIAUX</p> <p><b>Protection et préservation des bois</b></p> <p>Le ou les systèmes de traitement, protection et préservation des bois seront appliqués suivant les spécifications du D.T.U et normes en vigueur. Pour le traitement des bois, l'entrepreneur devra respecter les spécifications et prescriptions du cahier des charges du CTBA visé ci-avant, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter les spécifications techniques en matière de traitement ;</li> <li>- utiliser des produits certifiés et conformes aux nouvelles normes européennes ;</li> <li>- assurer la sécurité des personnes, de l'ouvrage et de l'environnement.</li> </ul> <p><b>Protection contre la corrosion des articles en métal ferreux</b></p> <p>Tous les articles en métal ferreux devront être protégés contre la corrosion par galvanisation classe A275 avant mise en place.</p>

**Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER**

Réf.	Désignation
02-04	<p><b>SPECIFICATIONS TECHNIQUES</b></p> <p><b>Études techniques - Notes de calcul - Plans</b></p> <p>Sont à la charge du présent lot selon spécifications du Maître d'Oeuvre ,Bureau d'études:et Bureau de contrôle .:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'établissement des plans d'atelier et des plans de montage sur chantier.</li> <li>- Les plans et dessins devront faire apparaître tous les détails d'exécution d'assemblages, de fixation, etc. Ils seront cotés et établis à une échelle en rapport aux dimensions des ouvrages.</li> <li>- Tous les plans, dessins, notes de calcul seront remis au maître d'œuvre en temps voulu en fonction du planning d'exécution.</li> </ul> <p><b>Plans de réservation</b></p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra donc, avec le concours du ou des entrepreneurs concernés, mettre au point et établir les plans de réservation, dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— points particuliers et autres concernant la charpente support, les rives, etc. ;</li> <li>— chaperons, becquets, etc. de recouvrement des relevés en métal ;</li> <li>— engravures ;</li> <li>— passages à travers la toiture ;</li> <li>— supports et fixation d'équipements techniques, le cas échéant ;</li> <li>— etc.</li> </ul> <p>Il est bien spécifié que dans le cas où par la faute de l'entrepreneur du présent lot certaines réservations, dont notamment les engravures, n'auraient pas été réalisées, les travaux complémentaires nécessaires seront entièrement à la charge du présent lot, et il devra en particulier tailler les engravures manquantes.</p> <p><b>Dimensionnement des évacuations des eaux pluviales</b></p> <p>Les sections et dimensions des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales indiquées sur les plans ou sur le CCTP ci-après sont données à titre strictement indicatif.</p> <p>Il appartiendra à l'entrepreneur de vérifier ce dimensionnement et de le modifier, le cas échéant, si ses calculs le justifient.</p> <p>Les calculs de ces dimensionnements seront à effectuer sur la base du DTU 60.11 : règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et des installations d'évacuation des eaux pluviales - Octobre 1988.</p>
02-05	<p><b>ZONE CLIMATIQUE ET ZONE D'IMPLANTATION</b></p> <p>Les caractéristiques et la mise en œuvre des couvertures varient en fonction de ces deux critères, notamment pour ce qui concerne les recouvrements, les compléments d'étanchéité, etc.</p> <p>Pour chaque nature de couverture (tuiles, ardoises, bardeaux, couvertures métalliques, plaques nervurées ou ondulées), les DTU correspondants donnent les éléments nécessaires avec carte à l'appui pour définir les caractéristiques de la couverture.</p> <p>La hauteur des bâtiments est un facteur d'exposition au vent. Pour les constructions dont le faîtage se situe entre 12 et 25 m par rapport au niveau du sol, il y a lieu de se référer à la réglementation de la classe de risque immédiatement supérieure.</p> <p>L'entrepreneur sera tenu de respecter ces éléments du DTU concerné.</p> <p><b>Le présent projet est situé en ZONE I - "Site Normal"</b></p>
02-06	<p><b>VENTILATION SOUS TOITURE</b></p> <p>Dans tous les cas où la ventilation des sous-toitures est exigée par la réglementation en vigueur (DTU - normes, etc.), cette ventilation devra être assurée.</p> <p>Les sections d'arrivée et de départ d'air, ainsi que les emplacements des différents dispositifs d'entrée et de sortie d'air, devront être strictement conformes aux exigences de la réglementation.</p> <p>L'entrepreneur devra s'assurer que toutes ces dispositions sont respectées par le projet, faute de quoi il fera part par écrit au maître d'œuvre de ses remarques et observations.</p>

**Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER**

Réf.	Désignation
02-07	<p>SUPPORTS NON REALISES PAR LE PRESENT LOT</p> <p><b>Réception des supports</b></p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports devant recevoir la couverture. Pour cette réception, l'entrepreneur du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des DTU et aux règles professionnelles. Cette réception sera faite en présence du maître d'œuvre, de l'entrepreneur ayant réalisé les supports et de l'entrepreneur du présent lot.</p> <p><b>Supports non conformes</b></p> <p>En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'œuvre ses réserves et observations avec justifications à l'appui. Il appartiendra alors au maître d'œuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention de supports conformes. Le maître d'œuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires. Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par le lot ayant exécuté les supports, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant exécuté les supports.</p>
02-08	<p>PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE</p> <p><b>Prescriptions générales</b></p> <p>Tous les ouvrages devront être réalisés avec toutes les précautions requises dans des conditions telles qu'ils présentent toutes les qualités de solidité, d'étanchéité et de durée. Il est expressément spécifié ici que l'entrepreneur devra l'exécution complète et parfaite de tous les ouvrages, façons et fournitures nécessaires et de dimensions suffisantes pour obtenir une étanchéité absolument parfaite de la toiture.</p> <p><b>Travaux préparatoires</b></p> <p>Avant tout commencement de travaux, le présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait par tous moyens des supports, pour obtenir des surfaces débarrassées de tout ce qui pourrait nuire à la bonne tenue de la couverture.</p> <p><b>Couvertures en tuiles de terre cuite</b></p> <p>La mise en œuvre des couvertures en tuiles devra s'effectuer conformément aux prescriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du ou des DTU correspondants au type de tuile ;</li> <li>- du fabricant du type de tuile mis en œuvre, par exemple :</li> <li>- notice technique et conseils de pose de « La Tuile terre cuite » ;</li> </ul> <p>Les rives seront toujours réalisées en demi-tuiles ou tuiles de rives, mais jamais en tuiles coupées. Fixation des tuiles en tout ou partie, si nécessaire, en fonction de la pente, de la zone et du site, selon prescriptions des DTU. Les fixations se font, selon le cas, par clouage, pannetonage ou crochetage.</p>
02-09	<p>MORTIERS DE TRAVAUX DE COUVERTURE</p> <p>Relatifs aux couvertures en tuiles de terre cuite et en tuiles de béton, les mortiers pour travaux de couverture devront répondre aux normes et D.T.U qui s'y rapportent.</p>

**Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER**

Réf.	Désignation
02-10	<p><b>SECURITE DES PERSONNES CONTRE LES CHUTES</b></p> <p>L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer dans tous les cas la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler sur la toiture, conformément à la réglementation en vigueur .</p> <p>Tous les frais consécutifs aux dispositions ci-dessus sont implicitement compris dans les prix du marché.</p>
02-11	<p><b>PRESTATIONS A CHARGE DU LOT</b></p> <p>Les travaux à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché, comprendront implicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le transport et l'amenée à pied d'œuvre de tous les matériaux, produits et autres nécessaires à la réalisation des travaux ;</li> <li>- la réception de l'état des supports en présence du maître d'œuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;</li> <li>- tous les ouvrages de couverture et ouvrages annexes et connexes, ainsi que tous les ouvrages accessoires ;</li> <li>- tous les ouvrages complémentaires en bois nécessaires, le cas échéant ;</li> <li>- tous les scellements, garnissages et solins ou mortier ;</li> <li>- les traitements des bois ;</li> <li>- les évacuations des eaux pluviales sauf celles intérieures,</li> </ul> <p>ainsi que, le cas échéant, selon spécifications ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les écrans souples ou supports rigides ;</li> <li>- les ouvrages éclairants en toiture ;</li> <li>- le balayage et/ou le nettoyage des ouvrages pour la livraison et la réception ;</li> <li>- la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;</li> <li>- l'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravois en provenance de ces travaux ;</li> <li>- et toutes autres prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite des ouvrages du présent lot.</li> </ul> <p>Ils comprendront , protections, matériels et installations de levage et de montage et autres nécessaires. Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat, c'est-à-dire qu'il devra livrer au maître d'ouvrage la ou les toitures parfaitement étanches quelles que soient les conditions météorologiques et atmosphériques rencontrées.</p>
<b>02</b>	<b>TRAVAUX DE CHARPENTE / COUVERTURE</b>
<b>01</b>	<p><b>MESURE DE SECURITE</b></p> <p>Installation de garde-corps en périphérie de la couverture, toutes mesures de sécurité à prendre suivant réglementation en vigueur. Mise en oeuvre dès que possible.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre linéaire</b> Localisation : Plans état des lieux</p> <p><b>Toiture du bâtiment</b></p>
<b>02</b>	<p><b>REVISION PARTIELLE &amp; NETTOYAGE COUVERTURE</b></p> <p>Révision partielle de la couverture comprenant:</p> <p>Nettoyage de la toiture par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Balayage de la couverture, grattage et enlèvement de la mousse.</li> <li>- Ramassage des déchets, descente et enlèvement.</li> <li>- Pulvérisation d'un anti-mousse sur la toiture après contrôle et révision.</li> </ul>

**Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER**

Réf.	Désignation
	<p>-Examen, contrôles sur place des lieux, afin de se rendre compte de l'état général de la couverture conservée, contrôles des tuiles à conserver en place, dépose des ouvrages dégradés et ouvrages poreux, enlèvement et transport des ouvrages non utilisés.</p> <p>-Remplacement de tuiles repérées dégradées et défectueuses par des ouvrages de terre cuite de même aspect et modèle que les ouvrages en place, compris toutes sujétions de découpes, adaptation sur site, accessoires nécessaires et tous travaux</p> <p>Vérification de l'état des souches de cheminées et autres, de leur couronnement, etc.</p> <p>Établissement d'un rapport à l'intention du maître d'ouvrage consignnant les constatations faites lors des vérifications et contrôles.</p> <p><b>VISITE SUR PLACE OBLIGATOIRE POUR ESTIMATION</b></p> <p><b>Mode de Métré : Selon bordereau</b> Localisation : Plans état des lieux</p> <p>Nettoyage et révision de la toiture Provision pour tuiles neuves</p>
<b>03</b>	<p><b>SORTIES DE TOITURE</b></p> <p>Fourniture et pose de sorties de toit adaptées aux tuiles existantes. Avec toutes fournitures, façons, compléments d'étanchéité, etc., nécessaires pour assurer une parfaite étanchéité.</p> <p><b>Mode de Métré: Unité .</b> Localisation: Plans projet</p> <p>1 sortie VMC</p>
<b>03</b>	<p><b>ZINGUERIE</b></p>
<b>01</b>	<p><b>REVISION DE ZINGUERIE</b></p> <p>Révision de la zinguerie comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étanchéité sur les bandes de rives</li> <li>- étanchéité sur les entourages de cheminées</li> <li>- étanchéité sur les gouttières et descentes EP</li> </ul> <p>Remplacement si nécessaire des éléments défectueux Compris toutes soudures nécessaires à la bonne exécution des travaux.</p> <p><b>Mode de métré : Selon Bordereaux</b> Localisation: Plans état des lieux</p>
<b>04</b>	<p><b>TRAVAUX DE PLANCHERS</b></p>
<b>01</b>	<p><b>PREVISION POUR REPRISE/RENFORCEMENT</b></p> <p>PRÉVISION pour reprise et renforcement de PLANCHER BOIS conservés comprenant: Après dépose du plafond par le lot démolition maçonnerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévision pour reprise et renfort de solives et autres pièces de bois existantes pouvant être défectueuses ou sous dimensionnées, compris toutes sujétions d'assemblages, fixations des pièces de bois sur ouvrages conservés, découpes, mise à niveau et tous travaux nécessaires de renforcement.</li> </ul> <p>Vérification des assemblages existants avec renforts nécessaires.</p> <p><b>VISITE SUR PLACE OBLIGATOIRE POUR ESTIMATION</b></p>

**Lot 02 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGURIE / PLANCHER**

Réf.	Désignation
	<p><b>Mode de Métré : Suivant bordereau</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Reprise des structures du plancher haut du RdC</p>
<b>02</b>	<p><b>MODIFICATION DE TREMIE ESCALIER</b></p> <p>Modification de plancher comprenant : Après démolition de l'escalier par le lot GO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modification de la trémie d'escalier par apport de bois traité de sections et dimensions appropriées, compris toutes sujétions de fixations, découpes, assemblages, façon de pose si nécessaires par sabots métalliques, reprises, mise à niveau et tous travaux.</li> <li>- Fourniture et pose de parquet en pin à lame de largeur et d'épaisseur identique à l'existant, compris toutes sujétions de fixations, découpes, ajustages, mise à niveau, raccordement avec les parties existantes et conservées, si nécessaire façon de calage bois rapporté pour rattrapage des niveaux.</li> <li>- Travaux effectués en toute sécurité.</li> </ul> <p><b>Visite sur place pour estimation</b></p> <p><b>Mode de Métré : Forfait</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Modification de la trémie d'accès au R+1 et réalisation d'un chevêtre pour la trappe d'accès au R+1</p>
<b>03</b>	<p><b>CHEVETRES / TREMIES</b></p> <p>Façon de CHEVÊTRE pour passages CHUTES / V.M.C / GAINES TECHNIQUES Réalisation à travers les planchers bois, façon de chevêtres et trémies dans solivage existants, par découpes de parquets, façon de chevêtres et trémies pour façon de gaines, apport de bois traités, mise à niveau, raccordement avec les existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traçage à la charge du présent lot. Les réservations et dimensions seront données par les lots techniques. Après travaux, l'entreprise devra dans son offre de prix prévoir les reprises autours des gaines créées, par rétrécissement si nécessaires et obturations possibles des réservations laissées trop grandes, compris toutes sujétions de mise en oeuvre et travaux nécessaires.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRES</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Pour passage gaines V.M.C. depuis les combles</p>

Réf.	Désignation
<b>03</b>	<b>TRAITEMENT INSECTICIDE</b>
<b>00</b>	<p><b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATION - NORMES</b></p> <p>Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à l'article 1.6 - "Obligations Contractuelles", du chapitre "Généralités Tous Corps d'Etat." Du présent C.C.T.P..</p>
<b>01</b>	<b>SPECIFICATIONS TECHNIQUES TRAITEMENT INSECTICIDE</b>
<b>01</b>	<p><b>TRAITEMENT CONTRE LES TERMITES</b></p> <p><i>TRAITEMENT CHIMIQUE DES SOLS et MURS</i> Afin de stopper l'invasion du termite, un barrage chimique sera effectué dans les sols et les murs de la construction.</p> <p>Pour les sols, une barrière physico-chimique sera mise en place avec relevé en plinthes et traitement des pénétrations. Pour les murs, les murs périmétriques sont également percés, sur une profondeur d'au moins les 2/3 de l'épaisseur du mur ; tous les 0.15m. L'ensemble des percements réalisés seront rebouchés de façon soignés . La protection des murs de refends se fera comme décrit ci-dessus. Trois injections de produit et ce jusqu'à saturation seront fait dans chaque trou des sols, murs et refends puis rebouchés ensuite suivant l'enduit existant.</p> <p><i>TRAITEMENT CHIMIQUE DES BOIS</i> Tous les bois au contact du sol et des maçonneries seront traités obligatoirement. Les solives seront traitées dans les encastremets sur 0.50ml par injection espacées de 0.25ml. Les solives de rives seront elles traitées sur toutes leur longueur. Les huisseries, plinthes, linteaux, limon d'escalier seront obligatoirement traités. Les parquet ou habillage divers seront pulvérisé compte tenu de leur faible épaisseur.</p> <p><i>RECOMMANDATIONS</i> Toutes les canalisations (eau, électricité, gaz, écoulements, etc...) devront être repérés au préalable, Afin d'éviter toute détérioration pendant l'exécution des travaux.</p> <p>Tous les travaux seront obligatoirement réalisés sous <b>GARANTIE CONTRACTUELLE</b> - contre le non retour des insectes dans les bois traités</p> <p><b>a) pour le traitement des bois de charpente</b> * pendant l'exécution des travaux et au maximum <b>pendant 10 (dix) ans</b></p> <p><b>b) pour le traitement anti-termites sols et murs y compris méthode par pièges</b> * pendant l'exécution des travaux et au maximum <b>pendant 10 (dix) ans</b> une attestation de garantie sera remise à réception des travaux.</p>
<b>02</b>	<p><b>TRAITEMENT CONTRE LES VRILLETES ET CAPRICORNES</b></p> <p><i>BUCHAGE - BROSSAGE - DEPOUSSIERAGE</i> Afin de déceler les éléments à consolider ou remplacer, toutes les pièces de bois constituant la charpente seront sondés. Le bois vermoulu sera bûché, brossé et dépolvérisé pour ne laisser apparaître que le bois sain.</p> <p><i>PERCAGE et POSE D'INJECTEUR</i> Toutes les pièces de bois dont le demi périmètre est supérieur ou égale à 170mm seront percés sur au moins les 3/4 de l'épaisseur de la pièce de bois (5 trou au ml) Un injecteur sera placé dans chaque orifice, ce qui permettra d'envoyer du produit sous pression jusqu'à</p>

Réf.	Désignation
	<p>saturation. Les têtes d'injecteurs seront coupées dans le cas demandé de convertation des bois apparents.</p> <p><b>INJECTION</b> Les doses de produits injectées seront conforment aux normes en vigueur.</p> <p><b>PULVERISATION</b> Toutes les pièces de bois seront traitées en surface (deux couches) dosage suivant recommandations du fournisseur. Les travaux de traitement seront exécutés entre murs périmétriques sauf stipulation contraire.</p> <p><b>NETTOYAGE</b> Tous les éléments bois ainsi que les sols seront balayés</p> <p>Tous les travaux seront réalisés sous <b>GARANTIE CONTRACTUELLE de 10 ans</b> - une attestation de garantie sera remise à réception des travaux.</p>
<b>02</b>	<b>PRESCRIPTIONS TRAITEMENT INSECTICIDE</b>
<b>01</b>	<b>TRAITEMENT INSECTICIDES - OUVRAGES BOIS</b>
01-01	<p>PLANCHERS CONSERVÉS</p> <p>Ensemble des travaux comprenant : Décapage des parties attaquées, sondage de la résistance mécanique et repérage des zones détériorées par marquage à la bombe fluorescente. Percement des bois, pose d'injecteurs et injection de produit jusqu'à saturation des solives et poutres. Pulvérisation des planchers à deux passes (2 faces): poutres, solives et parquets. Section de calcul des solives 08 x 15 cm ht</p> <p><b>Mode de Métré: Selon Bordereau</b> Localisation: Plans état des lieux</p> <p>Plancher haut du RdC</p>



**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
<b>04</b>	<b>MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.</b>
<b>00</b>	<b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATION - NORMES</b>
<b>01</b>	<b>ETENDUE DES TRAVAUX</b>  Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont la fabrication et pose de MENUISERIES P.V.C.  Le présent cahier n'a par ailleurs, de valeur qu'associé aux autres pièces constituant l'ensemble du dossier.
<b>02</b>	<b>DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS</b>  Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à l'article 1.6 - " <b>Obligations Contractuelles</b> ", du chapitre " <b>Généralités Tous Corps d'Etat.</b> " Du présent C.C.T.P..
<b>01</b>	<b>SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</b>
<b>01</b>	<b>SPECIFICATIONS GENERALES</b>
01-01	PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR  À l'appui de leur offre, les entrepreneurs devront obligatoirement joindre un dossier technique. Ce dossier technique comprendra les points suivants.  <b>Descriptif des menuiseries extérieures proposées</b>  Ce descriptif donnera tous renseignements utiles concernant les différents ouvrages prévus dans l'offre, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>— le type et le modèle des profilés utilisés et la désignation de leur fabricant ;</li> <li>— les sections des montants et traverses ;</li> <li>— la description détaillée des ouvrages particuliers rencontrés,</li> <li>— la description et définition précise de tous les dispositifs d'étanchéité, le modèle et la provenance des joints d'étanchéité prévus, etc. ;</li> <li>— les principes et dispositifs de fixation des ouvrages,</li> </ul> Et tous autres renseignements et précisions nécessaires à l'appréciation de la qualité des menuiseries proposées.  <b>Articles de ferrage et quincaillerie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— le nombre et la disposition des dispositifs de rotation, ou de translation dans le cas de menuiseries coulissantes ;</li> <li>— le ou les systèmes de manœuvre, de fermeture et de condamnation ;</li> <li>— la description, la nature du matériau et le type de finition de tous les articles de ferrage et de quincaillerie.</li> </ul> <b>Avis Techniques et autres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— copies des Avis Techniques pour tous les ouvrages qui y sont soumis ;</li> <li>— copie du compte rendu d'essais à l'air, à l'eau et au vent avec le classement AEV.</li> </ul> <b>Copies des labels ou certifications de qualité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— certificats CERFF ;</li> <li>— labels CTB, CTBX et CTBH, le cas échéant ;</li> </ul>

**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>— labels EWAA - Qualicoat et ECCA ;</li> <li>— labels SNJF pour les joints utilisés.</li> </ul> <p><b>Vitrages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— descriptifs et types de vitrages isolants prévus ;</li> <li>— certifications Cekal correspondantes.</li> </ul> <p><b>Labels Acotherm s'il y a lieu</b></p>
01-02	<p><b>PLANS D'EXECUTION</b></p> <p>L'entrepreneur aura à sa charge dans tous les cas l'établissement des plans de fabrication et de mise en œuvre sur chantier. Ces plans et dessins devront faire apparaître tous les détails de l'exécution, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les formes et profils des éléments constitutifs, y compris ceux intégrant des bouches d'entrée d'air et autres grilles ;</li> <li>— les détails des dispositifs d'étanchéité et de récolte et d'évacuation des eaux de buées ;</li> <li>— l'emplacement, le nombre et la référence des articles de quincaillerie ;</li> <li>— les détails d'assemblage des feuillures, parcloses, etc. ;</li> <li>— les dimensions des feuillures et autres à réserver pour la pose ;</li> <li>— les principes et détails de fixation ;</li> <li>— le mode de calfeutrement ;</li> <li>— les détails des habillages et couvre-joints,</li> </ul> <p>Et tous autres renseignements utiles en fonction des particularités des ouvrages.</p>
01-03	<p><b>PRESTATIONS A CHARGE DU LOT</b></p> <p>Les prestations de menuiseries extérieures à la charge du présent lot comprendront implicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— la fabrication en usine ou en atelier ;</li> <li>— le transport à pied d'œuvre ;</li> <li>— le coltinage et le montage ;</li> <li>— la pose ;</li> <li>— la fixation par tous moyens, compris tous calages, scellements, pisto-scellements, et toutes fournitures et accessoires nécessaires ;</li> <li>— l'exécution de tous les joints nécessaires quels qu'ils soient, nécessaires pour garantir une étanchéité absolue ;</li> <li>— la protection des ouvrages finis jusqu'à la réception ;</li> <li>— l'enlèvement des protections et le nettoyage des ouvrages pour la réception ;</li> <li>— les échafaudages nécessaires, le cas échéant,</li> </ul> <p>Et toutes autres prestations et fournitures nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot. Les travaux de vitrage comprendront implicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— la fourniture des volumes, compte tenu des pertes pour chutes et déchets dont les prix tiennent compte, ainsi que tous risques de -casse inhérents à la pose ;</li> <li>— la pose en feuillures et la fixation sur ouvrages de toute nature ;</li> <li>— le dépoussiérage des feuillures au préalable ;</li> <li>— la dépose des parcloses et la repose après pose des verres ;</li> <li>— le calage des volumes compris fournitures des cales ;</li> <li>— le masticage et le contre-masticage en mastic à l'huile de lin ou au mastic oléoplastique, à solin dans le cas de feuillure ouverte, à bain de mastic dans le cas de feuillure fermée ou tous autres systèmes de mise en œuvre, avec fonds de joints, bandes préformées, profilés caoutchouc, etc. ;</li> <li>— toutes les coupes droites, biaisées et courbes ;</li> <li>— toutes petites fournitures telles que pointes, cales, etc. ;</li> <li>— le nettoyage des vitrages aux 2 faces après pose.</li> </ul>

**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
01-04	<p><b>REGLEMENT ACOUSTIQUE</b></p> <p>Les menuiseries extérieures avec leur vitrage, leurs entrées d'air et leurs coffres de volets roulants, le cas échéant, devront toujours répondre à la réglementation acoustique en vigueur et notamment la Nouvelle réglementation acoustique (NRA) )</p>
01-05	<p><b>PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES FINIS</b></p> <p><b>Protection des ouvrages finis</b></p> <p>Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés devront être protégés jusqu'à la réception.                      Cette protection pourra être constituée, soit par des bandes adhésives, soit par un film plastique, soit par un vernis, soit par tout autre moyen efficace.                      Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot.</p> <p><b>Nettoyage de mise en service</b></p> <p>Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages est à charge du lot PEINTURE.</p>
<b>02</b>	<b><i>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES</i></b>
02-01	<p><b>DIMENSIONS DES ELEMENTS CONSTITUTIFS</b></p> <p>Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries devront être déterminées par l'entrepreneur.</p>
02-02	<p><b>ETANCHEITE DES MENUISERIES</b></p> <p>Les menuiseries extérieures devront, dans tous les cas, assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air, abstraction faite des entrées d'air des grilles de prise d'air.                      L'entrepreneur devra donc prévoir et réaliser ses ouvrages en tenant compte de ces impératifs d'étanchéité, notamment aux vents violents, aux pluies fouettantes, à la neige pulvérulente, etc.                      Les menuiseries devront toujours répondre à la classe d'étanchéité « AEV » définie ci-après aux « Bases contractuelles ».                      Dans le cas où des infiltrations seraient constatées, l'entrepreneur devra tous travaux nécessaires pour obtenir une étanchéité absolue.</p>
02-03	<p><b>FABRICATION DES MENUISERIES</b></p> <p>La fabrication des menuiseries devra être réalisée en prenant toutes dispositions pour éviter les risques d'apparition de ces désordres.                      Les parties mobiles des menuiseries devront pouvoir se mouvoir sans difficultés et se joindre entre elles ou avec les parties dormantes, avec le minimum de jeu nécessaire.                      Les menuiseries qui ne répondraient pas à ces prescriptions seront refusées, sans contestation possible de l'entrepreneur.</p>
02-04	<p><b>POSE ET FIXATION DES MENUISERIES</b></p> <p>La pose des menuiseries devra toujours être effectuée par des ouvriers menuisiers qualifiés et l'entrepreneur devra pouvoir en apporter la preuve à tout moment.                      Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact.                      Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects.</p>

**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
02-05	<p>En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'œuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.</p> <p><b>REGLES DE MISE EN OEUVRE</b></p> <p><b>Amenée sur chantier</b></p> <p>Toutes dispositions devront être prises pour assurer le maintien, le calage et la protection des menuiseries lors du chargement, pendant le transport et lors du déchargement. Des cales de maintien entre dormants et ouvrants seront obligatoirement mises en place. Pour les ensembles menuisés montés dans l'usine du fabricant, l'entrepreneur prendra toutes précautions pour éviter toutes déformations.</p> <p><b>Stockage</b></p> <p>Les manutentions et le stockage devront se faire en prenant toutes dispositions et précautions pour éviter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— toutes déformations permanentes ;</li> <li>— toutes dégradations si minimales soient-elles.</li> </ul> <p>Le stockage des menuiseries devra se faire sur chant et jamais à plat. Il sera effectué sur des dispositifs à l'abri des intempéries sans contact avec le sol, et permettant une bonne ventilation des ouvrages stockés.</p> <p><b>Réception des supports devant recevoir les menuiseries</b></p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports devant recevoir les menuiseries. Pour cette réception, l'entrepreneur du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des DTU et normes qui leur sont applicables. Cette réception sera faite en présence du maître d'œuvre, de l'entrepreneur ayant réalisé les supports et de l'entrepreneur du présent lot.</p> <p><b>Supports non conformes</b></p> <p>En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'œuvre, ses réserves et observations avec justifications à l'appui. Il appartiendra alors au maître d'œuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention des supports conformes. Le maître d'œuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires. Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés soit par le lot ayant exécuté les supports, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant exécuté les supports.</p> <p><b>Tolérances dimensionnelles des supports gros œuvre</b></p> <p>Les tolérances d'exécution du gros œuvre pour les baies devant recevoir les menuiseries sont définies dans l'annexe commune des D.T.U de référence.</p> <p><b>Pose des menuiseries dans baie avec feuillures</b></p> <p>Pose des menuiseries sur appuis de baies terminés. Les menuiseries seront posées sur une garniture d'étanchéité, cette garniture bien relevée aux extrémités. Les opérations de jointoiement et d'étanchéité entre maçonnerie et menuiserie seront réalisées ultérieurement.</p> <p><b>Pose de menuiseries en applique intérieure sur le gros œuvre</b></p> <p>Les menuiseries éventuellement munies de leurs fourrures sont posées directement sur la maçonnerie avec calage définitif après réglage de l'aplomb et du niveau.</p>

**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
	<p><b>Prescriptions impératives à respecter lors de la pose</b></p> <p>Lors de la pose, les dispositions suivantes seront à prendre par l'entrepreneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— avant fixation, les menuiseries seront parfaitement calées jusqu'à obtention d'une verticalité et d'un aplomb parfait ;</li> <li>— après calage, les menuiseries ne devront plus pouvoir se déplacer lors de la fixation, et à cet effet, une cale devra être disposée à chaque point de fixation ;</li> <li>— la fixation devra impérativement être effectuée par vis sur chevilles.</li> </ul> <p>Quel que soit le mode de fixation proposé par l'entrepreneur, le calage défini ci-dessus ne pourra être supprimé.</p> <p><b>Tolérances sur les menuiseries posées</b></p> <p>Les tolérances sur les menuiseries posées seront conformes à celles énoncées aux D.T.U de référence.</p> <p><b>Fixation des menuiseries</b></p> <p>Sauf instructions contraires du maître d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les types de fixations ;</li> <li>— les emplacements des fixations ;</li> <li>— les calages d'assises des menuiseries,</li> </ul> <p>devront être conformes aux spécifications, prescriptions et croquis du Cahier du CSTB en vigueur.</p> <p><b>Calfeutrements des menuiseries pour assurer l'étanchéité</b></p> <p>Les menuiseries devront toujours assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau.                  Cette étanchéité sera obtenue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— le choix judicieux de la forme des profils, des feuillures, des recouvrements, etc. ;</li> <li>— des pièces d'appui et des revers d'eau de profil adéquat ;</li> <li>— des joints incorporés dans les éléments de la menuiserie ;</li> <li>— entre l'ouvrage de menuiserie et le gros oeuvre, la mise en place de calfeutrements d'étanchéité type COMPRIBAND ou équivalent, d'un joint à la pompe 1ère catégorie, sans interruption au poutour de tout le châssis et compatible avec le profilé P.V.C utilisé.</li> </ul> <p>Ces calfeutrements doivent par leur nature même et quels que soient les matériaux mis en œuvre, assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau du joint « gros œuvre-menuiserie » sur tout le périmètre de la menuiserie, une attention particulière étant apportée aux raccordements d'angles.                  Les matériaux employés pour ces calfeutrements devront répondre aux normes qui les concernent et avoir fait l'objet d'un label SNJF.</p>
02-06	<p><b>CALFEUTREMENTS - HABILLAGES - COUVRE-JOINTS</b></p> <p>Les calfeutrements entre les menuiseries et gros œuvre sont à la charge du présent lot, y compris les bourrages et calfeutrements humides.                  Le mode de calfeutrement devra figurer sur les plans de fabrication conformément aux spécifications ci-avant.                  Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints intérieurs nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.                  Ces éléments seront toujours en matériau de mêmes nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.</p>
02-07	<p><b>ARTICLES DE FERRAGE</b></p> <p>Les articles de ferrage et les quincailleries sont définies ci-après au présent document par un numéro de référence de la nomenclature ci-après du présent article.                  Dans le cas où des marques sont citées ci-après, il faut toujours entendre ou « équivalent ».                  Tous les articles devront toujours être présentés au maître d'œuvre pour acceptation.</p> <p>Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux</p>

**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
	dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.
02-08	<p><b>GRILLES D'ENTREE D'AIR</b></p> <p>Fourniture et pose des Grilles à charge du lot responsable de la V.M.C.                      Dans tous les cas les mortaises de réservation dans les menuiseries seront réalisées en usine par le présent lot selon indications fournies par le lot VMC.</p>
<b>03</b>	<b>PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MENUISERIES P.V.C.</b>
03-01	<p><b>FOURNITURES ET MATERIAUX</b></p> <p>Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et spécifications suivantes.</p> <p><b>Profilés en PVC</b></p> <p>Les profilés seront obligatoirement en PVC modifié choc.                      Ils seront de type à chambres multiples, de provenance de fabricants notoirement connus tels que Trocal Veka Kommerling ou équivalent, avec certification « de suivi et de marquage » du CSTB.                      L'entrepreneur devra en temps utile faire agréer par le maître d'œuvre la provenance des profilés.</p> <p><b>Fers et aciers</b></p> <p>Les aciers employés, le cas échéant, pour précadres, renforts ou autres, devront répondre aux normes visées ci-avant.</p> <p><b>Ferrages - Serrures - Quincaillerie</b></p> <p>Les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant. Cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF - SNFQ poinçonnée par le fabricant.                      Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF - SNFQ - 1 ou A 2 P Serrures.</p> <p><b>Visseries et petits accessoires</b></p> <p>Ces fournitures devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours, selon leur usage, en alliage léger, en acier cadmié ou inox.</p> <p><b>Joints et garnitures souples</b></p> <p>Les joints seront réalisés en EPDM, éventuellement en EPT ou en plastique souple.                      Il ne pourra être mis en œuvre que des joints titulaires du label SNJF.                      Les joints seront obligatoirement de qualité marine.                      Pour les ouvrages communs en rez de chaussée, les joints seront insaisissable de l'extérieur</p>
03-02	<p><b>PROVENANCE DES PRODUITS</b></p> <p>Les produits proposés proviendront obligatoirement d'une marque connue, ayant un dépositaire régional permettant ainsi toutes interventions d'après vente ou d'entretien.                      La marque sera précisée sur le bordereau de prix.                      Dans le cas la marque ne possède pas de dépositaire local, le présent lot devra obtenir l'acceptation écrite du Maître d'Ouvrage sur le produit proposé.</p>

**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
03-03	<p><b>ELEMENTS CONSTITUTIFS DES MENUISERIES</b></p> <p><b>Profilés en PVC</b></p> <p>Le choix des profilés sera déterminé par l'entrepreneur en fonction des dimensions de la menuiserie, de son exposition et de sa situation, ainsi que du type de vitrage prévu. Si nécessaire, la rigidité des profilés sera renforcée par un profilé en acier galvanisé mis en place dans le profilé PVC. Tous les châssis recevront un marquage avec garantie C.S.T.B</p> <p><b>Précadres</b></p> <p>Dans le cas de précadres, ceux-ci seront de profil adapté et réalisé en acier galvanisé 15/10e.</p> <p><b>Pièces d'appui</b></p> <p>Toutes les menuiseries extérieures, exception faite pour les portes de passage courant, comporteront sur toute leur largeur des pièces d'appui pour la récupération des eaux d'infiltration et de condensation. Ces eaux devront être rejetées à l'extérieur par des orifices judicieusement disposés. Les orifices devront pouvoir être commodément débouchés. Les pièces d'appui devront rejeter les eaux de ruissellement hors de la partie horizontale du rejingot de l'appui du gros œuvre. Les orifices extérieurs des trous de buée seront munis d'un dispositif empêchant les refoulements de l'eau sous l'action du vent.</p> <p><b>Pattes de fixations</b></p> <p>Elles seront en acier inoxydable. Nombre et répartitions à prévoir selon les recommandations du fabricant.</p> <p><b>Jets d'eau</b></p> <p>Tous les joints d'allure horizontale dans lesquels l'eau pourrait s'infiltrer par gravité comporteront obligatoirement des jets d'eau saillants.</p> <p><b>Feuillures pour vitrages - Parcloses</b></p> <p>Les vitrages de type simple ou multivitrage seront posés par parcloses, sauf spécifications contraires ci-après. Dans tous les cas, les feuillures seront autodrainantes. Toutes les menuiseries comporteront des parcloses, sauf spécifications contraires ci-après. Celles-ci doivent être spécialement étudiées en vue de faciliter leur mise en place et leur dépose. Elles doivent être fixées par clippage inoxydable. Les parcloses seront toujours en matériau de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser.</p> <p><b>Manoeuvre - Condamnation</b></p> <p>Les accessoires visibles seront en aluminium laqué</p> <p><b>Tapées</b></p> <p>Dans le cas où des tapées sont prévues, elles seront en matériau de mêmes nature et finition que les menuiseries.</p> <p><b>Recouvrements d'appuis</b></p> <p>Dans le cas où des bavettes sont prévues, elles seront de type rigide, en matériau de mêmes nature et finition que les menuiseries, toujours démontables pour permettre le contrôle du joint d'étanchéité.</p> <p><b>Quincaillerie</b></p> <p>Tous les châssis seront livrés avec : -crémone 3 points acier bichromate</p>

**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
03-04	<p>-fiches à broches zinguées, sur ouvrants et dormants -fermeture haute et basse avec galets -renfort partout ou nécessaire</p> <p>Toutes les quincailleries devront porter le Label SNFQ Tous les ouvrages comprendront implicitement : -Fixation du ferrage compris percement et viseries -Les paumelles réversibles en acier inoxydable chemisé polyame -Béquillages simple dans la teinte du châssis</p> <p><b>PROTECTION CONTRE LA CORROSION</b></p> <p>Selon le cas, ils seront traités contre la corrosion par : — peinture : antirouille en résines époxy plus poudre de zinc — métallisation : au zinc — galvanisation</p>
03-05	<p><b>BASE CONTRACTUELLE</b></p> <p><b>Avant-propos</b> Les bases contractuelles pour le présent lot sont les suivantes.</p> <p><b>Étendue des travaux du présent lot</b></p> <p>Le présent lot comprend la fourniture et pose des menuiseries extérieures en PVC, y compris leurs vitrages.</p> <p><b>Définition de la situation de la construction et de l'implantation et de l'exposition des fenêtres</b></p> <p><b>Le présent projet est situé en ZONE II - "Site Normal"</b></p> <p><b>Classement AEV des fenêtres</b></p> <p>Le classement AEV des fenêtres sera à définir par l'entrepreneur . Ce classement AEV ne sera toutefois pas inférieur au classement minimal exigé par le maître d'ouvrage, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perméabilité à l'air (A)</li> <li>• Étanchéité à l'eau (E)</li> <li>• Résistance au vent (V)</li> <li>• Soit classement AEV minimal exigé pour toutes menuiseries extérieures : <b>A*2 E*4 V*A2</b></li> </ul> <p><b>Réglementation NRA</b></p> <p>Dans le cadre de cette réglementation, les vitrages isolants thermiques et acoustiques seront selon classement Cekoal</p> <p><b>Label Acotherm</b></p> <p>Les menuiseries avec leur vitrage posé en usine ou atelier devront obtenir le label Acotherm correspondant au site de construction.</p> <p><b>Label Qualitel confort acoustique</b></p> <p>Les menuiseries avec leur vitrage et leur coffre de volet roulant, le cas échéant, devront obtenir le label Qualitel confort acoustique correspondant au site de construction.</p> <p><b>Caractéristiques des menuiseries extérieures</b></p>



**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
	<p>Les menuiseries extérieures à fournir et à poser par l'entrepreneur seront de caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précadres sans précadres</li> <li>• Type de profilés horizontaux et verticaux Profilés courants de largeur normale</li> <li>• Type de finition De couleur : <b>BLANC - référence RAL</b></li> </ul>
<b>04</b>	<b>PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA VITRERIE</b>
04-01	<p><b>OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR</b></p> <p>L'entrepreneur est contractuellement réputé avoir, avant la remise de son offre, contrôlé la conformité aux documents techniques contractuels visés ci-avant, des ouvrages prescrits ci-après au présent CCTP, en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les épaisseurs des vitrages en fonction de leurs dimensions, de l'exposition des façades, du site, et des autres critères à prendre en compte ;</li> <li>— les modes de mises en œuvre, en fonction de la nature et du type de menuiserie, du type et de la nature du vitrage, des performances à obtenir, etc.</li> </ul> <p>Dans le cas où il apparaîtrait un manque de conformité, il incombera à l'entrepreneur de le rectifier, étant bien spécifié que le montant de son offre devra correspondre à des ouvrages totalement conformes aux prescriptions des documents techniques contractuels applicables au présent lot, visés ci-avant.</p>
04-02	<p><b>REGLES DE MISE EN OEUVRE</b></p> <p>Il est rappelé ici les règles générales de mise en œuvre à respecter par l'entrepreneur, dans le cadre des conditions et prescriptions des documents techniques contractuels visés ci-avant.</p> <p><b>Calage des vitrages</b></p> <p>Il est rappelé ici l'obligation de calage des vitrages. Les calages d'assise, périphériques et latéraux devront répondre aux spécifications des documents techniques.</p> <p><b>Jeux des vitrages</b></p> <p>Les jeux, tant périphériques que latéraux, devront être conformes aux prescriptions des documents techniques.</p> <p><b>Fixations des vitrages</b></p> <p>Les fixations doivent assurer le maintien du vitrage dans la feuillure, indépendamment des garnitures d'étanchéité.</p> <p><b>Étanchéité des vitrages</b></p> <p>L'étanchéité des vitrages devra être parfaite. À cet effet, en fonction du système d'étanchéité préconisé, la mise en œuvre desdits matériaux sera exécutée conformément aux spécifications des documents techniques.</p> <p>Dispositions particulières à certains types de vitrages</p> <p>Les dispositions complémentaires particulières à certains types de vitrages tels que vitrages isolants thermiques et vitrages feuilletés seront celles définies aux articles correspondants des documents</p>

**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
	techniques.
04-03	<p><b>PRESCRIPTIONS DIVERSES</b></p> <p>L'entrepreneur du présent lot restera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception. Une dérogation à cette prescription pourra toutefois être apportée après accord du maître d'œuvre pour porter au compte prorata les frais de remplacement des vitrages brisés, dont le responsable n'aura pu être déterminé. En fin de travaux, l'entrepreneur du présent lot devra nettoyer parfaitement tous ses vitrages aux 2 faces.</p>
04-04	<p><b>MISE EN OEUVRE DES VITRAGES</b></p> <p>La mise en œuvre des vitrages devra être réalisée conformément aux prescriptions et conditions des documents techniques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— DTU 39 : Miroiterie-Vitrierie</li> <li>— Norme NF P 23-305 : spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, etc.</li> </ul> <p>Pose des vitrages avec mastic obturateur, avec parcloses</p> <p>Pose des vitrages selon le système à mastic obturateur sur fond de joint, mise en œuvre et matériaux assurant l'étanchéité conformes aux prescriptions des documents techniques. Dépose préalable des parcloses et repose après mise en place des vitrages. Mastic oléoplastique. Système à feuillure autodrainante sur fond de joint bande préformée.</p>
<b>02</b>	<b>MENUISERIES EXTERIEURES PVC</b>
<b>01</b>	<p><b>CHÂSSIS OUVRANT À LA FRANCAISE</b></p> <p><b>Menuiseries P.V.C thermique <math>U_w</math> inf ou égal à <math>1,3W/m^2K</math> et <math>SW</math> sup ou égal 0.3 ou <math>U_w</math> inf ou égal à <math>1,7W/m^2K</math> et <math>SW</math> sup ou égal 0.36 ou :</b></p> <p>Menuiseries extérieures réalisées en profilés de PVC de sections, formes et profils appropriés, comportant toutes feuillures, rainures, gorges, recouvrements, etc., nécessaires. Joints d'étanchéité à double portée, joints de battement périphériques, et tous autres joints nécessaires en fonction des conditions rencontrées. Tous ouvrages de drainage et d'évacuation des eaux vers l'extérieur, et gorge de récupération des eaux de condensation côté intérieur. Parcloses fixées par clips. Toutes pièces de ferrage et de manœuvre nécessaires. Visserie et petites pièces accessoires toujours en inox. Type de menuiserie : label Acotherm.</p> <p><b>Accessoires :</b></p> <p><b>La grille de ventilation pour les fenêtre sera posé sur la traverse haute du cadre dormant. La retombée de cette dernière sera dimensionnée en conséquence.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de mortaise pour grille V.M.C. (fourniture au lot V.M.C.)</li> <li>- Avec tapées d'isolation de 160 mm</li> <li>- Avec pièce d'appui</li> <li>- Poignées de fermeture dans la gamme du fabricant.</li> <li>- <b>Les pognées de fenêtres devront être à une hauteur comprise entre 0.90m et 1.30m.</b></li> </ul> <p><b>Vitrage prévu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>type de vitrage : STADIP 44-2 - 9/16/4 <math>U_w</math> inf ou égal à <math>1,4W/m^2K</math> Clair à faible émissivité gaz argon</b></li> <li>- Vitrage avec petits bois incorporés dans le vitrage</li> <li>- Vitrage Clair partout sauf fenêtres salle d'eau du projet</li> <li>- Feuillures : autodrainantes</li> </ul>

**Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES P.V.C.**

Réf.	Désignation
	<p><b>Ferrage et manoeuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crémone 3 points acier bichromate</li> <li>- Fiches à broches zinguées, sur ouvrants et dormants</li> <li>- Fermeture haute et basse avec galets</li> <li>- Paumelles doubles, en acier pleine façon picarde de 160mm à raison de 3 minimum par vantail</li> <li>- Béquillages simple dans la teinte du châssis</li> </ul> <p><b>Pour les porte-fenêtres :</b>  <b>L'effort pour ouvrir la porte sera inférieur à 50 N</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soubassement plein hauteur suivant plans de façades.</li> <li>- <b>type de vitrage : STADIP 44-2 - 9/16/4 Uw inf ou égal à 1,4W/m²°K</b> Clair à faible émissivité gaz argon</li> <li>- Vitrage avec petits bois incorporés dans le vitrage</li> <li>- Feuillures : autodrainantes</li> <li>- Sureté A2P* à larder réf 5704 - 3points latéraux, cylindre 7101 clés brevetées</li> <li>- Béquille extérieure</li> <li>- <b>Seuil aluminium anodisé à faible hauteur agrée passage handicapé. (&lt;2cm)</b></li> </ul> <p><b>Compris façon de joints périphériques entre le tableau et le dormant pour parfaite étanchéité.</b></p> <p><b>Les côtes seront prises sur site avant fabrication des menuiseries. Visite sur place obligatoire pour estimation des travaux et appréciation de l'état et aplomb des supports. En cas de faux aplomb des supports, le présent lot devra prévoir tous les ouvrages accessoires d'adaptation, tapées, et autres ouvrages permettant la pose et le parfait achèvement.</b></p> <p><b>Mode de métré : Unitaire</b>                      Localisation: Plans projet</p> <p>Salle, fenêtre 2 vantaux OF 0.82 x 1.25 ht sans tapées d'isolation                      Salle fenêtre 2 vantaux OF 0.82 x 1.25 ht avec tapées d'isolation                      Salle d'eau, fenêtre 1 vantail oscilo 1.20 x 0.86 ht avec tapées d'isolation                      Salle, porte fenêtre 2 vantaux tiercé OF 1.30 x 2.22 ht dont un vantail de 0.93 m de passage avec tapées d'isolation                      Salle, porte fenêtre 1 vantail OF 0.90 x 2.08 ht avec tapées d'isolation</p>
<b>02</b>	<p><b>GRILLES D'ENTRÉE D'AIR</b></p> <p>Sont à prévoir au titre des prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pose de grilles de ventilation hygroréglables B appropriées aux besoins et caractéristiques du système d'extraction prévu .</li> <li>- Fourniture des grilles par le lot V.M.C.</li> <li>- Le dimensionnement en sera fait par le lot responsable du poste V.M.C. sous la responsabilité de ce dernier.</li> <li>- Il appartiendra à l'entreprise du présent lot de mettre en oeuvre, à cette occasion particulière, une étroite coordination avec le lot V.M.C. et de recueillir l'approbation écrite du dit lot quant au choix des grilles, au nombre, à leur dimensionnement et à leur positionnement.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré: Unitaire</b>                      Localisation: Plans projet</p> <p>Sur menuiseries de la Salle</p>

**Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS**

Réf.	Désignation
<b>05</b>	<b>MENUISERIES EXTERIEURES &amp; INTERIEURES BOIS</b>
<b>00</b>	<b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATION - NORMES</b>
<b>01</b>	<p><b><i>ETENDUE DES OUVRAGES</i></b></p> <p>Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Fourniture et pose des menuiseries extérieures</li> <li>- La Fourniture et pose des ouvrages de menuiseries intérieures</li> </ul> <p>Le présent cahier n'a, par ailleurs, de valeur qu'associé aux autres pièces constituant l'ensemble du dossier.</p>
<b>02</b>	<p><b><i>DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS</i></b></p> <p>Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à <b>l'article 1.6 - "Obligations Contractuelles"</b>, du chapitre <b>"Généralités Tous Corps d'Etat."</b> Du présent C.C.T.P..</p>
<b>01</b>	<b>SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</b>
<b>01</b>	<p><b><i>PRESTATIONS A CHARGE DU LOT</i></b></p> <p><i>Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— la fabrication en usine ou en atelier ;</li> <li>— le transport à pied d'œuvre ;</li> <li>— le coltinage et le montage ou la descente s'il y a lieu ;</li> <li>— la pose ;</li> <li>— la fixation par tous moyens, compris tous calages ou scellements, et toutes fournitures et accessoires nécessaires ;</li> <li>— l'exécution de tous les joints nécessaires quels qu'ils soient, nécessaires pour garantir une étanchéité absolue pour les ouvrages extérieurs ;</li> <li>— la protection des ouvrages finis jusqu'à la réception ;</li> <li>— l'enlèvement des protections et le nettoyage des ouvrages pour la réception ;</li> <li>— les échafaudages nécessaires le cas échéant ;</li> <li>— et toutes les autres prestations et fournitures nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot.</li> </ul> <p><i>Les travaux de vitrage comprendront implicitement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— la fourniture des volumes, compte tenu des pertes pour chutes et déchets dont les prix tiennent compte, ainsi que tous risques de casse inhérents à la pose ;</li> <li>— la pose en feuillures et la fixation sur ouvrages de toute nature ;</li> <li>— le dépoussiérage des feuillures au préalable ;</li> <li>— la dépose des parclozes et la repose après pose des verres, le cas échéant ;</li> <li>— le calage des volumes compris fourniture des cales ;</li> <li>— le masticage et le contre-masticage en mastic à l'huile de lin ou au mastic oléoplastique ou autres systèmes de mise en œuvre ;</li> <li>— toutes les coupes droites, biaisées et courbes ;</li> <li>— toutes petites fournitures telles que pointes, cales, etc. ;</li> <li>— le nettoyage des vitrages aux 2 faces après pose.</li> </ul>

**Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS**

Réf.	Désignation
<b>02</b>	<p><b>PROTECTION DES BOIS</b></p> <p><b>Protection insecticide et fongicide</b> L'entrepreneur aura toutefois implicitement à sa charge l'application d'un produit de traitement adapté, dans tous les cas où cette protection est nécessaire selon spécification du DTU et normes :</p> <p><b>Couche d'impression</b> Le CCTP précise ci-après si une couche d'impression, une première couche de vernis ou une couche d'imprégnation, selon le cas, est à appliquer sur les menuiseries par le présent lot, ou si le présent lot n'a aucune couche à sa charge. Dans le cas où le présent lot doit appliquer une couche préparatoire en atelier sur les menuiseries, le produit employé devra être compatible avec les couches de finition qui seront réalisées par l'entrepreneur de peinture. L'entrepreneur du présent lot aura à prendre contact en temps voulu à ce sujet avec l'entrepreneur de peinture. Dans le cas où aucune couche préparatoire n'est à appliquer sur les menuiseries en atelier par le présent lot, celui-ci devra néanmoins appliquer une couche de protection sur toutes les parties d'ouvrages non accessibles après coup. Toutes les pièces de ferrage et articles de quincaillerie, sauf ceux en métal traité ou métal non oxydable, devront être livrés par le présent lot, munis d'une couche primaire de protection contre la corrosion.</p>
<b>03</b>	<p><b>PLANS D'EXECUTION</b></p> <p>L'entrepreneur aura à sa charge, dans tous les cas, l'établissement des plans de fabrication et de mise en œuvre sur chantier.</p> <p>Ces plans et dessins devront faire apparaître tous les détails de l'exécution, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les sections des montants et traverses ;</li> <li>— les formes et profils des éléments constitutifs, y compris ceux intégrant des bouches d'entrée d'air et autres grilles, le cas échéant ;</li> <li>— l'emplacement, le nombre et la référence des articles de quincaillerie ;</li> <li>— les détails d'assemblage des feuillures, parcloses, etc. ;</li> <li>— les dimensions des feuillures et autres à réserver pour la pose ;</li> <li>— les principes et détails de fixation ;</li> <li>— le mode de calfeutrement ;</li> <li>— les modèles et types de joints acoustiques ;</li> <li>— les détails des habillages et couvre-joints,</li> <li>— et tous autres renseignements utiles en fonction des particularités des ouvrages.</li> </ul>
<b>04</b>	<p><b>ECHANTILLONS</b></p> <p>Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage de mettre en œuvre et en recevoir l'accord du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre. Pour les ouvrages fabriqués de grandes dimensions (huisseries, bâtis, portes, etc.), l'entrepreneur devra présenter les documentations techniques des fournisseurs.</p>
<b>05</b>	<p><b>ELEMENTS MODELES</b></p> <p>Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle. La fabrication de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'œuvre de l'élément modèle.</p>

**Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS**

Réf.	Désignation
<b>06</b>	<p><b>POSE ET FIXATIONS</b></p> <p>Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.</p> <p>Les tolérances de pose des menuiseries précisées aux D.T.U ne devront en aucun cas être dépassées. Dans le cas contraire, les ouvrages devront être déposés et reposés correctement.</p> <p>Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.</p> <p>Au sujet de ces fixations, il est spécifié que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'entrepreneur de gros œuvre ;</li> <li>— dans le cas de parements de gros œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements ;</li> <li>— le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état ;</li> <li>— en aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.</li> </ul> <p>En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'œuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.</p>
<b>07</b>	<p><b>HABILLAGES ET COUVRE-JOINTS</b></p> <p>Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.</p> <p>Ces éléments seront toujours de mêmes nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.</p>
<b>08</b>	<p><b>PASSAGE D'AIR DE TRANSIT</b></p> <p>Les passages de transit seront réalisés par le présent lot selon la méthode ci-après :</p> <p>Rehaussement des huisseries de portes ou détalonnage (selon le cas) de façon à ménager un passage d'air de 1cm sur les portes des pièces principales et salle de bain et de 2cm sur les portes des cuisines. (également dans la salle de bain si la chaudière est dans la cuisine).</p> <p>Aucun supplément ne sera jamais accordé pour cette sujétion.</p>
<b>09</b>	<p><b>ARTICLES DE FERRAGE - QUINCAILLERIE</b></p> <p>Avant toute commande, l'entrepreneur devra proposer à l'approbation du maître d'œuvre les modèles et type d'articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage d'utiliser.</p> <p>Le maître d'œuvre aura toujours le droit de refuser les articles proposés s'ils ne répondent pas aux prescriptions et spécifications du présent CCTP.</p> <p>Tous les articles entrant dans le cadre du label devront être poinçonnés ou estampillés NF-SNFQ ou SNFQ.</p> <p>Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les entailles nécessaires dans le bois, les trous nécessaires pour scellement ;</li> <li>— la fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation ;</li> <li>— les scellements pour les pièces à sceller.</li> </ul> <p>Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.</p> <p>Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la ou les gâches correspondantes.</p>

**Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS**

Réf.	Désignation
10	<p><b>PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES FINIS</b></p> <p><b>Protection des ouvrages finis</b> Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés devront être protégés jusqu'à la réception. Cette protection pourra être constituée par des bandes adhésives, par un film plastique, par un vernis ou par tout autre moyen efficace. Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot. Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis, etc. devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces.</p> <p><b>Nettoyage de mise en service</b> Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages du présent lot seront aux frais du présent lot. Pour la réception, l'entrepreneur aura à effectuer :  <ul style="list-style-type: none"> <li>— le nettoyage aux 2 faces de toutes ses menuiseries et accessoires ;</li> <li>— le nettoyage et lavage parfait aux 2 faces des vitrages de toutes ses menuiseries ;</li> <li>— l'enlèvement de tous les déchets en provenance de ces nettoyages.</li> </ul> Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture, etc., tous les résidus des films de protection, etc.</p>
11	<p><b>PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR</b></p> <p>À l'appui de leur offre, les entrepreneurs devront obligatoirement joindre un dossier technique qui comprendra :</p> <p><b>Descriptif des ouvrages de menuiserie extérieure proposée</b></p> <p>Ce descriptif donnera tous renseignements utiles concernant les différents ouvrages prévus dans l'offre, notamment :  <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'essence des bois utilisés et leur provenance, et dans le cas de menuiseries industrielles, la désignation du fabricant ;</li> <li>— les largeurs des montants et traverses ;</li> <li>— la description détaillée des ouvrages particuliers rencontrés, le cas échéant, tels que habillages, fermetures des vides entre ouvrages, etc. ;</li> <li>— la description et définition précise de tous les dispositifs coupe-feu, acoustiques, etc., le cas échéant ;</li> <li>— les principes et dispositifs de fixation des ouvrages, et tous autres renseignements et précisions nécessaires à l'appréciation de la qualité des menuiseries proposées.</li> <li>— les PV de tous les ouvrages bénéficiant d'un classement au feu</li> </ul> <p><b>Articles de ferrage et quincaillerie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Nombre et disposition des dispositifs de rotation, ou de translation dans le cas de menuiseries coulissantes.</li> <li>— Systèmes de manœuvre, de fermeture et de condamnation.</li> <li>— Description, nature du matériau et type de finition de tous les articles de ferrage et de quincaillerie.</li> </ul> <p><b>Avis Techniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Copies des Avis Techniques pour tous les ouvrages qui y sont soumis.</li> <li>— Copies des labels ou certifications de qualité</li> </ul> <p><b>Vitrages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Descriptifs et types de vitrages isolants prévus.</li> <li>— Certifications CEKAL correspondantes.</li> </ul> </p>

**Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS**

Réf.	Désignation
<b>02</b>	<b>MENUISERIES EXTERIEURES</b>
<b>01</b>	<p><b>VOLETS BARRES ET ECHARPE</b></p> <p>Volets battants en Sapin du Nord traité fongicide et insecticide à lames massives "sans aubier" constitués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— tablier à lames en sapin rainé en 27mm d'épaisseur / lames jointives</li> <li>— barres et écharpe à rives chanfreinées, de dimensions finies minimales :</li> <li>— barres : 80 × 36 mm,</li> <li>— écharpe : 70 × 30 mm ;</li> <li>— battement en sapin à rives chanfreinées, de dimensions 60 × 22 mm, pour les volets à deux vantaux.</li> </ul> <p>Pièces de ferrures en acier livrées selon le cas traitées zinguées bichromatées.</p> <p>Ferrage par vantail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— deux ou trois gonds à scellement ou en applique à visser ;</li> <li>— deux ou trois pentures droites boulonnées (visserie inox);</li> <li>— un arrêt à scellement, de type « marseillais »</li> <li>— battement haut et bas, et crochet d'entrebâillement.</li> </ul> <p>Fermeture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Espagnolette ronde pour volets</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Unité</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Volets 2 vantaux OF 0.82 x 1.25 ht Volets 2 vantaux OF 1.30 x 2.22 ht</p>
<b>03</b>	<b>MENUISERIES INTERIEURES</b>
<b>01</b>	<p><b>PORTE CF 1/2h</b></p> <p>Fourniture, pose et ajustage d'une porte bois CF 1/2H</p> <p><b>Huisserie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Huisserie métallique</li> <li>- Ouvrages de fixations et tous joints nécessaire..</li> </ul> <p><b>Vantail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bois à âme pleine 350kg/m³</li> <li>- Fibre prépeinte</li> <li>- Cadre en pin maritime abouté</li> </ul> <p><b>Ferrage:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 ou 4 paumelles</li> </ul> <p><b>Equipements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Serrure 1 point</li> <li>- Garniture double</li> <li>- Deux clés</li> </ul> <p><b>Etanchéité au feu:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Joints thermogonflants</li> <li>- Sens du feu : Recto - verso</li> </ul> <p><b>Accessoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation d'un ferme-porte hydraulique CF 1/2H conforme à la norme EN 1154, avec bras à coulisse sur côté opposé aux paumelles, force de fermeture réglable, compris fixation, mise en oeuvre et tous travaux nécessaires à la bonne exécution des ouvrages.</li> </ul> <p><b><u>Nota: Prise des côtes sur place obligatoire avant fabrication.</u></b></p>



**Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS**

Réf.	Désignation
02	<p><b>Mode de métré : Unitaire</b>                      Localisation : Plans projet                      Chaufferie 0.93 x 1.95 ht CF 1/2 H avec ferme porte</p> <p><b>BLOCS PORTES DE DISTRIBUTION PMR</b></p> <p>Fourniture et ajustage de blocs-portes de distribution normalisées comprenant :                      (La pose dans les cloisons de distributions est à la charge du lot plâtrerie)</p> <p><b>L'effort pour ouvrir la porte sera inférieur à 50 N</b></p> <p><b>Huisserie</b>                      Huisseries bois de type courant :                      - Avec feuillure pour porte ;                      - Avec entaille pour gâche.                      - Ferrage : 3 paumelles acier mâles et cabochon                      - Compris tous accessoires de finitions (baguettes, champlats,...)  <b>Dimensions finies :</b>                      - Cadre huisserie de 85 mm avec feuillure de 75 mm pour cloison placostyl                      - Epaisseur : voir épaisseur finie cloison.  <b>Fixation :</b>                      - 6 pattes pour porte à 1 vantail, de type fixes ou mobiles, selon la nature de la cloison ;                      - 2 équerres de fixation au sol et 2 aiguilles en partie haute.                      - Aspect : Finition à peindre</p> <p><b>Vantail</b>                      - Vantail à âme alvéolée en réseau nid d'abeille, cadre sapin                      - Modèle "isoplane" en finition prépeinte lisse                      - Épaisseur : 40 mm.                      - Porte de dimensions : Suivant localisation.</p> <p><b>Serrures / Garnitures</b>                      - Serrure : à clé chambres et bouton à décondamnation extérieure pour les salles d'eau/wc.                      - Garniture : béquillage double modèle SIGNATURE VELOURS CHROME sur rosace , présentation d'échantillon                      - Butée de sol coordonnées dans la gamme</p> <p><b>Dispositif PMR</b>                      Pose d'une lisse horizontale permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré dans les WC</p> <p><b>Nota: Prise des côtes sur place obligatoire avant fabrication.</b></p> <p><b>Mode de Métré : Unitaire</b>                      Localisation: Plans projet</p> <p>Bloc-porte 0.93 x 2.04 ht à décondamnation pour la salle d'eau</p>
03	<p><b>PASSAGE D'AIR TRANSIT</b></p> <p>Les passages de transit seront réalisés par le présent lot selon la méthode ci-après :                      Rehaussement des huisseries de portes ou détalonnage (selon le cas) de façon à ménager un passage d'air de 2cm sur les portes des salles de bains, des salles d'eau et des W.C.</p> <p><b>(Pour mémoire)</b>  <b>Sur portes neuves</b></p>

**Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS**

Réf.	Désignation
<b>04</b>	<p><b><i>TABLETTE D'EBRASEMENT</i></b></p> <p>Fourniture et pose de tablettes d'ébrasements massives en bois exotique identique aux menuiseries"sans aubié"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Épaisseur: 27mm.</li> <li>- Largeur suivant localisation</li> <li>- Nez chanfreiné ou mouluré (profil à présenter).</li> </ul> <p>Compris sujétions de pose et finition.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Linéaire</b> Localisation: Plans Projet</p> <p>Menuiserie du RdC en façade Ouest largeur 18 cm</p>
<b>05</b>	<p><b><i>TRAPPE CF 1H</i></b></p> <p>Fourniture d'une trappe d'accès CF 1H, de type CROUZIFEU 96/TRH ou équivalent comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Huisserie en bois exotique 4 cotés</li> <li>- Vantail constitué d'une âme en panneau d'anas de lin de 50 mm d'épaisseur</li> <li>- Revêtement du cadre et de l'âme sur chaque face en panneau de fibre de bois dur de 3 mm</li> <li>- Joints intumescents</li> <li>- 2 paumelles</li> <li>- Batteuse E.D.F posée</li> <li>- Finition prépeinte</li> <li>- Dimension : 68 x 56</li> </ul> <p>Cette trappe fera l'objet d'un procès verbal attestant leur degré CF. Pose à la charge du lot Plâtrerie</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Trappe d'accès au logement du R+1</p>
<b>06</b>	<p><b><i>SIGNALÉTIQUE</i></b></p> <p>Fourniture et pose de plaques signalétiques en plastique comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gravage</li> <li>- Pose mécanique vis inox antivandale ou collée suivant nature du support et localisation.</li> <li>- Échantillons à proposer avant pose</li> <li>- Gravure pour non-voyants par ligne de braille en billes acryliques noires.</li> <li>- Les plaques des WC, douche, comporteront également le logo</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Unité</b> Localisation : Plans projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 plaque extérieure indiquant l'accès à la porte PMR "ACCES PMR"</li> <li>- 1 plaque pour l'entrée de la salle de classe "ENTREE"</li> <li>- 1 plaque "toilette mixte PMR avec logo PMR",</li> </ul>
<b>07</b>	<p><b><i>PLINTHES BOIS EN PIN</i></b></p> <p>Fourniture et pose de plinthes en pin sans noeuds :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Section droite constante 10x100mm.</li> <li>- Bord arrondi ou mouluré au choix du maître d'ouvrage.</li> <li>- Pose collée et pointée à coupes d'onglet pour les angles saillants et angles rentrants.</li> <li>- Finition à peindre compris application d'un cordon néoprène approprié en partie supérieure</li> </ul>

**Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS**

Réf.	Désignation
	<p><b>Mode de Métré : Mètre linéaire</b> Localisation :Plans projet</p> <p>Totalité du rez-de-chaussée hors salle d'eau</p>

**Lot 06 - PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS**

Réf.	Désignation
<b>06</b>	<b>PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS</b>
<b>00</b>	<p><b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATION - NORMES</b></p> <p>Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à l'article 1.6 - "<b>Obligations Contractuelles</b>", du chapitre "<b>Généralités Tous Corps d'Etat.</b>" Du présent C.C.T.P..</p>
<b>01</b>	<b>SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</b>
<b>01</b>	<p><b>PRESTATIONS A CHARGE DU LOT</b></p> <p>Les prestations à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot dans le cadre de son marché comprendront implicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— le transport et l'amenée à pied d'œuvre de tous les matériaux, produits et autres nécessaires à la réalisation des travaux ;</li> <li>— la réception de l'état des supports en présence du maître d'œuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;</li> <li>— le nettoyage des supports et l'enlèvement des déchets ;</li> <li>— l'implantation et le montage des cloisons ;</li> <li>— l'exécution des doublages ;</li> <li>— l'exécution des enduits en plâtre</li> <li>— la mise en place de plaques de plâtre</li> <li>— l'exécution de faux plafonds en plaques de plâtre ;</li> <li>— les ouvrages divers de plâtrerie ;</li> <li>— le balayage et le nettoyage des locaux pour la livraison et la réception ;</li> <li>— la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;</li> <li>— l'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravois en provenance de ces travaux ;</li> <li>— et toutes autres prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite des ouvrages du présent lot.</li> </ul>
<b>02</b>	<p><b>PRESCRIPTIONS COMMUNES</b></p> <p><b>Coordination avant et pendant les travaux</b></p> <p>Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent lot devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— remettre à l'entreprise de gros œuvre par le canal du maître d'œuvre toutes indications relatives à l'état de livraison, à la préparation, etc., des supports destinés aux travaux du présent lot ;</li> <li>— remettre aux autres entreprises intéressées, toujours par le canal du maître d'œuvre, tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider les dites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot.</li> </ul> <p>En complément aux prescriptions des DTU, l'entrepreneur sera tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— de s'informer auprès du maître d'œuvre des éventuelles sujétions particulières pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux et pouvant avoir une influence sur les travaux de cloisons, habillages et plafonds ;</li> <li>— de prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre conjointement toutes dispositions pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux respectifs.</li> </ul> <p><b>Raccords - Calfeutrements - Etc.</b></p> <p>Sur les surfaces enduites en plâtre, l'entrepreneur du présent lot devra implicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents aux ouvrages des autres corps d'état ;</li> <li>— tous les calfeutrements, garnissages, solins, etc., nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres ;</li> </ul>

**Lot 06 - PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS**

Réf.	Désignation												
	<p>— tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux scellés, le cas échéant.</p> <p>Ces raccords, calfeutremments, etc., font implicitement partie des prestations du marché du présent lot. Sur les cloisons et plafonds, le présent lot aura également à sa charge l'exécution des raccords des percements, scellements, rebouchages, etc., exécutés par les autres corps d'état. Dans le cas toutefois où ces travaux sont consécutifs à des erreurs d'exécution, à des malfaçons ou à des retards d'exécution d'autres corps d'état, le présent lot ne pourra se refuser à les exécuter, mais les frais en seront supportés par le ou les corps d'état responsables.</p> <p><b>Protections et nettoyages</b></p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses travaux tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou la colle. Après finition des plâtres et après exécution des raccords, tous les ouvrages qui n'auraient pas ou imparfaitement été protégés seront parfaitement nettoyés. Dans le cas d'ouvrages en bois apparent, les protections devront être absolument efficaces, aucune projection ni souillure n'étant tolérée. Dès finition des travaux, les locaux dans lesquels le présent lot aura exécuté des travaux ainsi que ceux salis durant leur traversée seront immédiatement nettoyés, les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets de plâtre pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus. Tous les déchets de plâtre et autres décombres en provenance des travaux seront sortis du bâtiment.</p>												
03	<p><b>HYGROMÉTRIE DES LOCAUX</b></p> <p>Classement des locaux en cours d'exploitation en fonction de leur hygrométrie, du degré d'exposition à l'eau d'au moins une paroi: (Extrait du cahier du C.S.T.B, cahier 3567, mai 2006)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Type de Local:</th> <th>Hygrométrie du local:</th> <th>"Exemples" de classement minimal de locaux:</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>EA</b> Locaux secs ou faiblement humides</td> <td><b>Faible Hygrométrie</b> chauffés:</td> <td><b>Locaux normalement ventilés et</b> - <b>Chambres;</b> - <b>locaux de bureau;</b> - <b>couloir de circulation.</b></td> </tr> <tr> <td><b>EB</b> Locaux moyennement humides</td> <td><b>Hygrométrie Moyenne</b></td> <td>Locaux normalement ventilés et chauffés: <u>Locaux à usage collectif:</u> - <u>salles de classe.</u> <u>Locaux à usage privatif:</u> - <u>Local avec un point d'eau (cuisine, W.C,...);</u> - <b>celliers chauffés;</b> - <b>Cuisines privatives.</b></td> </tr> <tr> <td><b>EB+ locaux privatifs</b> Locaux humides à usages privatifs</td> <td><b>Forte Hygrométrie</b></td> <td>Locaux normalement ventilés et chauffés: - <b>Salles d'eau intégrant un receveur de douche et/ou une baignoire;</b> - <b>Celliers non chauffés, garages;</b> - Cabines de douche ou salles de bains à caractère privatif dans des locaux recevant du public: Douche dans les hôtels, les résidences de personnes âgées et dans les hôpitaux; - Bloc W.C et lavabos dans les bureaux.</td> </tr> </tbody> </table> <p>.....</p>	Type de Local:	Hygrométrie du local:	"Exemples" de classement minimal de locaux:	<b>EA</b> Locaux secs ou faiblement humides	<b>Faible Hygrométrie</b> chauffés:	<b>Locaux normalement ventilés et</b> - <b>Chambres;</b> - <b>locaux de bureau;</b> - <b>couloir de circulation.</b>	<b>EB</b> Locaux moyennement humides	<b>Hygrométrie Moyenne</b>	Locaux normalement ventilés et chauffés: <u>Locaux à usage collectif:</u> - <u>salles de classe.</u> <u>Locaux à usage privatif:</u> - <u>Local avec un point d'eau (cuisine, W.C,...);</u> - <b>celliers chauffés;</b> - <b>Cuisines privatives.</b>	<b>EB+ locaux privatifs</b> Locaux humides à usages privatifs	<b>Forte Hygrométrie</b>	Locaux normalement ventilés et chauffés: - <b>Salles d'eau intégrant un receveur de douche et/ou une baignoire;</b> - <b>Celliers non chauffés, garages;</b> - Cabines de douche ou salles de bains à caractère privatif dans des locaux recevant du public: Douche dans les hôtels, les résidences de personnes âgées et dans les hôpitaux; - Bloc W.C et lavabos dans les bureaux.
Type de Local:	Hygrométrie du local:	"Exemples" de classement minimal de locaux:											
<b>EA</b> Locaux secs ou faiblement humides	<b>Faible Hygrométrie</b> chauffés:	<b>Locaux normalement ventilés et</b> - <b>Chambres;</b> - <b>locaux de bureau;</b> - <b>couloir de circulation.</b>											
<b>EB</b> Locaux moyennement humides	<b>Hygrométrie Moyenne</b>	Locaux normalement ventilés et chauffés: <u>Locaux à usage collectif:</u> - <u>salles de classe.</u> <u>Locaux à usage privatif:</u> - <u>Local avec un point d'eau (cuisine, W.C,...);</u> - <b>celliers chauffés;</b> - <b>Cuisines privatives.</b>											
<b>EB+ locaux privatifs</b> Locaux humides à usages privatifs	<b>Forte Hygrométrie</b>	Locaux normalement ventilés et chauffés: - <b>Salles d'eau intégrant un receveur de douche et/ou une baignoire;</b> - <b>Celliers non chauffés, garages;</b> - Cabines de douche ou salles de bains à caractère privatif dans des locaux recevant du public: Douche dans les hôtels, les résidences de personnes âgées et dans les hôpitaux; - Bloc W.C et lavabos dans les bureaux.											

**Lot 06 - PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS**

Réf.	Désignation
<b>04</b>	<p><b>TRAITEMENT DES LOCAUX PRIVATIFS EB+</b></p> <p>Dans les locaux <b>classés EB+ privatifs</b> selon le " classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois " publié dans le Cahier du CSTB 3335, avril 2001 (voir article précédent), les dispositions des amendements aux DTU 25.41 (référence NF P72-203-1/A1) et 25.42 (référence NF P72-204-1/A1) rappelées ci-après doivent être respectées :</p> <p>1- <u>L'ensemble des parois verticales apparentes du local classé EB+ privatif doivent être revêtues de plaques de plâtre hydrofugées de type H1 conformes à la norme NF P72-302</u> et aux spécifications de l'annexe 5 bis du Règlement de la marque NF " Plaque de parement en plâtre " (NF 081). Celles-ci peuvent soit comporter le marquage NF soit être suivies dans le cadre d'un Avis Technique ;</p> <p>2 - Dans le cas de parements multiples, la prescription précédente ne s'applique qu'à la plaque extérieure ;</p> <p>3- Pour les cloisons séparant un local EB+ privatif d'un local EA ou EB, seul le parement situé côté local EB+ privatif est concerné par les dispositions précédentes ;</p> <p>4 - Pour les cloisons et contre-cloisons à ossature métallique, les dispositions complémentaires suivantes doivent être prises en pied :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cas de pose sur sol brut, interposition sous les rails d'un film polyéthylène d'épaisseur minimum 100 µ et de largeur suffisante pour dépasser le sol fini d'au moins 2 cm (après réalisation des chapes et revêtements de sol) ;</li> <li>- Dans tous les cas, sur sol brut ou sur sol fini, protection vis à vis du passage de l'eau sous les cloisons : par 2 cordons de joint mastic parallèles sur les bords du rail ou joint central en bande de mousse imprégnée. Celle-ci est disposée entre le rail et le sol ou entre le film polyéthylène et le sol.</li> </ul> <p>5 - Pour les complexes de doublage, les dispositions complémentaires suivantes doivent être prises en pied :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur sol brut ou sur sol fini, après calfeutrement, mise en place d'un cordon de joint mastic entre la plaque et le sol, sur la périphérie du local concerné (5 à 10 mm d'épaisseur).</li> </ul>
<b>05</b>	<p><b>PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR</b></p> <p>Sont à fournir au titre des prestations et pour visa du bureau de contrôle et du maître d'oeuvre :</p> <p><b>Avant le démarrage des travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le PPSPS</li> <li>- Les certificat ACERMI des isolants</li> <li>- Avis techniques des produits</li> <li>- PV coupe-feu de tous les produits</li> <li>- Liste non limitative ...</li> </ul> <p>L'ensemble des documents devront être retransmis pour l'établissement du DOE en fin de travaux remis au Maître d'Oeuvre en 3 exemplaires</p>
<b>02</b>	<p><b>PLAFONDS / ISOLATIONS</b></p>
<b>01</b>	<p><b>ISOLATION PLAFONDS EN LAINE DE VERRE: 200mm R=5 m²K/W</b></p> <p>Fourniture et mise en oeuvre d'une isolation déroulée sur le plancher du logement au R+1 comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 matelas en feutre de Laine de Verre , revêtu sur une face d'un Kraft pare-vapeur</li> <li>- Laine de verre IBR de chez ISOVER ou techniquement équivalent.</li> <li>- Épaisseur : 200 mm, R=5 m²C/W</li> <li>- Réaction du feutre nu : Mo</li> </ul> <p>Pose à joints croisées.</p> <p>Fourniture du certificat ACERMI à la maîtrise d'oeuvre.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b></p>

**Lot 06 - PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS**

Réf.	Désignation
	<p>Localisation: Plans projet</p> <p>En sols sur la totalité des pièces du logement au R+1</p>
<b>02</b>	<p><b>ISOLATION EN LAINE DE VERRE : 100mm - R=2.50 m²K/W</b></p> <p>Fourniture et mise en oeuvre d'une isolation déroulée comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 matelas en feutre de Laine de Verre , revêtu sur une face d'un Kraft pare-vapeur</li> <li>- Laine de verre IBR 100 de chez ISOVER ou techniquement équivalent.</li> <li>- Épaisseur : 100 mm, <b>R=2,50 m²K/W</b> .</li> <li>- Réaction du feutre nu : Mo</li> </ul> <p>Mise en oeuvre déroulée entre solives au dessus du flocage. Fourniture du certificat ACERMI à la maîtrise d'oeuvre.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b></p> <p>Localisation: Plans projet</p> <p>Totalité des plafonds au RdC</p>
<b>03</b>	<p><b>FLOCAGE CF 1H SUR FEUILLES METALLIQUES</b></p> <p>Projection d'un enduit fibreux exempt d'amiante et de silice, composé de laine de laitier de liant hydroliques et inorganiques sous forme de flocons léger. Isolant thermique et coupe feu 1 heure de type PROMASPRAY –F250 de chez PROMAT ou équivalent. Imputrescible, inattaquable par les rongeurs et les parasites, incombustible, non toxique. Mise en œuvre suivant PV de référence et conformément aux règles de mise en œuvre définies par le D.T.U 27.1, comprenant notamment, le primaire d'accrochage adapté à la sous-face des planchers existants et traitement de finition si nécessaire pour améliorer la résistance surfacique dans les endroits exposés. Caractéristiques : - Blanc cassé - Aspect roulé ou comprimé Masse volumique = 250Kg/m³ Réaction au feu A1 – suivant rapport du CSTB Liant par prise hydraulique Conductivité thermique 0.05W/m.K (cf RT 2012) Épaisseur 34 mm, CF 1 h soit R =0 .68m² k/w compris toute sujétion et nettoyage.</p> <p>Projection réalisé sur feuilles métalliques de type NERGALTO NG1 ou techniquement équivalent comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose de feuilles métalliques y compris toutes sujestions de pose.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Selon Bordereau</b></p> <p>Localisation : Plans projet</p> <p>Totalité des plafonds au RdC</p>
<b>04</b>	<p><b>FAUX-PLAFONDS DEMONTABLES</b></p> <p>Fourniture et pose de plafond démontable comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une ossature simple (cornières de rives PSTL 54, profilés porteurs PSTL 51, suspentes réglables PSTL 5 etc) en acier galvanisé conforme aux prescriptions du fabricant, aux D.T.U, règlements et normes en vigueur. Cette ossature sera fixée sur solives bois existantes.</li> <li>- Les dalles amovibles de type Gyptone gamme "Activ'air" au choix du Maître d'ouvrage de chez Placoplâtre ou similaire 60x60 cm, prépeintes, à bords feuillures E15 pour ossature semi-apparentes de largeur 15mm.</li> </ul> <p><b>Classement au feu des dalles A2-s1, d0</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en oeuvre sera conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.</li> </ul>

**Lot 06 - PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS**

Réf.	Désignation
	<p>Les travaux comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réservations nécessaires pour luminaires intégrés.</li> <li>- Toutes incorporations, pose, scellement, etc., pour les autres corps d'état.</li> <li>- Réservations, découpes, rebouchage, raccords, calfeutrement, etc. apres passage des autres corps d'état afin d'assurer une parfaite continuité des caractéristiques du faux plafond et le parfait achèvement.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Selon Bordereaux</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Totalité des plafonds au RdC</p>
<b>03</b>	<b>CLOISONS / DOUBLAGES</b>
<b>01</b>	<p><b>CLOISON DE DOUBLAGE - R= 3.75 m²K/W</b></p> <p>Cloisons de doublage en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique de type Optima de chez ISOVER ou techniquement équivalent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant ;</li> <li>- Mise en place de l'ossature en acier galvanisé, rails et tous accessoires ;</li> <li>- Fourniture et pose d'une <b>laine de verre en panneaux semi-rigide type GR 32 de 120 mm revêtu Kraft de chez ISOVER ou techniquement équivalent, R=3.75m².K/W</b> fixé entre ossatures métalliques.</li> <li>- Mise en place des plaques vissées sur l'ossature.</li> <li>- Dans les locaux humides salles d'eau et cuisines protection des pieds de cloisons par feutre bitumé compris relevé de 2 cm.</li> <li>- Des plaques hydrofuges assureront l'étanchéité dans les pièces humides.</li> <li>- À tous les angles saillants, mise en place de protections spéciales préconisées par le fabricant.</li> <li>- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant</li> <li>- La mise en oeuvre sera conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.</li> </ul> <p>Le présent lot devra tous les accessoires et renforts nécessaires pour être conforme à la résistance mécanique des cloisons.</p> <p>Caractéristique du cloisonnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- profil Lisse clip/optima en partie haute et basse du cloisonnement pré-percé</li> <li>- fourrure Optima 240 avec Éclisse Optima 30 permettant le réglage de la hauteur du cloisonnement</li> <li>- entraxe 0.60m</li> <li>- Fourrure Optima 240 fixé horizontalement au mur pour pose de l'appui potima 2 (longueur à définir suivant l'épaisseur de la laine)</li> <li>- Nombre et épaisseur des plaques : 1 x 13mm côté intérieur</li> <li>- Type de plaques : Placo - MO</li> <li>- Résistance au feu : 1/2 h</li> </ul> <p><i>Plus value pour plaques PPM PLACOMARINE ou autres dans les pièces humides prévus dans article spécifique.</i> <i>Référence:produit : à l'appréciation de l'entreprise</i></p> <p><b>Mode de Métré : Mètre carré</b> Localisation: Plans projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doublage des murs périphériques de la Salle</li> </ul> <p><i>Hauteur du doublage : jusqu'au plancher du R+1 compris dans le calcul des surfaces l'épaisseur de la chape + revêtement et l'épaisseur de l'isolant</i></p>
<b>02</b>	<p><b>CLOISONS DE DISTRIBUTIONS - 72mm</b></p> <p>Cloisons de distributions en plaques de plâtre vissées sur ossatures métalliques de type Placostil ou équivalent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant ;</li> <li>- Mise en place de l'ossature en acier galvanisé , rails et tous accessoires ;</li> <li>- Mise en place des huisseries de portes à la charge du présent lot (prévue dans article spécifique) ;</li> </ul>



**Lot 06 - PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS**

Réf.	Désignation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose d'une laine minérale en panneaux semi-rigide fixée entre ossatures pour toutes les cloisons</li> <li>- Mise en place des plaques vissées sur l'ossature.</li> <li>- Dans les locaux humides protection des pieds de cloisons par feutre bitumé compris relevé de 2 cm.</li> <li>- Des plaques hydrofuges assureront l'étanchéité dans les pièces humides (prévu dans article spécifique).</li> <li>- À tous les angles saillants, mise en place de protections spéciales préconisées par le fabricant.</li> <li>- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant</li> <li>- La mise en oeuvre sera conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.</li> </ul> <p>Cloisonnement Type 72/48</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Épaisseur totale de la cloison : 72mm</li> <li>- Montants doubles M48 entraxe 0.60m</li> <li>- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 1 x 13mm</li> <li>- Type de plaques : Placo standard et hydrofuge</li> <li>- Résistance au feu : 1/2 h</li> <li>- Isolement acoustique : 40 dB(A)</li> <li>- Epaisseur de laine minérale semi-rigide: 45mm.</li> </ul> <p><i>Plus value pour plaques PPM PLACOMARINE ou autres dans les pièces humides prévus dans article spécifique.</i></p> <p><i>Référence:produit : à l'appréciation de l'entreprise</i></p> <p><b>Mode de Métré : Selon bordereau</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Cloison de la pièces d'eau <i>Hauteur du cloisonnement : jusqu'au plafond plancher du R+1 compris dans le calcul des surfaces l'épaisseur de la chape + revêtement et l'épaisseur de l'isolant</i></p>
<b>03</b>	<p><b>CLOISONS DE GAINES TECHNIQUES</b></p> <p>Cloisons de gaines techniques CF 1H intérieures logements en plaques de plâtre sur ossature métallique comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaques de plâtre vissées sur ossature métallique de type Placostil ou équivalent.</li> <li>- Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant :</li> <li>- Mise en place de l'ossature en acier galvanisé , rails et tous accessoires ;</li> <li>- Mise en place d'une plaque BA18 de chaque côté de parement ;</li> <li>- Fourniture et pose d'une laine de roche en panneaux semi-rigide 45mm fixé entre ossature pour toutes les cloisons</li> <li>- Calfeutrement des colonnes de chutes par enroulement d'un matelas de laine minérale de 45mm.</li> <li>- Dans les locaux humides protection des pieds de cloisons par feutre bitumé compris relevé de 2 cm.</li> <li>- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant.</li> <li>- La mise en oeuvre sera conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.</li> <li>- À tous les angles saillants, mise en place de protections spéciales préconisées par le fabricant.</li> <li>- Affaiblissement acoustique sur pièces de services : 38dB(A) mini.</li> <li>- Affaiblissement acoustique sur pièces principales et chambres : 43dB(A) mini.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Selon Bordereau</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Dans la SdB au R+1</p>
<b>04</b>	<p><b>OUVRAGES DIVERS</b></p>

**Lot 06 - PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS**

Réf.	Désignation
<b>01</b>	<p><b>RACCORD D'ENDUIT PLÂTRE</b></p> <p>Réalisation des raccords d'enduit au plâtre sur murs après démolitions de faïences par le lot maçonnerie compris toutes sujétions de mise en oeuvre, finition soignée pour pose de faïences ou mise en peintures. Réalisation des raccords d'enduit au plâtre sur têtes de murs et linteaux après modifications d'ouvertures par le lot maçonnerie compris toutes sujétions de mise en oeuvre, finition soignée pour pose de faïences ou mise en peintures. Réalisation des raccords d'enduit au plâtre sur plafond après démolitions de cloisons par le lot maçonnerie compris toutes sujétions de mise en oeuvre, finition soignée pour pose de faïences ou mise en peintures.</p> <p><b>Mode de Métré : Selon bordereau</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Raccord d'enduit plâtre après dépose de la faïence sur mur mitoyen du WC non doublé (2.10 m ht) Raccord d'enduit plâtre après création d'ouverture sur mur de refends Raccord d'enduit plâtre après démolition de la cloison dans la SdB au R+1</p>
<b>02</b>	<p><b>HABILLAGES EBRASEMENTS ET SOUS-FACES DE LINTEAUX</b></p> <p>Après piochages et redressements des tableaux intérieurs et sous face de linteaux des ouvertures par le lot 01, réalisation d'habillages par mise en place de plaques de plâtre hydrofuges collées ou sur rails, compris toutes sujétions de mise en oeuvre, découpes, cordons souples (acryliques) entre plaques et dormant des menuiseries et tous travaux nécessaires à la bonne exécution des ouvrages. — Nombre et épaisseur des plaques : <b>1 x 13mm BA13 Placomarine.</b></p> <p><b>Mode de Métré: Mètre carrée</b> Localisation : Plans état des lieux et projet</p> <p>Ouverture du bureau 0.80 x 1.25 ht</p>
<b>03</b>	<p><b>POSE DE BLOCS PORTES DE DISTRIBUTIONS</b></p> <p>Pose de blocs portes fournis par le lot menuiserie compris toutes sujétions de mise en oeuvre, accessoires, aplomb parfait et tous travaux nécessaires à la bonne exécution des ouvrages.</p> <p><b>Mode de Métré : Unitaire</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Blocs portes des pièces suivantes : Salle d'eau</p>
<b>04</b>	<p><b>PLUS VALUE PLAQUES DE PLÂTRES HYDROFUGES</b></p> <p>Plus value pour remplacement sur cloisonnement en plaques de plâtre sur ossature métallique: - des plaques de plâtre BA 13mm standard p - par des plaques de plâtre hydrofuge BA 13 mm suivant localisation type Placomarine PPM ou équivalent.</p> <p><b>Mode de Métré : Plus value</b> (par rapport à la solution de base) Localisation : Plans projet- (<i>Cloisons de doublage, SAD 180 mm, cloisons de distributions...</i>).</p> <p>Dans Salle d'eau</p>

**Lot 06 - PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS**

Réf.	Désignation
<b>05</b>	<p><b>TRAPPE D'ACCES COMBLES</b></p> <p>Pose de trappe d'accès aux combles CF 1H, fourni par le lot menuiserie comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calfeutrement de la trémie par plaque de plâtre Placoflam ou équivalent pour assurer le CF 1h</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Pose de la trappe d'accès au R+1</p>
<b>06</b>	<p><b>HABILLAGE TABLEAUX ELECTRIQUES</b></p> <p>Habillages des tableaux électriques en plaques de plâtre sur ossatures métalliques comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaques de plâtre vissées sur ossature métallique de type Placostil ou équivalent.</li> <li>- Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant :</li> <li>- Mise en place de l'ossature en acier galvanisé , rails et tous accessoires ;</li> <li>- Mise en plaque d'une plaque BA13mm</li> <li>- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant</li> <li>- La mise en oeuvre sera conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.</li> <li>- À tous les angles saillants, mise en place de protections spéciales préconisées par le fabricant.</li> </ul> <p><i>Référence:produit : à l'appréciation de l'entreprise</i></p> <p><b>Mode de Métré : Unitaire</b> Localisation :Plans projet</p> <p>Habillage du tableau</p>
<b>07</b>	<p><b>APPROVISIONNEMENT/ NETTOYAGE / LIVRAISONS</b></p> <p>Sont à prévoir au titre des prestations par le présent lot :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approvisionnement jusqu'à pied d'oeuvre</li> <li>- Le balayage et le nettoyage des locaux pour la livraison et la réception ;</li> <li>- La protection des ouvrages jusqu'à la réception ;</li> <li>- L'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravois en provenance de ces travaux ; A effectuer au minimum une fois par semaine par le présent lot et toutes autres prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite des ouvrages du présent lot.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Forfait Global</b></p> <p>Pour l'ensemble du projet</p>

Réf.	Désignation
<b>07</b>	<b>CARRELAGES / FAIENCES</b>
<b>00</b>	<b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATION - NORMES</b>
<b>01</b>	<p><b>ETENDUE DES OUVRAGES</b></p> <p>Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation de carrelage au sol selon bordereau</li> <li>- La réalisation des système d'étanchéité murales</li> <li>- La réalisation des Faiences Murales</li> <li>- Accessoires (selon bordereau)</li> </ul> <p>Le présent cahier n'à, par ailleurs, de valeur qu'associé aux autres pièces constituant l'ensemble du dossier.</p>
<b>02</b>	<p><b>DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS</b></p> <p>Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à l'article 1.6 - "<b>Obligations Contractuelles</b>", du chapitre "<b>Généralités Tous Corps d'Etat.</b>" Du présent C.C.T.P..</p>
<b>01</b>	<b>SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</b>
<b>01</b>	<p><b>PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR</b></p> <p>À l'appui de leur offre, les entrepreneurs devront fournir les pièces suivantes en 2 exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— un devis estimatif détaillé avec quantités et prix unitaires répondant aux différents postes du présent CCTP ;</li> <li>— un descriptif détaillé avec documentation, dans le cas de matériaux de revêtements de sol différents de ceux préconisés au présent CCTP précisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>— leur classement UPEC ;</li> <li>— leur nature et leur type ;</li> <li>— copie des Avis Techniques - Certifications - etc.,</li> </ul> </li> </ul> <p>Et toutes autres pièces que l'entrepreneur jugera utile pour la bonne compréhension de son offre.</p>
<b>02</b>	<p><b>SPECIFICATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS</b></p> <p><i>Matériaux pour formes</i></p> <p>Les formes rapportées devant constituer un support convenable pour le mortier de pose du carrelage peuvent être de plusieurs types, tels qu'ils sont énumérés au DTU de référence. Les matériaux constitutifs de ces formes sont définis pour chaque type à l'article susvisé du DTU. Ces matériaux étant tous des matériaux traditionnels, ils devront répondre aux normes qui les concernent.</p> <p><i>Béton prêt à l'emploi pour formes</i></p> <p>Pour les passations de commande de béton prêt à l'emploi, l'entrepreneur devra, en se basant sur le Guide édité par le SNBPE, définir de manière précise le béton à livrer, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— la classe d'environnement</li> <li>— le type de béton (armé - non armé - précontraint) ;</li> <li>— la résistance caractéristique ;</li> <li>— la granularité, la consistance et la nature du ciment.</li> </ul> <p><i>Matériaux pour chapes au mortier hydraulique</i></p>

Réf.	Désignation
	<p>Les sables et liants hydrauliques pour chapes, ainsi que les adjuvants éventuels autorisés, devront être conformes aux prescriptions du D.T.U, et répondre aux normes qui y sont citées.</p> <p>Les chapes à prise rapide devront être réalisées avec un liant hydraulique spécial, titulaire d'un Avis Technique.</p> <p>L'entrepreneur restera responsable de la composition des mortiers y compris dans les cas spéciaux consécutifs à des conditions particulières rencontrées ainsi que pour les matériaux pour lesquels le fabricant recommande un mortier particulier.</p> <p><i>Matériaux pour chapes autolissantes</i></p> <p>Les chapes liquides autolissantes devront avoir fait l'objet d'un « Avis Technique » ou d'un « Agrément technique européen ».</p> <p>Matériaux pour enduits au mortier hydraulique</p> <p>Les sables et liants hydrauliques pour enduits ainsi que les adjuvants éventuels autorisés devront être conformes aux prescriptions du D.T.U.</p> <p><i>Enduits de lissage pour recevoir carrelages de sol collés</i></p> <p>Les produits pour enduits de lissage devront être de type adapté à la nature et à l'état du support d'une part, et à la nature et au type de revêtement de sol, d'autre part.</p> <p>Ces produits seront exclusivement des produits livrés prêts à l'emploi, ceux préparés sur chantier ne seront pas admis.</p> <p>Les produits pour enduits de lissage devront avoir fait l'objet d'un « Avis Technique » précisant son classement P1 - P2 ou P3, classement au moins égal au classement UPEC du local à revêtir.</p> <p>Les colles utilisées devront dans tous les cas répondre aux normes les concernant, citées ci-avant et faire l'objet d'un « Avis Technique » ou d'un « Agrément technique européen ».</p> <p>Le choix de la colle à utiliser pour chaque type de revêtement de sol ou de mur sera effectué par l'entrepreneur dans la liste de ceux préconisés par le fabricant du revêtement de sol ou de mur.</p> <p>Ils devront être compatibles avec la nature et le type d'enduit de lissage appliqué.</p> <p>Le respect des qualités des adhésifs et leur utilisation conformes aux prescriptions du fabricant de l'adhésif, incombent respectivement à ce dernier et à l'entrepreneur, mais l'entrepreneur sera seul responsable envers le maître d'ouvrage.</p> <p><i>Matériaux pour mortier de pose des carrelages scellés</i></p> <p>Les sables et liants hydrauliques pour mortier de pose, ainsi que les adjuvants éventuels autorisés devront être conformes aux prescriptions du DTU de référence et répondre aux normes qui y sont mentionnées.</p> <p><i>Matériaux pour jointoiement</i></p> <p>Le choix du produit de jointoiement incombera à l'entrepreneur en fonction des critères des revêtements demandés</p> <p><i>Matériaux pour joints spéciaux</i></p> <p>Joint antiacide</p> <p>En fonction des résultats de tenue exigés, des températures très élevées du local, des facilités de nettoyage, etc., l'entrepreneur proposera le produit adapté.</p> <p>Ce produit pourra être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— produit à base de résine époxydique émulsionnable à l'eau, genre Sikadur 54 Cérame de Sika ou équivalent ;</li> <li>— produit sans résine époxy à base minérale, genre Boton SF 100 de Botament ou équivalent.</li> </ul> <p><i>Joints entre carrelage et appareils sanitaires.</i></p> <p>Ces joints seront à base de mastic silicone fongicide.</p> <p><i>Joints de fractionnement et joints périphériques.</i></p> <p>Les produits de garnissage de ces joints seront des mastics souples, imputrescibles, à polymérisation rapide.</p> <p><i>Carreaux et dalles céramiques</i></p>

Réf.	Désignation
03	<p>Toutes les caractéristiques des carreaux et dalles céramiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— taux d'absorption d'eau ;</li> <li>— caractéristiques dimensionnelles et aspect de surface ;</li> <li>— résistance à la flexion ;</li> <li>— dureté superficielle ;</li> <li>— résistance à l'abrasion ;</li> <li>— dilatation thermique ;</li> <li>— résistance aux chocs thermiques ;</li> <li>— résistance au tressillage ;</li> <li>— résistance chimique ;</li> <li>— résistance au gel,</li> </ul> <p>Devront strictement répondre aux normes qui les concernent.            Ces matériaux devront répondre aux caractéristiques définies ci-après au présent CCTP, et être d'un classement UPEC correspondant au classement du local à revêtir.            Les teintes et décors éventuels devront correspondre à ceux de l'échantillon retenu par le maître d'œuvre.            Dans un même local, les tons devront être uniformes et aucune différence de ton, si minime soit-elle, ne sera tolérée.</p> <p><b>SUPPORTS</b></p> <p><i>Réception des supports</i></p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports devant recevoir les revêtements de sols.            Pour cette réception, l'entrepreneur du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des DTU, règles professionnelles et autres.</p> <p>Cette réception sera faite en présence du maître d'œuvre, de l'entrepreneur ayant réalisé les supports et de l'entrepreneur du présent lot.            Faute de réception des supports prononcée, le présent lot assumera les frais de mise en conformité des surfaces.</p> <p><i>Supports non conformes</i></p> <p>En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'œuvre ses réserves et observations avec justifications à l'appui.            Il appartiendra alors au maître d'œuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention des supports conformes.            Le maître d'œuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires.            Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par le lot ayant exécuté les supports, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant exécuté les supports.</p>
04	<p><b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b></p> <p>Avant tout commencement de travaux, le présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait du support, pour obtenir une surface débarrassée de tout ce qui pourrait nuire à la bonne adhérence des supports à réaliser.            Pour les revêtements en carrelage collé, le présent lot aura toujours à exécuter, avant toute pose du revêtement, une préparation du support par un enduit de lissage au sol et un enduit de ragréage sur murs.            Le choix du type de produit à employer pour l'enduit de lissage de sol sera du ressort de l'entrepreneur. Ce choix sera fonction de la nature et de l'état du support, de la nature du revêtement de sol prévu, des éventuelles conditions particulières du chantier et du classement UPEC du local considéré.            Cet enduit de lissage sera réalisé dans les conditions précisées au CPT des enduits de lissage de sols intérieurs.            L'entrepreneur devra toujours mettre en œuvre la quantité d'enduit de lissage nécessaire pour satisfaire aux tolérances de planéité exigées, en partant du support qu'il aura accepté.</p>

Réf.	Désignation
05	<p><b>REGLES DE MISE EN OEUVRE</b></p> <p><b>Implantations</b>                      L'implantation du revêtement carrelage devra dans chaque pièce être rigoureusement effectuée, notamment par :                      — la direction des lignes de joints ;                      — la symétrie des lignes par rapport aux références ;                      Et la symétrie des motifs, le cas échéant.                      La disposition et les alignements seront déterminés de manière à permettre une exécution avec un minimum de coupes de carreaux, les coupes inévitables devront toujours être exécutées sous les plinthes ou en rive des locaux.</p> <p><b>Règles de mise en oeuvre :</b>  <i>Quelle soit collées ou scellées, en sol ou murale , le mode de pose dsera conforme aux prescriptions du D.T.U qui s'y rapporte.</i>  <i>Tous les produits utilisés devront faire l'objet d'un avis technique.</i>  <i>Joints de dilatation, de fractionnement, périphériques</i>                      Ces joints seront traités dans les conditions définies au DTU en vigueur.</p> <p><b>Jointoiements</b>                      La pose à joints nuls est interdite pour sols et revêtements muraux.  <i>Largeur des joints entre carreaux selon spécifications du D.T.U en vigueur.</i>                      Pour les carrelages soumis à des sollicitations courantes, les joints pourront être traités selon leur largeur avec un coulis, une barbotine ou un mortier de sablon.                      Ils pourront également être réalisés à l'aide de produits « tout prêts » spécifiques pour cet usage, à proposer par l'entrepreneur à l'approbation du maître d'œuvre.                      Dans le cas de jointoiement réalisé avec des produits colorés, notamment si les carreaux à poser ne sont pas émaillés, il y a lieu, au préalable, de faire un essai pour vérifier si le matériau de jointoiement ne salit pas les carreaux de façon persistante et indélébile.                      Dans tous les cas, les largeurs de joints et la nature des joints devront être définies avant tout début de travaux : par l'entrepreneur qui fera des propositions à l'approbation du maître d'œuvre.</p> <p><b>Calepinage</b>                      Dans le cas de calepinage, l'entrepreneur devra examiner le dessin de calepinage qui lui aura été remis par le maître d'œuvre.                      En cas d'observations de sa part, l'entrepreneur les fera par écrit au maître d'œuvre.                      Une mise au point sera alors effectuée par le maître d'œuvre en accord avec l'entrepreneur.                      L'exécution devra être réalisée avec la plus grande exactitude.                      Dans le cas de carreaux coupés en diagonale et assemblés à 2 couleurs pour ne plus former qu'un seul carreau, le raccord devra être parfait.</p> <p><b>Niveau des sols finis</b>                      Les différents revêtements de sol (carrelages, sols minces, etc.) devront toujours être au même niveau au droit des jonctions et présenter un affleurement parfait.                      Toutes dispositions devront être prises à ce sujet, en accord avec les entrepreneurs des corps d'état concernés.</p> <p><b>Raccords</b>                      Dans le cadre de l'exécution de son marché, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de carrelages au droit des scellements, passages de tuyaux ou autres, afférents aux travaux des autres corps d'état.                      Dans le cas de raccords à réaliser par suite de retard d'exécution d'un corps d'état, les raccords seront effectués par le présent lot aux frais du corps d'état responsable.</p> <p><b>Arrêts de sols carrelage scellé</b>                      Au droit des seuils et autres emplacements où le sol carrelage scellé sera contigu à un autre type de sol, l'entrepreneur de carrelage aura à fournir et à poser un arrêt métallique constitué par un fer cornière de 30 x 30.</p> <p><b>Rives libres des revêtements muraux</b>                      À tous les angles saillants, et sur toutes les rives libres des revêtements verticaux, il sera fait emploi de</p>

Réf.	Désignation
	<p>carreaux spéciaux à bord arrondi ou à rive émaillée. Même observation en ce qui concerne les angles saillants des plinthes. Dans le cas où des carreaux à rive arrondie ou émaillée ne seraient pas disponibles chez le fabricant, l'entrepreneur devra fournir et poser des baguettes quart de rond en PVC, d'épaisseur et de teinte adaptées.</p> <p><b>Entailles - découpes - etc.</b> Toutes les entailles et découpes au droit des tuyauteries, robinets ou autres, devront être très soigneusement ajustées, tout carreau comportant une découpe mal ajustée, ou fendue ou détériorée lors du découpage, sera immédiatement à remplacer.</p> <p><b>Jointes entre carrelage mural et appareils sanitaires</b> Au droit des appareils sanitaires, le revêtement vertical en carrelage devra réaliser l'étanchéité absolue entre l'appareil sanitaire et la paroi, et à cet effet, le joint entre l'appareil et le 1er rang de carrelage devra être un joint souple en produit pâteux genre Thiokol ou équivalent, la façon de ce joint étant à la charge du présent lot, y compris la fourniture du produit.</p> <p><b>Jointes de dilatation</b> Dans le cas où des revêtements carrelage seront à poser au droit des joints de dilatation, le présent lot devra les respecter lors de l'exécution des revêtements. Pour l'exécution de ces joints, l'entrepreneur soumettra au maître d'œuvre, avant le début des travaux, les dispositions qu'il compte prendre pour cette exécution. Quelle que soit la solution adoptée, les joints dans les revêtements de sols devront être étanches aux eaux de lavage.</p> <p><b>Couvre-joints de seuils et autres</b> Dans le cas où le présent lot aura à sa charge la fourniture et pose de couvre-joints au droit des jonctions de sols de natures différentes, ceux-ci seront soigneusement coupés de longueur et ajustés dans la feuillure de l'huisserie ou du bâti. Ils seront obligatoirement disposés dans l'axe de l'épaisseur de la porte. Ils seront fixés par vis à tête fraisée, ces vis disposées dans l'axe du couvre-joint à espacement régulier. Les têtes de vis seront toujours en métal de même aspect et traitement que le couvre-joint.</p>
<b>06</b>	<p><b>REVETEMENTS COMPLEMENTAIRES EN CARRELAGE</b></p> <p>Les revêtements de marches d'escaliers en carrelage, les plinthes en carrelage et les seuils en carrelage, devront être réalisés dans les conditions précisées au DTU en vigueur, tant en ce qui concerne les matériaux que leur mise en œuvre.</p>
<b>07</b>	<p><b>ETANCHEITE SOUS CARRELAGE</b></p> <p><i>Étanchéité par produits hydrocarbonés</i></p> <p>Les matériaux à employer ainsi que leurs règles de mise en œuvre, et les travaux accessoires devront répondre aux prescriptions du D.T.U de référence.</p> <p>Tous les systèmes et procédés devront être titulaires d'un « Avis Technique », ou d'un « Agrément technique européen », ou avoir fait l'objet d'un Cahier des charges visé par un organisme compétent. La mise en œuvre de ces systèmes devra être strictement conforme aux prescriptions du fabricant. Les produits adhésifs utilisés pour la pose du carrelage devront être ceux préconisés par le fabricant ou, à défaut, être compatibles.</p>
<b>08</b>	<p><b>CARRELAGES POSES A L'EXTERIEUR</b></p> <p>Les travaux de sols carrelages extérieurs devront répondre aux conditions et prescriptions du D.T.U de référence. Les revêtements muraux extérieurs scellés ne faisant pas l'objet de prescriptions particulières dans le D.T.U, les travaux devront être traités par analogie aux prescriptions concernant les revêtements de sols scellés.</p> <p>Il ne pourra être mis en œuvre que des carreaux dont la résistance au gel est certifiée et répondant à la</p>



Réf.	Désignation
	<p>norme EN 202.</p> <p>Les carreaux de faïence étant gélifs, ils ne sont pas à employer à l'extérieur. Les adhésifs et les produits pour joints devront également être certifiés « Résistant au gel ». Au sujet des conditions de mise en œuvre de revêtements carrelages à l'extérieur, il est rappelé les « commentaires » à l'article 3.2 du DTU 55 qui précisent que « Lorsque les travaux sont exécutés à l'extérieur, toutes précautions doivent être prises pour éviter la dessiccation, le délavage ou le gel du mortier de pose et des coulis avant leur durcissement ».</p>
<b>09</b>	<p><b>OUVRAGES ACCESSOIRES</b></p> <p>Pour les ouvrages accessoires tels que baguettes de joints, rails de fractionnement préfabriqués, profilés d'angles rentrants ou saillants, arrêts de rive, nez de marches, etc., l'entrepreneur devra présenter en temps voulu les échantillons au maître d'œuvre. Les baguettes de joints seront en matière plastique ou en aluminium. Tous les autres profilés seront en aluminium ou en acier inox. La mise en œuvre de ces ouvrages accessoires devra être effectuée en se conformant strictement aux prescriptions du fabricant.</p>
<b>10</b>	<p><b>ETAT DE LIVRAISON DES REVETEMENTS DE CARRELAGE FINIS</b></p> <p><i>Tolérances sur le revêtement carrelage fini</i></p> <p>Les tolérances admissibles sur les revêtements finis scellés ou collés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— planéité ;</li> <li>— horizontalité ou verticalité ;</li> <li>— niveau ;</li> <li>— alignement des joints,</li> </ul> <p>Dans le cas où les tolérances admissibles sur un revêtement fini seraient dépassées, le maître d'œuvre sera en droit d'exiger la démolition et la réfection du revêtement en matériaux neufs, aux frais de l'entrepreneur.</p> <p><i>Aspect final des revêtements carrelage</i></p> <p>Les revêtements finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tache ni salissure, de couleur et de ton uniforme et régulier. Tous les revêtements accusant des défauts tels que tolérances supérieures aux tolérances admises, joints ouverts, coupes et ajustages mal réalisés, etc. seront refusés, déposés et refaits par l'entrepreneur à ses frais.</p>
<b>11</b>	<p><b>NETTOYAGE ET PROTECTION DES REVETEMENTS FINIS</b></p> <p>Immédiatement après pose, les revêtements seront soigneusement nettoyés à l'aide de produits adéquats par le présent lot, et ce dernier devra en assurer la protection jusqu'à la réception. Dans certains cas, en fonction des conditions particulières du chantier et de la nature du revêtement de sol, le présent lot pourra se trouver amené à assurer une protection absolument efficace par tout moyen de son choix.</p>
<b>12</b>	<p><b>GARANTIES</b></p> <p>Au cours de la période séparant la réception de l'échéance de garantie biennale, les revêtements de sol ne devront présenter aucune des anomalies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>--- décollements</li> <li>--- vieillissement anormal du revêtement</li> <li>--- non stabilité dimensionnelle</li> <li>--- usure ponctuelle anormale non liée à l'entretien ou à l'utilisation</li> <li>--- non stabilité des teintes, des aspects de surface, des matières employées dans la composition du</li> </ul>

Réf.	Désignation
	revêtement.
<b>02</b>	<b>TRAVAUX DE CARRELAGE</b>
<b>01</b>	<p><b>ISOLATION SOUS CHAPE</b></p> <p>Fourniture et mise en oeuvre d'une isolation sous chape:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaques de mousse de polyuréthane revêtu d'un parement multi couche étanche rainé et bouveté sur quatre côtés.</li> <li>- Isolant de type TMS MF SI de chez EFISOL ou techniquement équivalent.</li> <li>- Épaisseur : 56 mm, <b>R=2.60 m²K/W</b></li> <li>- Résistance critique à la compression Rcs &gt; 105 KPa</li> <li>- Spécification pour application sol : SC1 a<sub>2</sub> Ch</li> <li>- Mise en oeuvre posée sur dallage, joints décalés à emboîtement.</li> <li>- L'ensemble mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.</li> <li>- Fourniture du certificat ACERMI à la maîtrise d'oeuvre.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Mètre carré</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Sur l'ensemble de la Salle et Salle d'eau</p>
<b>02</b>	<p><b>CHAPE RAPPORTÉE</b></p> <p>Fourniture et mise en oeuvre de chape rapportée comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage du support et enlèvement de tout ce qui peut nuire à une bonne adhérence.</li> <li>- Chape au mortier de ciment adhérente, dosage à préciser par le présent lot.</li> <li>- Compris exécution de tous joints de fractionnement réglementaires à sec ou par sciage mécanique.</li> <li>- Dessus fini aux caractéristiques voulues pour recevoir revêtement en carrelage collé.</li> <li>- Épaisseur : nécessaire pour obtenir le niveau fini du sol carrelage prescrit (<b>minimum 5cm</b>)</li> <li>- Réserve en sol laissées par le lot GO</li> <li>- Ravoirage si nécessaire pour compenser les trop fortes différences de niveaux et passage de conduits électriques.</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Sur l'ensemble de la Salle et Salle d'eau (sauf douche)</p>
<b>03</b>	<p><b>ETANCHÉITÉ DES SOLS - (S.P.E.C)</b></p> <p>Système d'étanchéité à l'eau sous carrelage comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose d'une natte en polyéthylène de type schl'fcter - DITRA 25 ou équivalent..</li> <li>- Mise en oeuvre avec un mortier colle adapté au support conformément aux règles en vigueur compris toutes sujétions de mise en oeuvre et traitement de tous les points singuliers.</li> <li>- Traitement des pieds, des angles de parois, des passages de canalisations suivant normes, D.T.U et prescriptions du fabricant.</li> <li>- Fourniture et application de protection en pied de cloisons par bandes d'étanchéité et sous-couche de protection à la pénétration de l'eau.</li> <li>- Fiches techniques des produits à fournir à la Maîtrise d'Oeuvre.</li> <li>- Produit disposant d'un avis technique conforme S.P.E.C</li> </ul> <p><b>Mode de métré : Mètre carré</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Sur l'ensemble de la salle d'eau</p>

Réf.	Désignation
<b>3-4</b>	<p><b>CARRELAGE INTERIEUR GRÈS CERAME COLLÉ</b></p> <p>Fourniture et pose de revêtement de sol comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose du revêtement par collage avec un produit adhésif adapté.</li> <li>- Coulage des joints en produit « tout prêt » adapté.</li> <li>- Teintes au choix du maître d'ouvrage dans la gamme de prix proposée</li> <li>- Calepinage au choix du maître d'ouvrage</li> <li>- <b>GRES CERAME</b> 1<sup>er</sup> choix</li> <li>- Classement UPEC pour établissement scolaire :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- sanitaire : <b>U<sub>3</sub>-P<sub>2</sub>-E<sub>2</sub>-C<sub>2</sub></b></li> </ul> </li> <li>- Modèle de carreaux et dimensions: Selon choix du maître d'ouvrage et sur présentations d'échantillons.</li> <li>- Mode de pose : Selon choix du maître d'ouvrage</li> </ul> <p>Base d'achat : Fourniture de carrelage prix public 25 € HT/m<sup>2</sup>                      Cette base d'achat inclus toutes sujétions à l'appréciation de composition avec des carreaux de couleurs ou motifs.  <i>Nota : Il est prévu une provision de 5% pour la base d'achat pour les chutes.</i></p> <p><b>Mode de métré : Mètre carré</b>                      Localisation : Plans projet</p> <p>Sur l'ensemble de la salle d'eau</p>
<b>04</b>	<p><b>FACON DE DOUCHE A L'ITALIENNE</b></p> <p>Réalisation sur chape d'une forme de pente et réservation pour siphon. Pose du siphon au présent lot fourni par le plombier.                      Dimensions : 0.90 x 0.90 m</p> <p><b>Mode de Métré: Forfait</b>                      Localisation: plans projet</p> <p>Douche dans la salle d'eau</p>
<b>05</b>	<p><b>SCELLEMENT CADRE TAPIS BROSSE</b></p> <p>Fourniture et pose de cadres tapis brosse à scellé et/ou chevillé en sol.                      Préparation des supports au mortier parfaitement talochée sur réservation de 25mm pour recevoir les tapis brosses                      Pose des tapis brosse par le lot Sols souples</p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b>                      Localisation : Plan projet                      Devant la porte principale 1.30 x 1.00</p>
<b>03</b>	<p><b>TRAVAUX DE FAIENCES</b></p>
<b>01</b>	<p><b>ETANCHÉITÉ DES PAROIS - (S.P.E.C)</b></p> <p>Réalisation de protection de surface des locaux à hygrométrie moyenne et comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en oeuvre sur plaques de plâtre hydrofuge à charge du lot plâtrerie et sur fonds des douches.</li> <li>- Fourniture et application de protection en pied de cloisons par bandes d'étanchéité et sous-couche de protection à la pénétration de l'eau.</li> <li>- Mise en oeuvre selon règlementations en vigueur et recommandations du fabricant.</li> <li>- Mise en oeuvre de produit de type Lafarge, Placoplâtre, Desvres ,etc... compatible avec la nature du support à préciser par le présent lot.</li> <li>- Quantité de produit à mettre en oeuvre et nombre de couches nécessaires à la bonne exécution.</li> <li>- Traitement des points singuliers selon recommandations du fabricant ( pénétrations, adossement</li> </ul>

Réf.	Désignation
02	<p>d'appareils, etc..)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches techniques des produits à fournir à la Maîtrise d'Oeuvre.</li> <li>- Produit disposant d'un avis technique conforme S.P.E.C</li> </ul> <p><b>Mode de métré : Mètre carré</b> Localisation: plans projet</p> <p>Parois de la douche de la salle d'eau</p> <p><b>FAIENCES MURALES : POSE COLLÉE</b></p> <p>Fourniture et pose de revêtement en carrelage faïence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose collée avec un produit adhésif adapté, compris ragréage du support.</li> <li>- Coulage des joints au ciment blanc ou en produit « tout prêt ».</li> <li>- Teintes au choix du maître d'ouvrage dans la gamme de prix proposée</li> <li>- Calepinage au choix du maître d'ouvrage</li> <li>- Modèle de carreaux et dimensions: Selon choix du maître d'ouvrage et sur présentations d'échantillons.</li> <li>- Mode de pose : Au choix du maître d'ouvrage.</li> <li>- Fourniture et carreaux sur la base de 25 € HT/m<sup>2</sup></li> </ul> <p>Cette base d'achat inclus toutes sujétions à l'appréciation de composition avec des carreaux de couleurs, motifs ou frises.</p> <p>Fourniture et pose de baguettes P.V.C. quart de rond à tous les angles saillants. <i>Nota : Il est prévu une provision de 5% pour la base d'achat pour les chutes.</i></p> <p><b>Nota important : l'entreprise devra obligatoirement un joint périphérique au silicone de qualité "Sanitaire", en plus de celui exécuté par le plombier lors de la pose des bacs à douche compris toutes sujétions de nettoyages des parements, exécution et tous travaux soignés.</b></p> <p><b>Mode de métré : Mètre carré</b> Localisation Plans projet</p> <p>Totalitéde la salle d'eau jusqu'au plafond</p>

Réf.	Désignation
<b>08</b>	<b>ELECTRICITE / V.M.C. / CHAUFFAGE</b>
<b>00</b>	<p><b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATION - NORMES</b></p> <p>Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à l'article 1.6 - "<b>Obligations Contractuelles</b>", du chapitre "<b>Généralités Tous Corps d'Etat.</b>" Du présent C.C.T.P..</p>
<b>01</b>	<b>GENERALITES ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES</b>
<b>01</b>	<p><b>TRAVAUX A CHARGE DE L'ENTREPRENEUR</b></p> <p>Les travaux à la charge du présent lot comprennent la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux, matériels et produits, et toutes fournitures et prestations nécessaires pour réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les installations électriques depuis l'origine de l'installation jusqu'aux appareillages terminaux tels qu'ils sont définis ci-après ;</li> <li>— les installations de mise à la terre et les liaisons équipotentielles ;</li> <li>— les appareils d'éclairage définis ci-après ;</li> <li>— les tubes et gaines vides et les joncteurs téléphone ;</li> <li>— les sonneries et les portiers électriques suivant C.C.T.P.;</li> <li>— les installations diverses définies ci-après ;</li> <li>— la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;</li> <li>— le nettoyage des appareillages et luminaires pour la livraison et la réception ;</li> <li>— l'enlèvement hors du chantier de tous les emballages, déchets et gravois dans le respect de la législation sur les déchets en vigueur ;</li> </ul> <p>Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat, c'est-à-dire qu'il devra livrer au maître d'ouvrage l'ensemble des installations en complet et parfait état de fonctionnement en conformité avec la Réglementation et les prescriptions du présent document, et il devra toutes les fournitures et prestations nécessaires quelles qu'elles soient pour obtenir ce résultat.</p>
<b>02</b>	<p><b>PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR</b></p> <p><b>Avec son offre</b></p> <p>L'entrepreneur devra fournir en annexe à son offre les pièces suivantes en trois exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— un devis estimatif détaillé répondant aux différents postes du présent CCTP ;</li> <li>— une documentation détaillée de tous les matériels, appareillages, etc., s'ils sont différents de ceux mentionnés à titre indicatif au présent CCTP ;</li> <li>— toutes autres pièces que l'entrepreneur jugera utiles à l'appui de son offre.</li> </ul> <p><b>Pendant la phase préparatoire</b></p> <p>L'ensemble des pièces mentionnée ci-dessous sont à soumettre au maître d'œuvre et au bureau de contrôle, le cas échéant, pour approbation. Cette approbation ne diminue en rien la responsabilité de l'entrepreneur qui reste pleine et entière.</p> <p>Les plans indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'implantation du matériel et de l'appareillage</li> <li>— le parcours des canalisations avec caractéristiques et sections</li> <li>— les détails de mise en oeuvre côtés suivant réalisation</li> <li>— les réservations seront à établir par le présent lot, et à mettre au point ensuite en accord avec l'entrepreneur du lot gros œuvre et d'autres lots concernés, le cas échéant.</li> </ul> <p>Les schémas comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— le tracé unifilaire des circuits de distribution</li> <li>— le tracé multifilaire des circuits de commande</li> <li>— les plans de borniers</li> </ul>

**Lot 08 - ELECTRICITE / V.M.C. / CHAUFFAGE**

Réf.	Désignation
	<p>— les caractéristiques des appareillages de protections (calibre, PdC, etc..)</p> <p>Les documents suivants :</p> <p>— les références, caractéristiques, etc.. De tout l'appareillage</p> <p>— le calcul des tensions de contact</p> <p>— le calcul des courants de court-circuit</p> <p>— le calcul des chutes de tension</p> <p>— le carnet de câbles comprenant longueurs, sections, numérotation ds bornes, etc..</p> <p>— les calculs d'éclairage, conformes aux spécifications du C.C.T.P.</p> <p><b>En Fin de Travaux :</b></p> <p>L'entreprise doit fournir le jour de la réception des travaux :</p> <p>— les plans et scémas des installations réalisés, mis à jour en 2 exemplaires dont 1 reproductible + 1 fichier informatique</p> <p>— le procès-verbal d'essais documents COPREC 1 et 2</p> <p>— le dossier de maintenance (lorsque les normes applicables l'exigent)</p> <p>— les notices de conduite et d'entretien des installations ;</p> <p>— une nomenclature des pièces de rechange devant être approvisionnées.</p> <p>— les Certificats de conformité des installations privatives et communes délivré par le CONSUEL</p> <p>En vue de la mise sous tension des installations par le distributeur, l'entrepreneur devra fournir une attestation de conformité des installations aux règlements et normes de sécurité en vigueur, établie par un organisme contrôleur agréé.</p> <p>Tous les frais consécutifs aux contrôles seront à la charge de l'entrepreneur.</p> <p>— le certificat de parfait achèvement des ouvrages E.D.F.</p> <p>— le certificat de parfait achèvement des ouvrages P.T.T.</p>
<b>03</b>	<p><b>INDICES DE PROTECTION DES MATERIELS ET PRODUITS</b></p> <p>Les matériels et produits devront être adaptés aux milieux dans lesquels ils devront fonctionner. Cette adaptation est définie par les indices de protection sous forme de codes " IP " et " Chocs " . L'entrepreneur devra toujours s'assurer que les matériels et produits qu'il propose ainsi que ceux proposés dans le présent Document, répondent bien au code voulu en fonction du milieu dans lequel ils seront installés.</p> <p>L'entrepreneur restera seul responsable du respect des impératifs du présent article.</p>
<b>04</b>	<p><b>RELATIONS AVEC LES DISTRIBUTEURS</b></p> <p><b><u>Il appartiendra à l'entrepreneur d'effectuer en temps utile, toutes les démarches auprès des distributeurs concernés :</u></b></p> <p>— <b><u>EDF ;</u></b></p> <p>— <b><u>France Telecom ;</u></b></p> <p>L'entrepreneur devra prendre auprès des distributeurs tous renseignements et toutes instructions nécessaires à l'exécution de ses travaux. Il devra faire son affaire des mises au point techniques avec les services des distributeurs, et obtenir leur accord écrit sur les dispositions envisagées et les plans. Copies de toutes correspondances, accords et autres pièces échangés avec les distributeurs seront transmises au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre.</p>
<b>05</b>	<p><b>MISE A LA TERRE DES INSTALLATIONS</b></p> <p>La mise à la terre devra être assurée pour l'ensemble des installations électriques, et comprendra toutes les installations nécessaires à cet effet, jusqu'à la prise de terre incluse.</p> <p>Les liaisons équipotentielles à réaliser devront relier au conducteur principal de terre les différentes canalisations métalliques et les éléments métalliques accessibles de la construction.</p> <p>Ces installations seront à réaliser conformément à la norme NF C 15-100 et comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de terre</li> <li>- Prise de terre de fait</li> <li>- Liaison prise de terre-barrette de mesure</li> <li>- Borne principale de terre</li> </ul>

Réf.	Désignation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conducteur principal de protection et dérivations principales</li> <li>- Dérivations divisionnaires</li> <li>- Liaisons équipotentiels</li> </ul>
<b>06</b>	<p><b>ARMOIRES ELECTRIQUES</b></p> <p>Les armoires non équipées seront à équiper par l'entrepreneur avec tous les dispositifs, organes et appareillages de coupure, de protection, de commande et de sécurité nécessaires en fonction des caractéristiques des installations, en conformité avec la norme NF C 15-100 et le DTU de référence.            Pour les armoires avec portillon, tous les dispositifs de contrôle et de commande et les voyants lumineux seront ramenés sur la façade du portillon.            Quel que soit le type d'armoire ou de tableau, ils devront toujours comporter des étiquettes en matériau inaltérable de repérage des circuits et autres désignations nécessaires.</p> <p>Chaque armoire électrique aura les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>--- elle sera du type fermé, étanche aux poussières, constituée par une enveloppe métallique en tôle d'acier d'épaisseur minimum 20/10mm, protégée contre la corrosion par un décapage et un revêtement antiphosphatant, deux couches d'apprêt anti-corrosif et deux couches de peinture glycérophthalique. Elle pourra être en matière plastique de qualité mécanique équivalente.</li> <li>--- la rigidité de l'enveloppe devra être suffisante pour résister à toutes les contraintes dynamiques et thermiques pouvant résulter d'un court-circuit, ainsi qu'aux chocs et percussions dûs au fonctionnement normal de l'appareillage.</li> <li>--- elle comportera en façade avant une ou plusieurs portes avec joint d'étanchéité et paumelles invisibles, fermant par crémone et clef. (clef unique pour l'ensemble des armoires).</li> <li>--- une poche à plans, rigide et largement dimensionnée, sera installée à l'intérieure de la porte.</li> <li>--- tout le matériel devra être installé sur châssis en fer profilé DIN et être facilement accessible par la face avant de l'armoire, en vue de sa fixation, son raccordement, son entretien et , éventuellement, son emplacement;</li> <li>--- chaque appareil sera repéré par une étiquette, le repérage indiquera au clair le nom des locaux ou des appareils alimentés;</li> <li>--- elle comportera, convenablement réparti, un emplacement de réserve égal à 30% minimum de l'espace occupé.</li> <li>--- l'armoire sera fixée solidement au mur sur fers profilés et scellés. Dans tous les cas, la hauteur par rapport au sol sera telle que l'appareillage de commande et de signalisation soit accessible à hauteur d'homme, sans interposition d'échelle, de marchepieds, etc..</li> </ul>
<b>07</b>	<p><b>NIVEAUX D'ECLAIREMENT</b></p> <p>Les niveaux d'éclairage à obtenir sont les " niveaux d'éclairage recommandés " en fonction de l'activité, préconisés par la norme NF X 35-103.</p>
<b>08</b>	<p><b>CONDUITS ET FOURREAUX POUR COURANTS FAIBLES</b></p> <p>Les conduits et fourreaux pour les installations de courants faibles sont à la charge du présent lot.</p> <p><b>Télévision et FM</b></p> <p>Travaux faisant l'objet d'un lot ou chapitre Spécificique "TELEDISTRIBUTION"</p> <p><b>Téléphone</b></p>

Réf.	Désignation
09	<p>Les conduits, fourreaux, coffres pour dérivation, etc., et les joncteurs téléphone, le cas échéant à mettre en œuvre par le présent lot, seront de type et dimensions appropriés aux installations téléphoniques prévues.</p> <p>L'entrepreneur du présent lot est contractuellement réputé parfaitement connaître toutes les contingences, réglementations et dispositions imposées par France-Telecom.</p> <p>Il se mettra en rapport en temps opportun avec ces services pour obtenir leur accord sur les installations qu'il envisage.</p> <p>Le présent lot aura donc à sa charge la réalisation de tous les conduits et boîtes permettant ensuite l'installation par l'installateur spécialisé de la distribution téléphonique, depuis l'origine jusqu'aux différentes prises téléphone prévues.</p> <p>La fourniture et la pose des prises téléphone font partie du marché du présent lot.</p> <p>En fin de travaux, l'entrepreneur devra faire procéder à la réception de ses installations par l'installateur spécialisé.</p> <p>Le procès-verbal de cette réception sera à remettre au maître d'ouvrage.</p> <p><b>REGLES ET PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE</b></p> <p>En complément aux conditions et prescriptions de mise en œuvre énoncées dans les documents de références contractuels visés en tête du présent document, il est précisé :</p> <p><b>Installations apparentes</b></p> <p>Tous les conduits, moulures, etc. seront posés avec soin, disposés parfaitement d'aplomb ou horizontalement, parallèles, le cas échéant.</p> <p>Les angles des moulures et plinthes seront assemblés d'onglet. La fixation de tous les ouvrages et appareillages apparents sera assurée par tous moyens en fonction de la nature du support.</p> <p><b>Installations encastrées</b></p> <p>Pour les conduits, boîtes, etc. noyés au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— le traçage et l'implantation sur les coffrages ;</li> <li>— la fixation sur les coffrages et les armatures, selon le cas ;</li> <li>— le contrôle de leur pérennité lors du coulage du béton ;</li> <li>— la vérification de la bonne implantation des boîtes et autres après décoffrage.</li> </ul> <p>L'entrepreneur du présent lot sera seul responsable envers le maître d'ouvrage de tous désordres éventuels constatés après décoffrage, et il aura tous travaux de reprises nécessaires à sa charge.</p> <p>L'entrepreneur devra respecter les normes et D.T.U en vigueur, le cas échéant, concernant les conditions d'encastrement des canalisations avant et pendant la construction.</p> <p><b>Isolement phonique</b></p> <p>L'isolement phonique entre locaux exigé, le cas échéant, devra être préservé et l'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions nécessaires à ce sujet, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— aucune saignée ou tranchée d'encastrement ne devra se trouver face à face de part et d'autre d'une paroi en maçonnerie ;</li> <li>— aucune boîte encastrée ne devra se trouver face à face de part et d'autre d'une paroi, à moins de 0,25 m d'axe en axe.</li> </ul> <p><b>Encastrement dans cloisons minces</b></p> <p>Lors de l'exécution des saignées d'encastrement dans les cloisons minces, l'entrepreneur devra prendre toutes précautions et respecter les prescriptions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— la saignée ne devra jamais traverser l'épaisseur de la cloison et la paroi opposée du matériau constitutif devra rester continue. Les saignées verticales devront toujours être réalisées le long des huisseries ou en bout de paroi et elles ne couperont jamais un panneau en son milieu, sur toutes hauteurs ;</li> </ul>



Réf.	Désignation
	<p>— les saignées ne seront jamais d'un tracé biais.</p> <p>Faute de se conformer aux prescriptions ci-dessus, l'entrepreneur en supportera toutes les conséquences.</p> <p><b>Fixation d'équipements lourds</b></p> <p>Les appareils tels que tableaux, armoires métalliques, etc. seront toujours solidement fixés au gros œuvre, suivant le cas et en fonction de leurs dimensions et de leurs poids, soit par vis sur chevilles, soit par pattes à scellement vissées, soit par ferrures à scellement.</p>
<b>10</b>	<p><b>ATTESTATION AVANT MISE EN SERVICE</b></p> <p>Pour la mise sous tension des installations électriques, l'entrepreneur devra fournir une " attestation de conformité " établie par un organisme contrôleur agréé . Les contrôles seront à effectuer et l'attestation de conformité à établir par l'organisme contrôleur CONSUEL.</p>
<b>11</b>	<p><b>GARANTIE</b></p> <p>Conformément à la loi , la période de garantie est de 2 ans à compter de la date de la réception. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder pendant la période de garantie à toutes nouvelles séries d'essais qu'il jugera nécessaires après avoir averti l'entreprise en temps utile. Durant cette période, l'entreprise est tenue de remédier à tous désordres nouveaux, y compris dans les menus travaux, elle doit procéder à ses frais (pièces et main-d'oeuvre) au remplacement de tout élément défectueux de l'installation. L'entreprise dispose d'un délai de 48 heures sauf accord contraire avec le maître de l'ouvrage pour remédier aux désordres dès la notification de ceux-ci ; passé ce délai, le maître de l'ouvrage peut faire exécuter ces travaux aux frais, risques et périls de l'entrepreneur défaillant. Toutefois, cette garantie ne couvre pas :  <ul style="list-style-type: none"> <li>— les travaux d'entretien normaux ainsi que les matières consommables ;</li> <li>— les réparations qui seront les conséquences d'un abus d'usage ;</li> <li>— les dommages causés par les tiers.</li> </ul> </p>
<b>02</b>	<p><b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b></p>
<b>01</b>	<p><b>DOCUMENT A FOURNIR</b></p>
<b>02</b>	<p><b>BRANCHEMENT DE CHANTIER</b></p> <p>Neutralisation des réseaux avant démolition à la charge du lot gros-oeuvre.</p> <p>L'entreprise du présent lot devra la mise en oeuvre d'un branchement provisoire 230 V, y compris ensemble de comptage, dimensionné pour les besoins du chantier et l'installation d'armoires et de coffrets de chantier répondant à la réglementation en vigueur. L'installation de chantier, comprendra une armoire principale possédant un indice de protection approprié au lieu d'installation. Cette armoire, montée sur pied ou murale, sera équipée d'un dispositif d'arrêt d'urgence du type coup de poing, des protections différentielles par disjoncteurs et, lorsque nécessaire, d'un transformateur de sécurité protégé conforme à la norme en vigueur. Il sera installé un coffret de chantier IP 44-7 type portatif PLEXO , de marque LEGRAND, comprenant au minimum :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 prises de courant 2P+T 10/16 A</li> <li>- 1 interrupteur différentielle 30 mA</li> <li>- 1 disjoncteur par prise de courant</li> <li>- 1 voyant de mise sous tension</li> <li>- 1 dispositif d'arrêt d'urgence</li> </ul> <p>Pour l'ensemble, l'alimentation de chantier se fera par câbles U1000 RO2V de section appropriée. L'installation de chantier sera disposée et évacuée en fin de chantier. Le tableau sera raccordé depuis le tableau électrique de l'abonné. Le présent lot se rapprochera du lot GO pour définir la nature des installations de chantier à raccorder. <b>Les indices de compteur seront relevés avant le démarrage et en fin de chantier.</b></p> </p>

Réf.	Désignation
	<p><b>Mode de Métré : Pour l'ensemble du chantier</b></p>
<b>03</b>	<p><b>DEMONTAGE DES INSTALLATIONS EXISTANTES</b></p> <p>Démontage et dépose en démolition des installations et équipements techniques à la charge du lot Gros Oeuvre</p> <p><b>Mode de Métré : Pour Mémoire</b> Localisation:</p>
<b>03</b>	<p><b>ALIMENTATION GENERALE</b></p>
<b>01</b>	<p><b>DERIVATIONS INDIVIDUELLES</b></p> <p>Dérivations individuelles avec système téléreport existant</p> <p><b>Mode de Métré : Pour mémoire</b></p>
<b>02</b>	<p><b>TABLEAUTIN LOGEMENT</b></p> <p>L'entreprise du présent LOT devra prévoir dans son offre de prix et pour ce poste, les visites nécessaires sur site afin de se rendre compte du travail à exécuter. Sont à prévoir au titre des prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'alimentation du tableautin du logement au R+1 depuis le tableau existant. Section et type de câble à définir par le présent lot.</li> </ul> <p><b><u>VISITE SUR PLACE OBLIGATOIRE POUR ESTIMATION</u></b></p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b> Localisation : Plans projet</p>
<b>04</b>	<p><b>EQUIPEMENT ELECTRIQUE</b></p>
<b>01</b>	<p><b>GAINTE TECHNIQUE + TABLEAU ELECTRIQUE</b></p> <p>Tableau de type préfabriqué, comprenant tous les organes et appareillages de protection, de coupure, de commande et de sécurité, nécessaires en fonction des caractéristiques de l'installation, et ainsi que tous câblages. Il comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— le disjoncteur différentiel 500 mA de calibrage approprié ;</li> <li>— le dispositif différentiel à haute sensibilité 30 mA pour tous les circuits ;</li> <li>— le dispositif différentiel 300 mA pour autres circuits ;</li> <li>— les disjoncteurs des alimentations des équipements techniques ;</li> <li>— les petits dispositifs de protection des circuits divisionnaires : disjoncteurs/coupe-circuits ;</li> <li>— les organes de commandes nécessaires ;</li> <li>— et tous autres appareillages nécessaires en fonction de l'installation.</li> </ul> <p>Tous les organes et appareillages seront munis d'un étiquetage inaltérable de repérage des circuits et fonction de l'asservissement (HC, EJP) s'il y a lieu. Et le tableau devra comporter tous les appareillages nécessaires, selon le cas, tels que relais de télécommande, contacteurs, relais de découplage, dispositifs de délestage, etc.</p> <p>Ce tableau sera encastré dans une Gaine Technique Logement (GTL) comprenant: - Le tableau de contrôle avec compteur et disjoncteur à la charge de ERDF.</p>

Réf.	Désignation
02	<p>- Le tableau de répartition doit être conforme à la NF C 61-910 et comporter deux socles de prise de courant 230V, 2P+T, 10/16A, accessibles en face avant et raccordées sur un circuit dédié protégé pour alimenter des appareils de communication. Il peut aussi recevoir le dispositif de coupure d'urgence.</p> <p>- Le tableau de communication de dimensions minimales 250 x 250 x 70 mm, est destiné à recevoir le point de livraison de l'opérateur (Dispositif de Terminaison Intérieur) et doit comporter au moins une barrette de terre et au moins un rail conforme à l'EN 50022 (C 63-015). La liaison fonctionnelle entre les barrettes de terre du tableau de répartition et le tableau de communication doit être aussi courte que possible (de préférence inférieure à 50cm) et de section 6mm<sup>2</sup> minimum. Moyennant le respect des règles propres à chaque tableau, le tableau de communication peut être incorporé dans le tableau de répartition.</p> <p>- Les équipements correspondants aux autres applications de communication (TV, satellite, interactivité, etc.) sont implantés soit en dessous de 1,10m, soit au-dessus de 1,80m, avec une réservation de 35cm en largeur et de 18 cm en profondeur.</p> <p>La GTL devra être matérialisée du sol au plafond.</p> <p><b>Dimensions: 600mm de large et de 200mm de profondeur hauteur suivant réglementation PMR</b></p> <p><i>Nota: Cette gaine doit permettre des modifications ou extensions de l'installation électrique y compris des réseaux de communication d'une façon aussi simple que possible et faciliter les interventions en toute sécurité. Elle permet ainsi de compléter les tableaux de la gaine technique ou d'en ajouter d'autres afin de pouvoir offrir de nouveaux services et leurs équipements associés.</i></p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b> Localisation : Plans projet</p> <p><b>DISTRIBUTIONS DES LOCAUX</b></p> <p>Installations électriques dans les différentes pièces du logement depuis le tableau électrique. Installations comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— conducteurs, conduits , boîtes de dérivation et autres ;</li> <li>— appareillages de commande, prises de courant, etc ;</li> <li>— douilles à bout de fil aux foyers lumineux ;</li> <li>— tous raccordements sur bornes ou barrettes ;</li> <li>— tous percements, fourreaux, rebouchages et raccords nécessaires, le cas échéant ;</li> <li>— et toutes prestations et petites fournitures nécessaires.</li> <li>— Dispositif Connection Luminaire (DCL) compris ampoules.</li> </ul> <p>Tout DCL doit garantir la fixation d'un luminaire d'au minimum 25 kg.</p> <p>Obligatoire à chaque boîte de connection sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- extérieur</li> <li>- volume 0, 1 et 2 des salles de bains</li> <li>- buanderie (ou locaux d'influences externe supérieur à AD2; voir exemples )</li> </ul> <p>Obligatoire pour des luminaires d'une intensité ne dépassant pas 6 A Dérogation du consuel pour les plafonds en bois (ex: poutre, plancher supérieur en bois epais, ...): pas de DCL !</p> <p><b>Les installations dans les pièces habitables du logement seront encastrées.</b></p> <p><b><u>a/ Canalisations - montage encastré :</u></b></p> <p>Elles seront réalisées en câble R02V mis en place dans gaines annelées dans les cloisons ou les doublages. Les produits seront conformes aux normes NFC 68102 et 68104 avec classement au feu M1. L'appareillage sera choisi dans la gamme de chez LEGRAND ou similaire.</p> <p><b><u>b/ Canalisations - Montage apparent (dans la mesure où il serait impossible de réaliser des saignées):</u></b></p> <p>Elles seront réalisées en apparents sous goulotte PVC blanc compris toutes sujétions d'accessoires de finitions d'angles et coupes - série moulures DLPLus de chez LEGRAND (sections adaptées) et bénéficiant de la norme NF-USE.</p> <p>Leur dimensions seront déterminées en fonction des capacités de câblage fixées par le fabricant et par la norme NFC 15100. Les produits seront conformes aux normes NFC 68102 et 68104 avec classement au feu M1. L'appareillage sera choisi dans la gamme de chez LEGRAND ou similaire.</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b></p>

Réf.	Désignation
03	<p>Pour l'ensemble du rez-de-chaussée Depuis le tableautin reprise du réseau existant pour le logement au R+1</p> <p><b>APPAREILLAGE LOGEMENTS</b></p> <p><b>Implantation des équipements :</b></p> <p>Mis à part l'applique du coin cuisine, tous les points lumineux seront équipés de luminaires avec lampes correspondantes.</p> <p>La prise Téléphone sera obligatoirement couplée sur boîtes d'encastrement et plaque double avec 1 prise 10/16 2P+T</p> <p>Par rapport au sol fini, les hauteurs d'implantation de l'appareillage sont : 1.30 m pour accessibilité handicapé selon localisation. 0,90 m pour les interrupteurs, commutateurs, boutons poussoirs 0,40 m pour les prises de courants (autres locaux) 0,40 m pour les prises téléphoniques, prises TV+RD Dans chaque locaux, une prise de courant sera installée à proximité et hauteur d'un interrupteur selon localisation.</p> <p>Pour les installations et prises ci-dessous , se reporter aux chapitres correspondant : --- Installations et prises téléphone : .....; Chapitre "TÉLÉPHONE"</p> <p><b>Nomenclature d'appareillage et lustrerie</b></p> <p><i>Interrupteurs et Prises de courant</i> marque : Legrand / Série : Celiane - Blanc</p> <p><i>Luminaires</i> Luminaire encastré éclairage indirect Indi Quattro de chez THORN ou techniquement équivalent.</p> <p><b>Les valeurs d'éclairage seront de 100 lux pour la salle de classe et de 100 lux pour la salle d'eau. Les plaques des interrupteurs devront être contrastés par rapport au support.</b></p>
03-01	<p>SALLE DE CLASSE</p> <p><b>Pour respecter la réglementation des personnes à mobilités réduites les enjoliveurs blanc seront remplacés par des enjoliveurs de couleur pour assurer le contraste visuel. Les plaques et prises seront maintenus en blanc.</b></p> <p><b>L'éclairage en tout point du projet sera de 100 lux minimum</b></p> <p><b>Salle d'eau :</b> Les enjoliveurs devront être contrastés visuellement avec l'environnement de la pièces - 1 centre simple allumage compris lustrerie (Luminaire encastré éclairage indirect Indi Quattro de chez THORN);</p> <p><b>Accessibilité handicapé:</b> - 1 prise de courant 16 A + T proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage.</p> <p><b>Chaufferie :</b> - 1 applique simple allumage avec appareillage modèle CHARTRES standard de chez SARLAM ou techniquement équivalent - 1 prise de courant 16 A + T pour l'alimentation de la chaudière</p> <p><b>Salle de classe :</b> Les enjoliveurs devront être contrastés visuellement avec l'environnement de la pièces - 4 centre sur va et vient compris lustrerie (Luminaire encastré éclairage indirect Indi Quattro de chez</p>

**Lot 08 - ELECTRICITE / V.M.C. / CHAUFFAGE**

Réf.	Désignation
	<p>THORN);                      - 2 centre sur va et vient compris lustrerie (Luminaire encastré éclairage indirect Indi Quattro de chez THORN);                      - 4 centre sur va et vient compris lustrerie (Luminaire encastré éclairage indirect Indi Quattro de chez THORN);                      - 4 centre sur va et vient compris lustrerie (Luminaire encastré éclairage indirect Indi Quattro de chez THORN);                      - 10 prises de courant 16 A + T</p> <p><b>Accessibilité handicapé:</b>                      - 2 prise de courant 16 A + T proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage.</p> <p><b>Mode de Métré: FORFAIT par pièces</b>                      Localisation: Plans projet</p>
<b>04</b>	<p><b>MISE A LA TERRE / LIAISONS EQUIPOTENTIELLES</b></p> <p>Ensemble d'installations comprenant tous travaux, toutes fournitures et ouvrages accessoires, nécessaires pour réaliser la mise à la terre et les liaisons équipotentielles de tous logements, en absolue conformité avec la norme NF C 15-100 et le DTU de référence                      Mise à la terre                      Liaisons équipotentielles                      VISITE OBLIGATOIRE pour estimation des travaux</p> <p><b>Mode de Métré: FORFAIT</b>                      Localisation : Plans projet</p>
<b>05</b>	<p><b>TELEPHONE</b></p>
<b>01</b>	<p><b>CONDUITS ET FOURREAUX POUR DISTRIBUTION</b></p> <p>-Fourniture et pose de conduits et fourreaux, munis d'aiguilles de tirage.                      -De type répondant à la réglementation et de diamètre en fonction du nombre et du type de câbles prévus.                      -Sous conduits apparents en combles et dans les gaines, encastrés dans les autres locaux.                      -Compris tous appareillages accessoires.                      -Fixation des conduits apparents par colliers.                      -Depuis tableaux électriques jusqu'aux différentes prises.                      Les installations non projetées devront obligatoirement être soumises à l'accord de France TELECOM.</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b>                      Localisation: Plans projet</p>
<b>02</b>	<p><b>PRISES TELEPHONE</b></p> <p>Fourniture et pose de prises téléphone type RJ45, encastrées, comprenant boîtier, mécanisme et couvercle-enjoliveur.                      -De même présentation que les prises de courant lumière.                      Implantation à soumettre au maître d'ouvrage.</p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b>                      Localisation: Plans projet</p>

Réf.	Désignation
<b>06</b>	<p><b>SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (S.S.I)</b></p> <p><b>Les locaux sont classés ERP de 5ème catégorie type W.</b></p> <p>Le système de sécurité correspond à une alarme de type 4 par BAAS comprenant automatiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des diffuseurs sonores conformes aux normes NF EN 54-3, NF S 61-936 et certifiés CE DPC installés en nombre suffisant et répartis judicieusement sur la surface de l'établissement;</li> <li>- des diffuseurs lumineux conformes aux normes NF EN 54-23 seront installés dans tout local ou recoin de l'établissement où une personne sourde ou malentendante peut se trouver isolée. On en installera à minima dans les sanitaires, de manière à ce que la personne puisse recevoir le signal d'évacuation générale. Le signal lumineux émis sera de couleur rouge conformément à la norme NF S 61-936 et sera étanche IP 65. Il sera installé hors de portée du public (ht minimum 2.25 du sol).</li> </ul> <p>Les préconisations ci-dessous sont données à titre indicatif.</p> <p><b>Coffret d'alarme</b>                      Dans un très petit établissement recevant du public (ERP) et ne nécessitant pas plus d'un déclencheur et d'un diffuseur sonore, une alarme incendie type 4, de type coffret d'alarme à pile sera installée.</p> <p>Equipé d'un déclencheur manuel rouge intégré, le coffret à pile émettra le son d'alarme générale normalisé. La charge de la pile alimentant le coffret sera testée automatiquement, déclenchant un signal visuel et sonore en cas d'usure.</p> <p><b>Tableau d'alarme</b>                      Dans un petit ERP, nécessitant plusieurs déclencheurs et/ou plusieurs diffuseurs sonores, sera installée une alarme incendie type 4, de type tableau d'alarme.</p> <p>Son alimentation secteur sera secourue par une batterie assurant une autonomie de 10 jours en veille et 5 mn en alarme.</p> <p>La mise au repos du tableau pour sauvegarder la batterie lors d'une fermeture de l'établissement pourra être assurée par une télécommande.</p> <p>Dans les cas où l'on souhaite réaliser une localisation du déclenchement par zone ou une installation comportant jusqu'à 24 diffuseurs sonores, le tableau sera équipé de 2 boucles de détection.</p> <p>Il pourra comporter un contact auxiliaire pour commander des asservissements (fermeture de porte coupe feu ou déclenchement de BAAS type Sa), lors d'un déclenchement d'alarme.</p> <p><b>Diffuseurs sonores (DS)</b>                      Ils seront installés lorsque l'avertisseur sonore incorporé au tableau d'alarme ne suffira pas à émettre un signal d'évacuation audible en tout point du bâtiment. Leur nombre et leur puissance seront fonction du niveau sonore ambiant et de la structure interne du bâtiment (surface couverte avec ou sans cloisonnement).</p> <p>Ils devront être installés hors de portée du public soit par éloignement (hauteur minimum 2,25 m), soit par interposition d'obstacles (cage grillagée).</p> <p>Dans le cas d'une alarme générale sélective (AGS) pour prévenir certaines catégories de personnel, un DS 70 dB (en son continu) sera complété par un indicateur visuel.</p> <p>Dans le cas d'un tableau d'alarme équipé d'un contact auxiliaire, des BAAS type Sa avec flash compléteront l'installation pour les locaux bruyants ou occupés par des personnes malentendantes.</p> <p><b>Déclencheurs manuels (DM)</b>                      Ils devront être disposés dans les circulations, à chaque niveau, à proximité immédiate des escaliers, au rez-de-chaussée à proximité des sorties, à environ 1,30 m au-dessus du niveau du sol.</p> <p>Ils ne devront pas être dissimulés par le vantail d'une porte lorsque celui-ci est maintenu ouvert. Ils ne devront pas présenter une saillie supérieure à 10 cm.</p> <p>Dans les circulations très fréquentées, il sera prévu des DM à volet de protection.</p> <p>Dans les locaux à risque de projection d'eau (parkings, circulations extérieures...), il sera prévu des DM</p>

Réf.	Désignation
07	<p>étanches (IP 67).</p> <p><b>Mode de Métré: ENSEMBLE</b>                      Localisation: Emplacement des dispositifs à définir par le présent lot.  <i>Nota: Cet article pourra être sous-traité sous la responsabilité du présent lot. Les conditions sont fixés par le Cahier des Clauses Administratives Particulière.</i></p> <p><b>ECLAIRAGE DE SECURITE</b></p> <p>Les installations devront répondre à la réglementation en vigueur et aux normes qui les concernent.</p> <p align="center">— <b>Classement : Immeuble ERP type R Catégorie 5.</b></p> <p><b>Données à titre indicatif.</b></p> <p>L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes, à contrôle automatique intégré (système Sati) permettant la réalisation automatique des tests réglementaires.</p> <p><b>Eclairage d'évacuation</b>                      Implantation : les BAES d'évacuation seront installés tous les 15 m dans les cheminements (couloirs, escaliers), à chaque changement de direction, à chaque sortie et issue de secours, à chaque obstacle et à chaque changement de niveau aux sorties des salles et des locaux. Les blocs autonomes seront de type blocs 45 lm-1h équipés de sources lumineuses à LEDs sans maintenance, à contrôle automatique (système Sati), équipés d'un témoin de veille à LEDS, d'une patère de fixation et de raccordement débrochable. Ils doivent être télécommandables avec un câblage non polarisé. Ils présenteront en face avant une surface plane et transparente de 200 x 100 mm minimum pour recevoir les étiquettes de signalisation d'évacuation visibles à 20 m, positionnable et recyclables, répondant aux principales indications d'évacuation.</p> <p>Contrainte environnementale : pour répondre aux besoins en économie d'énergie, les blocs d'évacuation seront à très faible consommation d'énergie (0,5 W). Ils seront de qualité environnementale certifiés à l'Ecolabel NF Environnement et éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie CEE et équipés de batterie NI-MH à faible impact sur l'environnement.</p> <p>Pose plafond : pour toutes les installations devant une surface vitrée (baies), pour signaler les issues en milieu de couloir ou pour faciliter la pose lorsque les courants arrivent par le faux-plafond, il sera installé un BAES ECO de marque LEGRAND ou similaire équipé d'une étiquette orientable et de l'accessoire d'encastrement.</p> <p>Protection renforcée : les blocs autonomes d'éclairage d'évacuation installés répondront à l'indice de protection adapté aux risques du local. Ils seront de type BAES d'évacuation étanches (IP 66) pour locaux humides, ou BAES d'évacuation antivandales avec ajout de vis antivandale. En cas de besoin, une grille spécifique pourra être disposée sur le bloc.</p> <p><b>Eclairage d'ambiance</b>                      L'éclairage d'ambiance ou anti-panique devra être réalisé sur la base d'un flux lumineux minimal de 5 lumens/m² de surface du local. Les blocs autonomes seront de type blocs standard à LEDs de marque LEGRAND ou similaire, à contrôle automatique (système Sati) équipés d'un témoin de veille à LEDS, d'une patère de fixation et de raccordement débrochable. Ils doivent être télécommandables avec un câblage non polarisé.</p> <p>Implantation : dans chaque local ou hall, 2 BAES d'ambiance ou anti-paniques minimum devront être installés. La distance maximum entre 2 blocs correspondra à 4 fois leur hauteur au-dessus du sol. Ils seront à très faible consommation d'énergie (0,95 W). Ils seront de qualité environnementale certifiés à l'Ecolabel NF Environnement et éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie CEE et équipés de batterie NI-M.</p>

Réf.	Désignation
<b>08</b>	<p><b>Mode de Métré : ENSEMBLE</b> Localisation :</p> <p><b>CHAUFFAGE ELECTRIQUE</b></p>
<b>01</b>	<p><b>PANNEAUX RAYONNANTS / GESTIONNAIRE D'ENERGIE / DELESTEUR</b></p> <p>- Équipement par des radiateurs de type <u>panneaux rayonnants</u></p> <p>- Mise en place d'un gestionnaire d'énergie deux zones de type PILOTECO de chez FLASH ou techniquement équivalent.</p> <p>- Système de délestage de type DELESTAR 306 de chez FLASH ou techniquement équivalent et fils pilotes obligatoires.</p> <p>Réservation libre à laisser sur tableau électrique. Réseau chauffage indépendant et repéré sur tableau abonné. Travaux comprenant tous accessoires, fileries, gaines, liaison tableau/compteur et tableau/radiateurs, appareillages et tous travaux nécessaires à la bonne exécution des ouvrages.</p> <p><i>Référence Appareillage : A l'appréciation de l'entreprise</i></p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b> Localisation :</p> <p><b><u>NOTA: La détermination et le dimensionnement des éléments de radiateurs seront à la charge de l'entreprise, à l'appui d'une étude technique.</u></b></p>
<b>09</b>	<p><b>V.M.C. COLLECTIVES SIMPLE FLUX AUTOREGLABLE</b></p> <p><b>Type d'installation</b> Installation de VMC simple flux - Hygroréglable B <b>Installation à réglage automatique en fonction de l'hygrométrie ambiante, dite hygroréglable.</b> Installation de type B : à bouches d'extraction hygroréglables dans cuisines, salle de bains, wc et entrées d'air hygroréglables dans toutes les pièces sèches.</p> <p><b>Caractéristiques de l'installation</b> Les groupes d'extractions sont situés (voir localisation) et l'air extrait et rejeté à l'extérieur du bâtiments. La liaison entre les bouches d'extraction et le groupe est réalisée : - par des conduits collecteurs verticaux - par des conduits collecteurs horizontaux assurant la liaison entre les têtes de conduits verticaux et le groupe d'extraction ; toutes les bouches d'extraction sont raccordées directement sur le conduit vertical par l'intermédiaire d'un manchon ;</p> <p>Dimensionnement à définir par l'entrepreneur de façon à permettre le passage du débit d'air maximal susceptible d'être extrait du logement pour une différence de pression de 20 Pa. Type d'entrée d'air pour VMC de type B : hygroréglable.</p> <p>Les percements des murs dans les maçonneries sont à la charge du lot gros-oeuvre. Le dispositif antivibratoire et les coussins amortisseurs sont à la charge du présent lot.</p> <p><b>Rejet de l'air vicié à l'extérieur</b> Les conduits seront de hauteur conforme à la réglementation en fonction des autres émergents. Au sommet du conduit de rejet, sortie de toit spécial VMC. Dispositif adapté à la situation du bâtiment et à la direction des vents dominants.</p>



Réf.	Désignation
	<p><b>Entrées d'air neuf</b>                      Nombre et dimensionnement :                      A la charge du présent lot                      — dimensionnement à définir par l'entrepreneur de façon à permettre le passage du débit d'air maximal susceptible d'être extrait du logement pour une différence de pression de 20 Pa.                      Type d'entrée d'air pour VMC de type B : hygroréglable.</p> <p><i>Exigences acoustiques :</i>                      — les entrées d'air doivent atteindre un isolement acoustique en façade de 30, 35, 40 ou 45 dB(A) route, selon le degré de bruit du trafic routier. Pour obtenir cet isolement, elles peuvent être dotées de silencieux ou de capuchons acoustiques - classe de performance certifiée : AC1 ou AC2.</p> <p><i>Emplacement</i> (en partie haute de la pièce) :                      — à fournir par le présent lot au menuisier qui en assurera la mise en place sur la menuiserie ;                      Orientation de la diffusion :                      — les entrées d'air comporteront 2 déflecteurs amovibles et réglables pour permettre d'orienter latéralement la diffusion de l'air.</p> <p><b>Passage d'air de transit</b>                      Le passage d'air de transit n'est pas à la charge du présent lot.</p> <p><b>Bouches d'extraction</b>  <i>Emplacement :</i>                      — en partie haute des pièces humides à 1,80 m hauteur et à 0,15 m de toute paroi ou obstacle ; ou en plafond                      — Teinte Blanc                      Type de bouches :                      • Dans cuisine, salle de bains :                          - bouches munies d'un capteur qui modifie le débit d'extraction en fonction du taux d'humidité détecté.                          - bouche hygroréglable normale ;                      • Dans W.-C. :                          • bouche hygroréglable normale ;</p> <p><i>Débits extraits dans chaque pièce humide :</i>                      — ces débits doivent atteindre les valeurs données par l'arrêté du 24 mars 1982 modifié par l'arrêté du 28 octobre 1983, (cf. tableau ci-dessous)</p> <p><i>Exigences acoustiques</i>                      Pour répondre aux exigences de la NRA :                      — le niveau de pression acoustique émis par le ventilateur et les bouches d'extraction ne doit pas dépasser 30 dB(A) dans les pièces principales et 35 dB(A) dans les pièces techniques en débit minimal (respectivement 35 et 50 dB(A) en débit maximal).</p> <p><i>Mise en œuvre des bouches :</i>                      — les bouches devront être munies de toutes pièces nécessaires tels que manchons et autres raccords nécessaires en fonction des cas rencontrés ;                      — les bouches devront être solidement fixées, et l'entrepreneur aura à sa charge tous travaux accessoires, raccords, etc.</p> <p><b>Conduits d'extraction</b>  <i>Type de conduit :</i>                      — à définir par l'entrepreneur et à proposer à l'approbation du maître d'œuvre.</p> <p><i>Tracé et implantation :</i>                      — ils devront toujours permettre les opérations normales d'entretien des conduits ;                      — si des dévoiements ou coudes sont nécessaires, des trappes de visite devront être mises en place.</p> <p><i>Risque de condensation :</i>                      — dans le cas de risques de condensation, les conduits ou parties de conduits concernés devront être de</p>

**Lot 08 - ELECTRICITE / V.M.C. / CHAUFFAGE**

Réf.	Désignation
	<p>type à isolation thermique.</p> <p><i>Mise en œuvre :</i>                      — toutes les pièces de raccordement et autres pièces accessoires devront toujours provenir du fabricant des conduits ;                      — les conduits seront fixés par des colliers et feuillards en matériau non oxydable ;                      — la fixation comprendra toutes pièces accessoires nécessaires en fonction des conditions rencontrées.</p> <p>Diamètres des conduits :                      — à déterminer par l'entrepreneur.</p> <p><b>Groupe d'extraction</b>  <i>Type : de type « hygro » permettant une plus importante variation de débit d'air.</i></p> <p><i>Emplacement : suivant plans et ci dessus</i>                      - compris toutes fournitures accessoires pour la pose et la fixation ;                      - le groupe devra être posé de manière à toujours permettre un accès aisé aux dispositifs de commande et de réglage ;                      - raccordement du boîtier électrique du groupe à partir de l'arrivée de courant à proximité.</p> <p><b>Installation de V.M.C. simple flux, autoréglables B de fabrication « Aldès » ou équivalent.</b></p> <p><b>Mode de Métré : ENSEMBLE</b>                      Localisation:                      Combles Groupe ALDES BAHIA compris alimentation depuis le tableau du RdC</p>

Réf.	Désignation
<b>09</b>	<b>PLOMBERIE / SANITAIRE</b>
<b>00</b>	<p><b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATION - NORMES</b></p> <p>Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à l'article 1.6 - "<b>Obligations Contractuelles</b>", du chapitre "<b>Généralités Tous Corps d'Etat.</b>" Du présent C.C.T.P..</p>
<b>01</b>	<b>GENERALITES LOT PLOMBERIE / SANITAIRE</b>
<b>01</b>	<p><b>PRESTATIONS A CHARGE DU PRESENT LOT</b></p> <p>Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'aménée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;</li> <li>• la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché, à savoir :</li> <li>• la distribution d'eau froide depuis le point de livraison pour assurer l'alimentation de tous les postes d'utilisation prévus ;</li> <li>• la production d'eau chaude sanitaire ;</li> <li>• la distribution d'eau chaude sanitaire depuis la sortie de la production ou le point de livraison selon le cas, pour assurer l'alimentation des postes d'utilisation eau chaude prévus ;</li> <li>• l'évacuation de toutes les EU et EV depuis tous les points d'écoulement prévus jusqu'au point de rejet défini, avec les ventilations réglementaires ;</li> <li>• l'installation de tous les appareils sanitaires avec leur robinetterie ;</li> <li>• les accessoires tels qu'ils sont définis ci-après le cas échéant ;</li> <li>• l'établissement des plans de réservation et des plans de chantier ;</li> <li>• l'établissement des plans d'exécution dans les cas où ils sont à sa charge selon CCAP ;</li> <li>• tous les agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;</li> <li>• tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels ;</li> <li>• la fixation par tous moyens de ses ouvrages ;</li> <li>• l'enlèvement de tous les gravois de ses travaux et les nettoyages après travaux ;</li> <li>• la main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;</li> <li>• la mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remise au maître de l'ouvrage à la réception des travaux ;</li> <li>• et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.</li> </ul>
<b>02</b>	<p><b>RELATIONS AVEC LES DISTRIBUTEURS</b></p> <p>Il appartiendra à l'entrepreneur d'effectuer en temps utile, toutes les démarches auprès des distributeurs concernés :</p> <p align="center">— LYONNAISE DES EAUX</p> <p>L'entrepreneur devra prendre auprès des distributeurs tous renseignements et toutes instructions nécessaires à l'exécution de ses travaux. Il devra faire son affaire des mises au point techniques avec les services des distributeurs, et obtenir leur accord écrit sur les dispositions envisagées et les plans. Copies de toutes correspondances, accords et autres pièces échangés avec les distributeurs seront transmises au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre.</p>

Réf.	Désignation
<b>03</b>	<p><b>PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR</b></p> <p><b>Avec son offre</b>                      L'entrepreneur devra fournir en annexe à son offre les pièces suivantes en trois exemplaires :                      — un devis estimatif détaillé répondant aux différents postes du présent CCTP ;                      — une documentation détaillée de tous les matériels, appareillages, etc., s'ils sont différents de ceux mentionnés à titre indicatif au présent CCTP ;                      — toutes autres pièces que l'entrepreneur jugera utiles à l'appui de son offre.</p> <p><b>Pendant la phase préparatoire</b>                      L'ensemble des pièces mentionnée ci-dessous sont à soumettre au maître d'œuvre et au bureau de contrôle, le cas échéant, pour approbation. Cette approbation ne diminue en rien la responsabilité de l'entrepreneur qui reste pleine et entière.</p> <p>Les plans indiquant :                      — l'implantation du matériel et de l'appareillage                      — le parcours des canalisations avec caractéristiques et sections                      — les détails de mise en oeuvre côtés suivant réalisation                      — les réservations seront à établir par le présent lot, et à mettre au point ensuite en accord avec l'entrepreneur du lot gros œuvre et d'autres lots concernés, le cas échéant.</p> <p>Les documents suivants :                      — les références, caractéristiques, etc.. De tout l'appareillage                      — les Procès verbaux d'essais des matériels</p> <p><b>En Fin de Travaux :</b>                      L'entreprise doit fournir le jour de la réception des travaux :                      — les plans et schémas des installations réalisés, mis à jour en 2 exemplaires dont 1 reproductible + fichier informatique                      — le procès-verbal d'essais documents COPREC 1 et 2                      — le dossier de maintenance (lorsque les normes applicables l'exigent)                      — les notices de conduite et d'entretien des installations ;                      — une nomenclature des pièces de rechange devant être approvisionnées.                      — le certificat de parfait achèvement des ouvrages ADDUCTION EAU POTABLE établi par la LYONNAISE DES EAUX                      Tous les frais consécutifs aux contrôles seront à la charge de l'entrepreneur.</p>
<b>04</b>	<p><b>BASE DES CALCULS</b></p>
04-01	<p>CARACTERISTIQUES DES FLUIDES</p> <p><b>PRESSION EAU FROIDE</b>                      Le présent lot s'informer de la pression d'eau délivrée auprès du concessionnaire.</p> <p><b>ÉLECTRICITÉ</b>                      Le courant électrique délivré sera du 220 V + Terre</p>
04-02	<p>DISTRIBUTION EAU FROIDE / EAU CHAUDE</p> <p>Le diamètre des canalisations d'eau froide et d'eau chaude sera calculé en tenant compte de la pression, de la fréquence d'utilisation et de la nature des appareils alimentés. Le coefficient de simultanéité sera défini par le D.T.U de référence.                      Les raccordements des parreils sanitaires se feront dans les diamètres suivants:</p>

Réf.	Désignation
04-03	<p><b>EVACUATIONS EAUX USEES / EAUX VANNES</b></p> <p>Les diamètres des descentes d'E.U. et des chutes d'E.V. Seront déterminés selon les valeurs définies par le D.T.U de référence.                      Le coefficient de simultanéité sera celui défini par le D.T.U en vigueur.                      Les évacuations d'allure horizontale seront déterminées en considérant les canalisations à demi-pleines.                      La pente des évacuations à l'intérieur des bâtiments ne devra jamais être inférieure à 2cm/m. Une pente de 3cm/m est souhaitable et sera respectée, chaque fois que possible.</p> <p>La raccordement de la baignoire se fera toujours par une vidange spécifique indépendante de tout autre appareil.</p>
04-04	<p><b>GARANTIES</b></p> <p>Les conditions d'essais sont définies par les documents COPREC.                      Les conditions de réception sont définies dans les pièces administratives.</p> <p><b>GARANTIE DU MATERIEL</b></p> <p>La garantie du matériel sera totale : fourniture et main d'oeuvre se rattachant au démontage, remontage et essais du matériel défectueux.</p> <p>Elle sera de un an à partir de la date de réception</p> <p>L'entreprise restera responsable des installations jusqu'à l'expiration du délai de garantie. Cette responsabilité entraînera le remplacement de toute pièce défectueuse ou présentant des vices de construction ou ne donnant pas les caractéristiques voulues ou présentant une usure anormale.</p> <p><b>GARANTIES</b></p> <p>L'approbation des documents de l'entreprise, ainsi que les réceptions ne diminuent en rien les responsabilités de l'entreprise.</p> <p>Les garanties concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des fournitures et travaux.</li> <li>- le fonctionnement des installations et leur conservation</li> </ul> <p>Les garanties portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le remplacement ou la réparation des matériels</li> <li>- les études nouvelles s'il y a lieu</li> <li>- la main d'oeuvre nécessaire</li> <li>- les frais annexes pouvant découler de ces interventions au titre des garanties.</li> </ul> <p>Les délais des interventions ou garanties ne devront pas excéder 24h en cas d'arrêt de parties des installations ou en cas de fonctionnement empêchant l'utilisation normale des locaux.</p> <p>L'entreprise demeure, seule, responsable des dommages ou accidents causés à des tiers au cours ou après l'exécution des travaux et résultant de son propre fait ou de celui du personnel mis à sa disposition. Elle devra prouver que son assurance peut couvrir ces risques.</p>
<b>05</b>	<b>TECHNOLOGIE MATERIELS / MATERIAUX</b>
05-01	<p><b>CHOIX DU MATERIEL - CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX</b></p> <p><b>APPAREILS SANITAIRES</b></p> <p>Ils seront de premier choix, au sens du D.T.U                      Les appareils sanitaires devront porter jusqu'à la réception provisoire, l'étiquette d'origine indiquant la référence.                      La robinetterie et les accessoires prévus avec les appareils seront chromés.                      Pression d'épreuve : 10 Bars.</p>

Réf.	Désignation
05-02	<p><b>POUR TOUS LES APPAREILS SPECIAUX</b>                      Robinet d'arrêt, anti-béliers, robinet de puisage, etc... L'entreprise précisera la marque et la provenance du matériel.</p> <p><b>CANALISATIONS DE DISTRIBUTION D'EAU</b></p> <p><b>A / NATURE</b>                      Canalisations en tube cuivre écroui anticorrosion Norme en vigueur                      Il ne sera mis en oeuvre aucune canalisation dont le diamètre intérieur serait inférieur à 12mm.                      La confection des coudes ne devra entraîner aucune modification de la section des canalisations.                      L'entreprise devra fournir un certificat attestant de la qualité anticorrosion du tube mis en oeuvre.</p> <p><b>B / MISE EN OEUVRE DES CANALISATIONS</b></p> <p><b>SUPPORTS - FIXATIONS :</b>                      La nature des supports et fixaitons sera fonction, d'une part, des canalisations et, d'autre part, du local traversé.</p> <p><u>Dans les faux plafonds</u>                      Colliers à deux boulons galvanisés fixés sur suspentes métalliques individuelles ou collectives en acier galvanisé avec interposition d'un matériau résilient.</p> <p><i>Dans les gaines verticales</i>                      Colliers à deux boulons galvanisés ou colliers démontables chromates avec matériau résilient.</p> <p><u>Dans les parcours apparents</u>                      Colliers démontables chromates avec interposition d'un matériau résilient et fixation par chevilles expansives.                      L'espacement des supports sera conforme aux Normes de telle manière qu'il ne soit constaté aucune flèche entre deux supports consécutifs.</p> <p><b>ISOLATION PHONIQUE</b>                      Afin d'éviter la transmission des bruits et vibrations par l'intermédiaire des canalisations, les colliers de fixation des canalisations seront munis de bagues isolantes en caoutchouc .</p> <p><b>FOURREAUX</b>                      Traversée de planchers, murs sous fourreaux en saillie de 2 cm de part et d'autre des parois.                      Ces fourreaux en P.V.C ou similaire seront dimensionnés de telle sorte qu'il y ait un espace de 5mm environ entre tuyau et fourreau. L'étanchéité de cet espace sera obtenue par bourrage sur toute l'épaisseur du plancher, par un mastic type PERENNATOR TX 2001 ou équivalent.</p> <p><b>DESINFECTION DES RESEAUX NEUFS</b>                      Conformément à l'article 20 du Règlement Sanitaire Départemental, la totalité des réseaux devra faire l'objet d'un rinçage méthodique et d'une désinfection réalisée par injection de permanganate de potassium à raison de 150g par mètre cube. Les canalisations devront rester en contact avec cette solution pendant 48h et le rinçage sera effectué pendant 24h.                      Un procès verbal établi par l'entreprise sera fourni au Maître d'Oeuvre en fin de chantier.</p>
05-03	<p><b>ROBINETTERIE ET ACCESSOIRES</b></p> <p><b>VANNES D'ISOLEMENT A PASSAGE DIRECT</b>                      Vannes quart de tour à boisseau sphérique pour tous les diamètres.</p> <p><b>PRISE DE PRESSION</b>                      DN 3/8 en amont et en aval de chaque organe de réglage et d'équilibrage avec robinet 1/4 de tour à tournant conique.</p>

Réf.	Désignation
05-04	<p><b>DISPOSITIF ANTI-BELIER</b> Mécanique à corps en laiton à piston guidé aux deux extrémités et ressort en inox. Un anti-bélier en tête de chaque colonne à 1m au dessus du premier piquage.</p> <p><b>ROBINET DE VIDANGE</b> à boisseau</p> <p><b>POSITIONNEMENT DES ROBINETS</b> D'une manière générale, il sera prévu des robinets d'arrêt dans les positions suivantes : - sur l'alimentation des robinets de puisage - à la pénétration de chaque logement</p> <p><b>CLASSEMENT DE LA ROBINETTERIE</b> Toutes les robinetteries devront pouvoir justifiées du classement minimum NF <b>E2-A2-U3</b></p>
	<p>EVACUATIONS E.U. / E.V.</p> <p><b>A / NATURE DES CANALISATIONS</b> Canalisations en Tuyau de polychlorure de Vinyle rigide, conforme aux Normes et présentant une réaction au feu M1. Les raccords seront conformes aux Normes en vigueur. Les ventilations primaires des évacuations seront exécutées en tuyau série E.U.. Ces tubes devront porter l'indication du diamètre et la marque E.U. L'utilisation du P.V.C. Cellulaire ne sera pas tolérée.</p> <p><b>B/ MISE EN OEUVRE DES CANALISATIONS AERIENNES</b></p> <p><b>FIXATION - SUPPORTS</b> Les canalisations seront fixées par des colliers métalliques galvanisés ou en matière plastique, démontables. Support galvanisés dans les faux plafonds, espacement conformes aux règles de mise en oeuvre du fabricant.</p> <p><b>FOURREAUX</b> Traversées de planchers, murs, cloisons sous fourreaux TALMISOL ou caoutchouc cellulaire Afin d'éviter toutes transmissions de bruit. Sorties de ventilation en terrasse ou en toiture à travers le fourreau mis en place par le lot GO; le vide entre le fourreau et tuyau sera, ensuite, bourré de laine de verre afin d'éviter les risques de condensation.</p> <p><b>DILATATION</b> Les canalisations d'allure verticale comporteront un joint de dilatation à chaque niveau. Les canalisations rectilignes d'allure horizontale comporteront un joint tous les 8 mètres lorsque il n'y a pas de branchement sur le collecteur ou un joint tous les 6 mètres s'il y a un branchement.</p> <p><b>RACCORDEMENTS - TRINGLAGES</b> En pied de chaque chute et à chaque changement de direction, tès avec tamon hermétique pour tringlage des canalisations. Les branchements et les changements de direction ne se feront jamais sous un angle supérieur à 67°30.</p> <p><b>CHAPEAU DE VENTILATION</b> Toutes les ventilations de colonnes de chutes seront prolongées en sous face de couverture et raccordées à un ouvrage de sortie hors toiture (tuile à douille et lanterne) selon nature de la couverture. La fourniture et pose de l'ouvrage de couverture est à la charge du lot CHARPENTE/COUVERTURE. La section des ventilations primaires sera identique à celle des chutes ou descentes.</p> <p><b>C / MISE EN OEUVRE DES CANALISATIONS ENTERREES</b> Les Canalisations EU-E.V enterrées dans l'emprise de la construction depuis le pieds de chutes jusqu'au raccordement du réseau sont à la charge du lot GO.</p>

Réf.	Désignation
<b>02</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>
<b>01</b>	<p><b>BRANCHEMENT PROVISOIRE</b></p> <p>Sont à prévoir au titre des prestations par le présent lot :                      Neutralisations des réseaux eaux potables et gaz avant démolition à la charge du lot 01.                      A partir des installations existantes, le raccordement d'un robinet de puisage avec robinet à nez fileté.  <b>Les indices de compteur seront relevés avant le démarrage et en fin de chantier.</b>                      En l'absence de comptage distinct, l'entrepreneur fournira un compteur divisionnaire.                      Travaux compris toutes sujétions d'évacuation, réparation et entretien tout au long des travaux.</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b></p>
<b>02</b>	<p><b>DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES</b></p> <p>Démontage et dépose en démolition des installations et équipements techniques à la charge du lot Gros Oeuvre</p> <p><b>Mode de Métré : Pour Mémoire</b>                      Localisation:</p>
<b>03</b>	<b>TRAVAUX DE PLOMBERIE / SANITAIRE</b>
<b>01</b>	<p><b>DOSSIER TECHNIQUE</b></p> <p>Le présent lot devra la fourniture de tous les documents techniques, plans, PV, documentations, essais , etc.. nécessaires pendant les travaux et pour la constitution du Dossier des Ouvrages Executés en fin de travaux.                      Pour le détail des pièces ce reporter au poste "Pièces à fournir par l'entrepreneur" au chapitre GENERALITES PLOMBERIE - SANITAIRE</p> <p><b>Mode de Métré: FORFAIT</b></p>
<b>02</b>	<p><b>INSTALLATIONS EAU FROIDE</b></p> <p><b>Étendue de l'installation</b>                      Origine de l'installation : Regard en sol à l'extérieur. Nourrices à la charge du présent lot.                      Compteurs fournis et posés par le concessionnaire.</p> <p><b>Limites de l'installation :</b>                      Toutes les installations nécessaires pour assurer depuis compteur l'alimentation de tous les postes d'utilisation EF prévus au projet :</p> <p><b>Traitement d'eau</b>                      Il n'est pas prévu d'installation de traitement d'eau.</p> <p><b>Pression d'eau du réseau public</b>                      L'entrepreneur sera tenu, avant la remise de son offre, de se faire préciser la pression statique du réseau public par le concessionnaire.</p>



Réf.	Désignation
02-01	<p><b>COMPTEURS</b></p> <p>Compteurs eau à la charge du concessionnaire local (existant).</p> <p><b>Mode de Métré : Pour mémoire</b></p>
02-02	<p><b>ALIMENTATION EAU FROIDE INDIVIDUELLE</b></p> <p>Réalisation de l'alimentation d'eau froide jusqu'au point de livraison (cumulus) comprenant: Canalisations en tube cuivre recuit type SANCO , garanti 10 ans, avec toutes pièces accessoires et raccords. Compris tous façonnages tels que coupes, cintrages, collets battus, etc. Tubes assemblés par brasure capillaire. Fixation par colliers. Façon de tous joints avec pièces accessoires nécessaires. Robinetteries et pièces accessoires de canalisations d'eau froide. Passage dans le plafond démontable</p> <p><b>Mode de Métré : ENSEMBLE</b></p>
03	<p><b>EVACUATIONS EAUX USEES / EAUX VANNES</b></p> <p><b>Postes d'écoulement à desservir</b> Les réseaux EU-EV devront desservir tous les postes de l'installation exigeant une évacuation.</p> <p><b>Raccordement des écoulements d'appareils aux chutes EU-EV</b> Les tubulures de raccordement des appareils sanitaires aux chutes EU font partie des travaux du présent lot, elles sont traitées dans un chapitre spécifique ci-après.</p> <p><b>Limites des installations de raccordement</b> Les limites des installations sont les suivantes : — à partir des siphons ou bondes siphoniques des appareils sanitaires ; — jusqu'aux raccordements sur les culottes ou embranchements prévus à cet effet sur les colonnes de chutes.</p> <p>Y compris : — joints de raccordement sur les sorties de siphons ou de bondes siphoniques ; — joints de raccordement sur les culottes ou embranchements des colonnes de chute.</p>
03-01	<p><b>CANALISATIONS D'EVACUATION ET DE VENTILATION</b></p> <p>Canalisations de raccordement EU des appareils, en tube PVC, avec toutes pièces accessoires et raccords, tels que tés pied de biche, coudes, manchons, bouchons de dégorgeement, etc. nécessaires. Tubes et raccords de fabrication répondant aux normes visées dans les DTU, au règlement particulier NF 650, aux normes NF T 54-017 et NF T 54-030, et certification no 01.29. Avec raccords mixtes pour raccordements sur siphons ou bondes siphoniques. Assemblages par collage et bagues d'étanchéité conformément aux spécifications du DTU, et aux prescriptions du fabricant, le cas échéant. Fixation par colliers métalliques ou en matière plastique en nombre suffisant pour éviter toutes déformations du tuyau. Façon de joints vissés sur siphons ou bondes siphoniques. Raccordement sur chute par joint traditionnel conforme au DTU, ou par tampon universel ou autres en fonction du type de tuyau de chute. Dans la mesure du possible, les coudes d'extrémité seront remplacés par un raccord té pied de biche et un bouchon de dégorgeement d'extrémité. De diamètre : 40 mm.pour lavabo</p>

Réf.	Désignation
	<p>De diamètre : 50 mm.pour évier et baignoire                      De diamètre : 100 mm.pour W.C                      De diamètre : 80mm.pour ventilation - Sortie sous toiture prévue au charpentier.</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b></p> <p><i>Nota: Canalisations sous dalles à la charge du lot gros-oeuvre.</i></p>
<b>04</b>	<p><b>DISTRIBUTION INTERIEURE / APPAREILLAGE</b></p> <p><b>Nomenclature d'appareillage Sanitaire</b></p> <p><b>Sauf spécification contraire au présent C.C.T.P.</b>                      L 'appareillage Sanitaire sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de marque NF</li> <li>- de marque <b>JACOB DELAFON</b> série <b>ODEON</b> (ou techniquement équivalent)</li> <li>- de teinte blanc</li> </ul> <p>La robinetterie sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mitigeur</b> cartouche à disque céramique</li> <li>- de marque <b>NF</b></li> <li>- de classement <b>E3-A2-U3</b></li> <li>- de marque <b>JACOB DELAFON</b> série <b>CLIP</b> (ou techniquement équivalent)</li> <li>- Finition <b>chromé</b></li> </ul>
04-01	<p><b>DISTRIBUTION EAU CHAUDE / EAU FROIDE</b></p> <p>Canalisations de distribution intérieure depuis le cumulus en tube cuivre écroui type SANCO , avec toutes pièces accessoires et raccords.                      Compris tous façonnages tels que coupes, cintrages, collets battus, etc.                      Tubes assemblés par brasure capillaire.                      Fixation par colliers.                      Façon de tous joints avec pièces accessoires nécessaires.</p> <p>Distribution en Eau Froide :                      De diamètre : 12/14. Pour W.C.                      Distribution en Eau Chaude et Eau Froide :                      De diamètre : 12/14. Pour lavabos.                      De diamètre : 14/16. Pour l'évier.                      De diamètre : 16/18. Pour la douche.</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b></p> <p><i>Passage en encastré dans doublages et cloisons</i></p>
04-02	<p><b>BLOC W.C. HANDICAPES</b></p> <p>Fourniture de cuvette de W-C surélevée en céramique norme NF sanitaire avec réservoir de chasse comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De marque Duravit modèle Sudan ou Techniquement équivalent</li> <li>- Appareil comportant les percements pour abattant.</li> <li>- A sortie horizontale</li> <li>- Fixation au sol selon le modèle par 2 à cache-tête chromés.</li> <li>- Raccordement sur chute EV avec tous accessoires, pipe droite ou orientable, façon du joint sur chute, etc.</li> <li>- Cuvette à réservoir de chasse incorporé dit « monobloc ».</li> <li>- Réservoir livré avec tous ses équipements :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>— robinet d'alimentation 1/4 de tour à bille chromé silencieux NF classe acoustique 1 ;</li> <li>— mécanisme silencieux double chasse 3/6 l à bouton poussoir chromé</li> </ul> </li> </ul>

Réf.	Désignation
04-03	<p>- Abattant double de couleur au choix du Maître d'Ouvrage pour assurer un contraste visuel pour les personnes mal ou non voyante</p> <p><b>La cuvette sera positionné de manière à avoir l'axe de la lunette à une distance comprise entre 0.35 m et 0.40 m de la paroi où est fixée la barre d'appui.</b>  <b>La surface d'assise de la cuvette doit être située à une hauteur comprise entre 0.45 m et 0.50 m abattant inclus.</b></p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b>                      Localisation : Plans projet</p> <p>Salle d'eau</p> <p><b>EQUIPEMENT DOUCHE A L'ITALIENNE</b></p> <p><b>Siphon de sol pour douche à l'italienne:</b>                      - Fourniture d'une grille inox carrée avec siphon à débit rapide (40 litres/minutes). Pose du siphon au carreleur.</p> <p><b>Robinetterie :</b>                      - Robinetterie à poussoir pour douches.                      - Finition Chromée</p> <p><b>Accessoires :</b>                      - Barre de douche diamètre 25mm avec support douchette de marque finition chromée - hauteur 640mm                      - Douchette 3 jets anticalcaire                      - Flexible en laiton chromé double agrafage anti torsion , longueur 2.00ml,</p> <p><b>Mode de métré : Unitaire</b>                      Localisation : Plans projet</p> <p>Salle d'eau</p>
04-04	<p><b>SIEGE RELEVABLE</b></p> <p>Siège de douche escamotable, 380 x 355 x 500 mm, Assise Polypropylène Blanc &amp; Pieds Aluminium Epoxy Gris, Ø 25 mm de chez Pellet Réf. : 047631                      Montage sur maçonnerie de faible résistance avec 4 trous pour fixation facile.</p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b>                      Localisation : Plans projet</p> <p>Salle d'eau</p>
04-05	<p><b>BARRE DE RELEVEMENT</b></p> <p>Fourniture d'une barre de relèvement de 500mm de chez Pellet ou similaire chromé fixée au droit de la cuvette WC. Rosaces polyamide.                      Fixation par vis dissimulées par cache, compris toutes sujétions de mise en oeuvre.                      Minimum de 3 vis par fixation.                      Nota: la solidité de la fixation dépendra de l'adéquation type de vis / type du support mural.                      Le présent lot fournira au lot PLATRERIE les indications nécessaires pour prévoir des renforts dans le cloisonnement.</p> <p><b>La barre de relèvement doit être située à une distance comprise entre 0.70 m et 0.80 m.</b></p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b></p>

Réf.	Désignation
04-06	<p>Localisation : Plans projet</p> <p>Salle d'eau pour WC et douche</p> <p><b>PLAN VASQUE ADAPTÉ PMR</b></p> <p>Fourniture et pose d'un plan vasque autoportant en céramique Norme NF comprenant:</p> <p><b>Appareillage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En céramique de marque JACOB DELAFON type ODEON UP PMR Réf : E4494</li> <li>- Appareil avec trop plein, et percement et prépercements pour recevoir la robinetterie et le vidage prévus</li> <li>- Plage de pose en céramique</li> <li>- Fixation par 2 goujons,</li> <li>- Le cache siphon devra être livré avec son set de fixation</li> <li>- Raccordement de l'alimentation à la robinetterie par tubulures en cuivre avec raccords laiton, sans robinet d'arrêt.</li> <li>- Vidage par bonde laiton chromé et clapet inox rentrant</li> <li>- Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable en polypropylène blanc compris ensemble trop plein avec enjoliveur.</li> <li>- Compris toutes pièces de raccords, façon de joints , etc..</li> <li>- Dimensions : 85x55 cm</li> </ul> <p><b>Le plan vasque sera positionné de manière à avoir le bord supérieur à 0.85 m de haut et un vide en dessous de 0.70 x 0.60 x 0.30 m (H x L x P).</b></p> <p><b>Robinetterie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mitigeur à bouton poussoir identique au mitigeur des sanitaires existants</li> <li>- Aérateur anti calcaire</li> <li>- Finition Chromée</li> <li>- Alimentation flexible inox compris tous accessoires</li> </ul> <p><b>Miroir :</b></p> <p><b>Le bas des miroirs à 1.05 m</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Miroir de chez JOCOB DELAFON dimension 60 x 80 ht</li> <li>- Fixation murale</li> </ul> <p><b>Mode de métré : Unitaire</b></p> <p>Localisation : Plans projet</p> <p>Salle d'eau</p>
04-07	<p><b>PORTE SERVIETTES</b></p> <p>Fourniture et pose d'un porte serviette 2 branches fixes 500mm, Série Les classiques de PELLET ou similaire.</p> <p>Tube laiton chromé Ø12mm, fixation murale par vis et chevilles compris accessoires.</p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b></p> <p>Localisation : Plans projet</p> <p>Salle d'eau</p>

Réf.	Désignation
04-08	<p>DISTRIBUTEUR PAPIER WC</p> <p>Fourniture et pose d'un distributeur de papier W.C chromé à rouleau Série ECONOMIQUE de PELLET Fixation murale par vis et chevilles, couvercle inox , fil inox diamètre 5 mm.</p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Salle d'eau</p>
04-09	<p>CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE VERTICAL</p> <p>Appareil chauffe-eau électrique vertical à accumulation. Cuve en acier émaillé, répondant à la norme NF A 36-301, avec protection supplémentaire par anode interchangeable. Enveloppe extérieure en tôle d'acier de 5 à 7/10e épaisseur laquée blanc et cuite au four. Isolant thermique en mousse de polyuréthane injectée. Cuve équipée d'un dispositif assurant une stratification optimale de l'eau d'arrivée. Élément chauffant de différents types selon les fabricants. Thermostat assurant la régulation et la sécurité thermique. Appareil équipé de raccords arrivée et départ d'eau, et tous autres accessoires. Groupe de sécurité hydraulique conforme à la norme NF D 36-401. Appareil conforme aux normes NF, estampillé « NF - Électricité ». Pour le label « Plus Promotelec » l'appareil devra être de catégorie « B ». Avec réducteur de pression pour pression supérieure à 6 bars. Pose et installation de l'appareil, compris :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- raccordement EF et EC ;</li> <li>- raccordement électrique depuis le point d'arrivée de courant à proximité.</li> <li>- Fixation murale.</li> </ul> </p> <p><b>Mode de Métré : Unitaire</b> Localisation : Plan projet</p> <p>Dans local chaufferie 150 l</p>
04-10	<p>REPRISE DES RESEAUX EXISTANTS</p> <p>Reprise des réseaux en tube cuivre recuit type SANCO, garanti 10 ans, comprenant :</p> <p><b>Reprise système de chauffage existant : suppression du chauffage au RdC</b> Depuis la chaudière reprise du réseaux existant au R+1 compris accessoires de raccordement et robinet d'arrêt général Fixation par des colliers anti-vibratiles Compris pièces de raccords, pièces accessoires, tous façonnages, cintrages, collets battus, etc. Tubes assemblés par brasure capillaire. Façon de tous joints avec pièces accessoires nécessaires.</p> <p><b>Reprise du reseaux Eau chaude Eau froide :</b> Depuis la chaudière reprise du réseaux au R+1 et compris accessoires de raccordement et robinet d'arrêt général Fixation par des colliers anti-vibratiles Compris pièces de raccords, pièces accessoires, tous façonnages, cintrages, collets battus, etc. Tubes assemblés par brasure capillaire. Façon de tous joints avec pièces accessoires nécessaires.</p> <p><b>Mode de Métré: Forfait</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Reprise du système de chauffage au R+1</p>

Réf.	Désignation
05	<p>Reprise du système eau chaude eau froide du R+1</p> <p><b>MAIN D'OEUVRE</b></p> <p>Main d'oeuvre pour mise en oeuvre et pose des ouvrages cités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Installations d'eau Froide</li><li>- Evacuations EU et E.V</li><li>- Distributions intérieures</li><li>- Appareillages Sanitaires</li><li>- Accessoires et sujétions de parfait achèvement</li></ul> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b></p>

Réf.	Désignation
<b>10</b>	<b>PEINTURES / SOLS SOUPLES</b>
<b>00</b>	<p><b>ETENDUE DES OUVRAGES - REGLEMENTATION - NORMES</b></p> <p>Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment celles énumérées à l'article 1.6 - "Obligations Contractuelles", du chapitre "Généralités Tous Corps d'Etat." Du présent C.C.T.P..</p>
<b>01</b>	<b>SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PEINTURE</b>
<b>01</b>	<p><b>PRESTATIONS A CHARGE DU PRESENT LOT</b></p> <p>Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement tous les travaux nécessaires à la complète et parfaite finition de ses ouvrages suivant DTU en vigueur.</p>
<b>02</b>	<p><b>FOURNITURES ET MATERIAUX</b></p> <p>Les fournitures et matériaux entrant dans les travaux du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des normes et DTU en vigueur.</p> <p><b>Produits de marque</b></p> <p>Les produits de marque devront être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine, et ils devront répondre aux contextures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.</p> <p>Dans tous les cas où une peinture est définie ci-après par une marque nommément désignée, l'entrepreneur aura la faculté de proposer au maître d'œuvre une peinture d'une autre marque en apportant la preuve que cette peinture est techniquement équivalente en tant que tenue dans le temps, robustesse, résistance, tenue des teintes, aspect du fini, opacité, possibilité de lessivage. L'acceptation par le maître d'œuvre des peintures proposées par l'entrepreneur devra faire l'objet d'un accord écrit.</p>
<b>03</b>	<p><b>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</b></p> <p><b>Généralités</b></p> <p>Il est rappelé que l'entrepreneur du présent lot n'est pas un simple fournisseur mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler, le cas échéant, en temps utile au maître d'œuvre, les manques de compatibilités, insuffisances ou omissions qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.</p> <p>L'entrepreneur du présent lot sera contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance des CCTP des autres corps d'état, et avoir ainsi une connaissance parfaite et complète des différents supports devant être peints, ainsi que toutes les conditions de prestations des autres corps d'état pouvant avoir une influence sur le prix et la qualité des travaux de peinture.</p> <p>L'offre de l'entrepreneur devra comprendre tous les travaux de peinture ainsi que tous travaux préparatoires nécessaires pour lui permettre de livrer les locaux et les extérieurs entièrement finis dans les règles de l'art.</p> <p>Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent CCTP tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouille, le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc.</p> <p><b>Liste des produits</b></p> <p>L'entrepreneur soumettra avant le commencement des travaux au maître d'œuvre, pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.</p>

**Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Réf.	Désignation
	<p>Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser les produits qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent CCTP.</p> <p><b>Assistance du fabricant</b></p> <p>Quel que soit le contexte, la présence, sinon l'assistance du fabricant de peintures se révèle essentielle à l'adaptation des travaux aux besoins des travaux réels, en cours de chantier. À défaut de demande de l'assistance du fabricant par l'entrepreneur, le maître d'œuvre pourra exiger cette assistance.</p> <p><b>Choix des produits</b></p> <p>Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier. En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés afin de s'assurer que les produits qu'il envisage d'appliquer répondent parfaitement, compte tenu de la nature des couches d'impression et couches primaires appliquées. L'entrepreneur fera, le cas échéant, et par écrit au maître d'œuvre les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui. En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en œuvre.</p> <p>L'entrepreneur devra également tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives, etc.) sur le chantier .</p>
<b>04</b>	<p><b>DISPOSITIONS GENERALES</b></p> <p>L'entrepreneur devra prendre connaissance de l'ensemble du C.C.T.P. des autres lots pour être parfaitement au courant de l'ensemble de la construction, mode, nature et particularités. Le forfait de ravalement a pour objet de procéder à la mise en teinte et à la protection totale et générale en vue de leur aspect et de leur conservation, de l'ensemble des éléments de construction nécessaires à l'exécution du bâtiment. Le C.C.T.P. est donné à titre indicatif et a pour but de donner le programme général. L'entrepreneur devra donc prévoir tous les travaux accessoires au parfait achèvement de l'ouvrage, même si la présente description les avait omis ou insuffisamment décrits.</p>
<b>05</b>	<p><b>RECEPTION DES SUBJECTILES</b></p> <p>Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procédera à la reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état de conformité aux prescriptions du DTU. Cette reconnaissance sera effectuée en présence du maître d'œuvre et du ou des entrepreneurs ayant réalisé les subjectiles. <i>Elle fera l'objet d'un PV de réception signé des présents.</i> Dans le cas où l'importance des travaux à entreprendre justifie une attention particulière, des essais préliminaires devront être réalisés sur les supports réels disponibles, pour apprécier le contexte des nécessités du chantier futur.</p>
<b>06</b>	<p><b>SUBJECTILES NON CONFORMES</b></p> <p>Dans le cas de subjectiles non conformes et ne répondant pas aux prescriptions du DTU, l'entrepreneur du présent lot fera, par écrit au maître d'œuvre, ses réserves et observations avec toutes justifications à l'appui. Il appartiendra alors au maître d'œuvre de prendre toutes décisions en vue d'obtenir des subjectiles conformes. Le maître d'œuvre pourra alors être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires. Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés soit par l'entrepreneur ayant réalisé les</p>



**Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Réf.	Désignation
	<p>supports concernés, soit par l'entrepreneur du présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant réalisé le support non conforme. Après exécution de ces travaux complémentaires, une nouvelle réception aura lieu.</p>
<b>07</b>	<p><b>APPLICATION DES COUCHES DE PEINTURE</b></p> <p>Les couches successives (impression comprise) seront de tons légèrement différents et iront généralement du moins clair au plus clair . Chacune d'elle devra être reconnue par le Maître d'Oeuvre sous peine d'un abattement de plein droit qui ne saurait être inférieur à 10% de la valeur de l'ouvrage dont l'exécution n'aurait pas été constatée. L'application des peintures sera faite à la brosse ou au rouleau, sauf dérogations particulières du CCTP. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée sauf pour les peintures vernissées. Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées. Une couche ne pourra pas être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente. Les peintures ne seront appliquées sur les mastics de vitrerie qu'après séchage suffisant de ceux-ci. Après achèvement et séchage de la couche de finition, le subjectile devra être totalement masqué, les arêtes devront être bien dégagées, le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le Maître d'Oeuvre. Les reprises ne devront pas être visibles.</p>
<b>08</b>	<p><b>POLYCHROMIE</b></p> <p>Les locaux extérieurs et intérieurs pourront être traités en polychromie. L'entrepreneur devra pendant la période de préparation du chantier présenter au Maître d'Oeuvre, sur les bases des données générales établies par ce dernier, une étude détaillée de couleurs en teinte des revêtements sols et murs plastiques ou autres. Il se mettra en contact avec les lots concernés, si ces travaux ne font pas partie de son marché. Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte, ni pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'un même local, réchappissage ou autres.</p>
<b>09</b>	<p><b>CHOIX DES FINITIONS</b></p> <p>L'entrepreneur devra assurer une qualité d'aspect telle que définie par le D.T.U Peinture à savoir :</p> <p align="center"><b>--- FINITION B</b> (au sens du D.T.U )</p> <p><i>Cette finition implique de fait, tous les travaux préparatoires et les travaux d'apprêts nécessaires à l'obtention de cette qualité de finition, sans réserve, ni restriction.</i></p>
<b>10</b>	<p><b>NETTOYAGE DE LIVRAISON</b></p> <p>Ces travaux comprennent pour livraison au maître d'Ouvrage à la réception :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le balayage des lits de sciure protecteurs des carrelages</li> <li>- Le nettoyage et lavage des sols plastiques, carrelages, etc..</li> <li>- Le balayage des sols béton devant restés apparents</li> <li>- L'enlèvement des déchets provenant des nettoyages eux-même.</li> <li>- Nettoyage de tous les appareillages sanitaires et robinetteries</li> <li>- Epoussetage et Nettoyage de tous l'appareillage électrique (prises, tableaux, etc..)</li> <li>- Nettoyage des alliages légers</li> <li>- Enlèvement des protections pelliculaire</li> <li>- Nettoyage des tâches sur tous supports</li> <li>- Nettoyage des parois vitrées et miroirs</li> <li>- Le pelage des joints de menuiseries</li> <li>- Enlèvement des marques de fabricant sur appareillages, sols, etc..</li> <li>- Dépoussiérage de toutes les parois verticales et plafonds</li> <li>- Le dépoussiérage et nettoyage des portes de distributions, placards, étagères, béquillages, trappes, etc..</li> <li>- Liste non limitative ....</li> </ul>

**Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Réf.	Désignation
	<p><i>Sont Exclus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nettoyage et l'enlèvement des gravats et déchets du chantier</li> </ul> <p>Le nettoyage s'entend complet , sur toutes faces, compris gorges, moulures, parclozes, couvre-joints, etc...</p> <p>La visite de réception de tous les ouvrages permettant d'établir la liste des réserves éventuelles (vitres rayées, appareillages ébréché ou cassé, ouvrages de finition tachés, etc...). Ces réserves seront notifiées par écrit au Maitre d'Ouvrage par le Maître d'Oeuvre.</p> <p>La réception des vitrages sera réalisé en présence du lot menuiserie ou peinture chargé de la pose. La réception précisera en détail les vitrage devant être remplacés par celui-ci avant les opérations de nettoyage.</p> <p>A compter de la réception, le présent lot est considéré prendre pleinement possession des vitrages et assumera donc par conséquent tous les défauts de surfaces ultérieurs (rayures, carreaux cassés) . Le lot ayant posé les vitrages reste toutefois responsable de ces ouvrages jusqu'à réception.</p> <p>Les produits employés, les procédés mis en oeuvre, devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matériaux eux-même ou leur état de surface.</p>
<b>11</b>	<p><b>PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR</b></p> <p>Sont à fournir au titre des prestations et pour visa du maître d'oeuvre; et le cas échéant, du bureau de contrôle :</p> <p><b>Pendant la phase préparatoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches techniques des peintures pour tous les travaux</li> <li>- Echantillons et références de l'ensemble des produits</li> </ul> <p><b>En fin de travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un dossier complet regroupant toutes les fiches, références des produits, etc..</li> <li>- Certificats de garantie des peintures extérieures</li> </ul> <p>L'ensemble des documents devront être retransmis pour l'établissement du DOE en fin de travaux remis au Maître d'Oeuvre en 3 exemplaires (3 tirages dont 1 reproductible)</p>
<b>02</b>	<p><b>SPECIFICATIONS ET PRECRIPTIONS TECHNIQUES SOLS</b></p>
<b>01</b>	<p><b>PRESTATIONS A CHARGE DU PRESENT LOT</b></p> <p>Prestations à la charge du présent lot</p> <p>Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— le transport et l'amenée à pied d'œuvre de tous les matériaux, produits et autres nécessaires à la réalisation des travaux ;</li> <li>— la réception de l'état des supports en présence du maître d'œuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;</li> <li>— le balayage des supports et l'enlèvement des déchets ;</li> <li>— la fourniture et l'application de l'enduit de lissage ;</li> <li>— le ou les plans d'appareillage et de calepinage, le cas échéant ;</li> <li>— la fourniture et la pose des revêtements de sol prévus au marché, y compris la fourniture de l'adhésif adapté ;</li> <li>— la fourniture et la pose des accessoires tels que bandes de seuils, bandes d'arrêt de revêtement, etc.</li> <li>— la fourniture et la mise en place des tapis-brosses ;</li> <li>— le balayage et/ou le nettoyage des ouvrages pour la livraison et la réception, sans taches de colle ou autres ;</li> <li>— la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;</li> <li>— l'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravois en provenance de ces travaux ;</li> </ul>

Réf.	Désignation
02	<p>— le nettoyage et les prestations de premier entretien avant la mise en service ;                      — et toutes autres prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite des ouvrages du présent lot.</p> <p><b>SPECIFICATIONS PARTICULIERES CONCERNANT LES MATERIAUX</b></p> <p><b>Enduits de lissage</b></p> <p>Les produits pour enduits de lissage devront être de type adapté à la nature et à l'état du support d'une part, et à la nature et au type de revêtement de sol, d'autre part. Ces produits seront exclusivement des produits livrés prêts à l'emploi, ceux préparés sur chantier ne seront pas admis.                      Les produits pour enduits de lissage devront avoir fait l'objet d'un Avis Technique précisant son classement P1, P2 ou P3, classement au moins égal au classement UPEC du local à revêtir.</p> <p><b>Matériaux de revêtements de sol</b></p> <p>Ces matériaux devront répondre aux caractéristiques définies ci-après au présent CCTP et être d'un classement UPEC correspondant au classement du local à revêtir.                      Les teintes et décors éventuels devront correspondre à ceux de l'échantillon retenu par le maître d'œuvre. Dans un même local, les tons devront être uniformes et aucune différence de ton, si minime soit-elle, ne sera tolérée.                      Pour les matériaux en dalles, les dimensions nominales et les tolérances de calibrage seront celles définies par les normes en vigueur. À défaut, l'appréciation en reviendra au maître d'œuvre.</p> <p><b>Adhésifs</b></p> <p>Les adhésifs à utiliser devront répondre à la norme de référence.                      Ils seront choisis obligatoirement pour chaque type de revêtement de sol, dans la liste de ceux préconisés par le fabricant du revêtement de sol. Ils devront être compatibles avec la nature et le type d'enduit de lissage appliqué.                      Le respect des qualités des adhésifs et leur utilisation conformes aux prescriptions du fabricant de l'adhésif, incombent respectivement à ce dernier et à l'entrepreneur, mais l'entrepreneur sera seul responsable envers le maître d'ouvrage.                      Dans les cas particuliers ou aucun type d'adhésif n'est préconisé par le fabricant du revêtement de sol, il incombera à l'entrepreneur de définir l'adhésif à utiliser, selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— qualité d'accrochage sur le support ;</li> <li>— qualité d'accrochage sur le matériau à coller ;</li> <li>— compatibilités physique et chimique avec les supports et les matériaux ;</li> <li>— temps ouvert ;</li> <li>— temps de gommage ;</li> <li>— tack initial ;</li> <li>— vitesse de prise ;</li> <li>— quantités à utiliser ;</li> <li>— spatules et appareils nécessaires ;</li> <li>— qualité des colles : en milieu solvant, aqueuses, inflammables.</li> </ul> <p>Quoi qu'il en soit, il ne faudra jamais utiliser une nouvelle colle sans avoir fait un essai préalable.</p> <p><b>Revêtements caoutchouc</b></p> <p>Pour les revêtements de sol en caoutchouc non titulaires d'un classement UPEC, il incombera à l'entrepreneur d'apporter la preuve que le revêtement caoutchouc répond aux 4 critères UPEC exigés pour le local. À défaut, le revêtement caoutchouc sera refusé.</p>

**Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Réf.	Désignation
<b>03</b>	<p><b>CLASSEMENTS DES SOLS</b></p> <p>Les sols utilisés dans l'immeuble à construire répondront aux normes et niveaux de classement auxquelles les destinations finales d'utilisation les destinent. En tout état de cause, on suivra les recommandations du bureau de contrôle si elles sont supérieures.</p> <p><b>Performances acoustiques</b> Pour les bâtiments d'habitation, la NRA (nouvelle réglementation acoustique) définit les exigences d'isolation acoustique aux bruits d'impacts, plancher béton compris : — pour un niveau de 61 dB(A) : revêtement de sol de DL 19 dB(A) environ.</p>
<b>04</b>	<p><b>ETAT DU CHANTIER</b></p> <p>La pose des revêtements de sol ne pourra être effectuée que si les différentes conditions sont toutes satisfaites, sauf instructions différentes du maître d'œuvre. Ces différentes conditions à satisfaire sont énumérées aux D.T.U de références.</p>
<b>05</b>	<p><b>SUPPORTS</b></p> <p><b>Réception des supports</b></p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports devant recevoir les revêtements de sol. Pour cette réception, l'entrepreneur du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des DTU, règles professionnelles et autres.</p> <p><b>Supports non conformes</b></p> <p>En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'œuvre ses réserves et observations avec justifications à l'appui. Il appartiendra alors au maître d'œuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention des supports conformes. Le maître d'œuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires. Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par le lot ayant exécuté les supports, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant exécuté les supports.</p>
<b>06</b>	<p><b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b></p> <p>Avant tout commencement de travaux, le présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait du support, pour obtenir une surface débarrassée de tout ce qui pourrait nuire à la bonne adhérence du revêtement de sol. Le présent lot aura toujours à exécuter avant toute pose de revêtement une préparation du support par un enduit de lissage. Le choix du type de produit à employer pour cet enduit de lissage sera du ressort de l'entrepreneur. Ce choix sera fonction de la nature et de l'état du support, de la nature du revêtement de sol prévu, des éventuelles conditions particulières du chantier et du classement UPEC du local considéré. Cet enduit de lissage sera réalisé dans les conditions précisées au DTU. L'entrepreneur devra toujours mettre en œuvre la quantité d'enduit de lissage nécessaire pour satisfaire aux tolérances de planéité exigées, en partant du support qu'il aura accepté.</p>
<b>07</b>	<p><b>REGLES DE MISE EN OEUVRE DES SOLS</b></p> <p>Pour tous les revêtements de sol faisant l'objet d'un Avis Technique, la mise en œuvre devra être réalisée conformément aux prescriptions de cet Avis Technique.</p> <p><b>Revêtements de sol en plastiques</b></p> <p>Les revêtements de sol et de marches d'escaliers en plastique, ainsi que les rives et seuils, seront mis en</p>

**Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Réf.	Désignation
	<p>œuvre dans les conditions précisées au D.T.U de référence.</p> <p>Les revêtements en dalles plombantes en plastiques seront, pour bénéficier pleinement de l'avantage d'amovibilité, liés au support par des produits à base de résine synthétique en dispersion permettant à la fois un non-glissement des dalles et une dépose très aisée.</p> <p>Les autres revêtements de sol seront collés en plein sur le support, à simple ou à double encollage selon le type de revêtement de sol mis en œuvre. La quantité d'adhésif employée sera telle qu'elle assure une adhérence parfaite du revêtement, sans toutefois que, par suite de surabondance d'adhésif, celui-ci ne reflue par les joints. En tout état de cause, la mise en œuvre du revêtement de sol devra être réalisée conformément aux prescriptions de mise en œuvre de l'Avis Technique ou, à défaut suivant celles du fabricant.</p> <p>Dans certains cas, en fonction de la nature du support, il sera à appliquer un primaire avant collage du revêtement.</p> <p><b>Couvre-joints de seuils et autres</b></p> <p>Les couvre-joints au droit des jonctions de sols de natures différentes seront très soigneusement coupés de longueur et ajustés dans la feuillure de l'hubriserie ou du bâti. Ils seront obligatoirement disposés dans l'axe de l'épaisseur de la porte. Ceux en métal seront fixés par vis à tête fraisée, ces vis disposées dans l'axe du couvre-joint à espacement régulier. Les têtes de vis seront toujours en métal de même aspect et traitement que le couvre-joint.</p> <p><b>Calfatage après pose des revêtements</b></p> <p>Les calfatages seront à réaliser en rives, au droit des découpes au pied des hubriseries, au passage des fourreaux et tuyauteries, au droit des seuils et autres points particuliers, le cas échéant, et devront être soigneusement réalisés.</p> <p>Ces calfatages seront réalisés en mastic élastomère, compatible avec la nature du matériau de revêtement de sol.</p> <p>Le mastic devra être de même ton que le revêtement de sol.</p> <p><b>Revêtements de sol plastiques dans locaux classés E 3</b></p> <p>La mise en œuvre devra être réalisée conformément aux prescriptions de références.</p> <p>Pour les revêtements de sol plastiques en pose étanche (<b>classement E3</b>), <b><i>l'entrepreneur devra avoir souscrit un avenant à sa police d'assurance pour « Garantie décennale de pose ».</i></b></p> <p><b>Prescriptions particulières pour la pose des revêtements de sol en dalles</b></p> <p>Les tracés et les alignements seront déterminés de manière à permettre une exécution avec un minimum de coupes de dalles. Les coupes inévitables devront toujours se faire en rives de revêtements.</p> <p>Les alignements devront toujours être symétriques par rapport à l'axe du local.</p> <p>Dans le cas où il est prévu un calepinage par le maître d'œuvre, la pose devra toujours le respecter scrupuleusement.</p> <p><b>Prescriptions diverses</b></p> <p>À toutes les jonctions de sols minces de natures différentes, il sera posé par le présent lot un couvre-joint dans les conditions précisées ci-avant. Les jonctions de sols minces de même nature, de même teinte ou non, ne recevront pas de couvre-joint et, de ce fait, l'ajustage du joint devra être soigneusement réalisé. Ce joint devra être disposé dans l'axe de l'épaisseur de la porte.</p> <p>Dans le cas où des revêtements de sols collés seront à poser au droit des joints de dilatation, le présent lot devra les respecter lors de l'exécution des revêtements.</p> <p>Pour l'exécution de ces joints, l'entrepreneur soumettra au maître d'œuvre avant le début des travaux, les dispositions qu'il compte prendre pour cette exécution.</p> <p>Quelle que soit la solution adoptée, les joints devront être étanches aux eaux de lavage.</p>

**Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Réf.	Désignation
<b>08</b>	<p><b>TEINTES DES MATERIAUX</b></p> <p>Les choix définitifs des teintes des matériaux prescrits dans le corps du présent cahier seront fait en temps utile par le Maître d'Oeuvre. L'entreprise devra à cet effet lui soumettre les échantillons requis.</p> <p>L'attention de l'entrepreneur est attirée sur la nécessité absolue dans laquelle il se trouve de procéder à des approvisionnements homogènes tant en aspect de surface que pour ce qui concerne les couleurs et nuances. Tout ouvrage présentant un mélange non prescrit de classement ou de ton différent sera refusé.</p>
<b>09</b>	<p><b>CARACTERISTIQUES DES REVETEMENTS DE SOLS FINIS</b></p> <p>Les revêtements de sol finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tache ni salissure, de couleur et de ton uniformes et réguliers, l'ensemble conforme aux prescriptions du présent CCTP.</p> <p>En ce qui concerne la planéité, les tolérances admises sont celles précisées au D.T.U en vigueur, pour tous les types de revêtements plastiques et textiles.</p> <p>Pour les revêtements de sol en dalles, la tolérance d'alignement admise est la suivante : une règle de 2 m posée à plat ne devra pas faire apparaître de différence dans l'alignement des joints supérieurs à 1 millimètre.</p> <p>Toutes les parties de revêtements de sol accusant des défauts tels que décollements, boursoflures, bosses ou flaches supérieurs aux tolérances admises, alignements de joints incorrects, joints ouverts, coupes et ajustages mal réalisés, etc. seront refusées, déposées et refaites par l'entrepreneur à ses frais.</p>
<b>10</b>	<p><b>NETTOYAGE ET PROTECTION DES REVETEMENTS FINIS</b></p> <p>Immédiatement après pose, les revêtements de sol seront soigneusement nettoyés à l'aide de produits adéquats par le présent lot et ce dernier devra en assurer la protection jusqu'à sa réception.</p> <p>Dans certains cas, en fonction des conditions particulières du chantier, le présent lot pourra se trouver amené, plus particulièrement pour les sols textiles, à assurer une protection absolument efficace, soit par mise en place d'un film plastique collé aux joints par bandes adhésives, soit par tout autre moyen efficace.</p>
<b>11</b>	<p><b>GARANTIE</b></p> <p>Au cours de la période séparant la réception de l'échéance de garantie biennale, les revêtements de sol ne devront présenter aucune des anomalies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décollements</li> <li>- vieillissement anormal du revêtement</li> <li>- non stabilité dimensionnelle</li> <li>- usure ponctuelle anormale non liée à l'entretien ou à l'utilisation</li> <li>- non stabilité des teintes, des aspect de surface, des matières employées dans la composition du revêtement.</li> </ul> <p>Ces anomalies entrant dans la catégorie des dommages entraînant la réfection des ouvrages pendant la période de garantie, l'entrepreneur s'interdit de soulever quelque objection que ce soit à ce sujet.</p>
<b>12</b>	<p><b>PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR</b></p> <p>À l'appui de leur offre, l'entrepreneur devra fournir les pièces suivantes en 3 exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— un devis estimatif détaillé avec quantités et prix unitaires répondant aux différents postes du présent CCTP ;</li> <li>— un descriptif détaillé avec documentation, dans le cas de matériaux de revêtements de sol différents de ceux préconisés au présent CCTP précisant leur classement UPEC et leur classification de réaction au feu ;</li> <li>— la copie des Avis Techniques, certifications, etc.</li> <li>— <b>L'avenant à sa police d'assurance pour « Garantie décennale de pose » pour les sols nécessitant un classement E3</b></li> </ul>

Réf.	Désignation
	Et toutes autres pièces que l'entrepreneur jugera utile pour la bonne compréhension de son offre.
<b>03</b>	<b>PEINTURE</b>
<b>01</b>	<b><i>PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS EXTERIEURES</i></b>
01-01	PEINTURE MICROPOREUSE
01-01-01	VOLETS NEUFS
	<p>Ces travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brossage des salissures, époussetage.</li> <li>- Impression tous métaux sur ferrures</li> <li>- Impression nourrissante et imperméable, famille 1, classe 4a.</li> <li>- Ponçage à sec, dépolissage</li> <li>- Une couche intermédiaire</li> <li>- Une couche de finition peinture acrylique microporeuse comportant le label NF Environnement ou Ecolabel. Aspect SATINÉ</li> <li>- Famille 1 Classe 4a</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Mètre carré</b> Localisation: Plan projet</p> <p>Volets 2 vantaux 0.82 x 1.25 ht (Surface hors tout x coeff. 1.5 par face) Volets 2 vanatux 1.30 x 2.22 ht (Surface hors tout x coeff. 1.5 par face)</p>
<b>02</b>	<b><i>PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS INTERIEURES</i></b>
02-01	PEINTURE ACRYLIQUE
02-01-01	BLOCS PORTES NEUVES
	<p>Ces travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur support : Bois Massif raboté ou plaqué</li> <li>- Sur supports neufs</li> <li>- Les travaux préparatoires selon la nature , l'état du support et le traitement de finition ( Nettoyage, Brossage, Grattage, Décapage si nécessaire , Époussetage, Dégraissage selon bois, etc..)</li> <li>- Les travaux d'apprêts selon la nature , l'état du support et le traitement de finition( Impression, Ponçage, etc..)</li> <li>- La Finition en 2 couches de peinture acrylique comportant le label NF Environnement ou Ecolabel.</li> <li>- Aspect : SATINÉ</li> </ul> <p>Le Maître d'Ouvrage et le Maître D'oeuvre se réservent le droit à des teintes différentes selon la destination des pièces sans supplément de prix.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre carré</b> Localisation: Plans projet Bloc-porte de la salle d'eau 0.93 x 2.04 ht (surface x coef 1.5 par face) Bloc-porte de la chaufferie 0.93 x 1.95 ht (surface x coef 1.5 par face)</p>

**Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Réf.	Désignation
02-01-02	<p><b>TABLETTES D'EBRASSEMENTS NEUVES</b></p> <p>Ces travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur support : Bois Massif raboté ou plaqué</li> <li>- Sur supports neufs</li> <li>- Les travaux préparatoires selon la nature , l'état du support et le traitement de finition ( Nettoyage, Brossage, Grattage, Décapage si nécessaire , Époussetage, Dégraissage selon bois, etc..)</li> <li>- Les travaux d'apprêts selon la nature , l'état du support et le traitement de finition( Impression, Ponçage, etc..)</li> <li>- La Finition en 2 couches de peinture acrylique comportant le label NF Environnement ou Ecolabel.</li> <li>- Aspect : SATINÉ</li> </ul> <p>Le Maître d'Ouvrage et le Maître D'oeuvre se réservent le droit à des teintes différentes selon la destination des pièces sans supplément de prix.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre linéaire</b> Localisation: Plans projet Tablettes d'ébrasements (ml une face) largeur 18 cm</p>
02-01-03	<p><b>TRAPPE D'ACCES AUX COMBLES</b></p> <p>Ces travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur support : Bois Massif raboté ou plaqué</li> <li>- Sur supports neufs</li> <li>- Les travaux préparatoires selon la nature , l'état du support et le traitement de finition ( Nettoyage, Brossage, Grattage, Décapage si nécessaire , Époussetage, Dégraissage selon bois, etc..)</li> <li>- Les travaux d'apprêts selon la nature , l'état du support et le traitement de finition( Impression, Ponçage, etc..)</li> <li>- La Finition en 2 couches de peinture acrylique comportant le label NF Environnement ou Ecolabel.</li> <li>- Aspect : SATINÉ</li> </ul> <p>Le Maître d'Ouvrage et le Maître D'oeuvre se réservent le droit à des teintes différentes selon la destination des pièces sans supplément de prix.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre carré</b> Localisation: Plans projet Trappe d'accès aux logement du R+1 dim 68 x 56 cm</p>
02-01-04	<p><b>PLINTHES BOIS</b></p> <p>Ces travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur support : Bois Massif raboté ou plaqué</li> <li>- Sur supports neufs</li> <li>- Les travaux préparatoires selon la nature , l'état du support et le traitement de finition ( Nettoyage, Brossage, Grattage, Décapage si nécessaire , Époussetage, Dégraissage selon bois, etc..)</li> <li>- Les travaux d'apprêts selon la nature , l'état du support et le traitement de finition( Impression, Ponçage, etc..)</li> <li>- La Finition en 2 couches de peinture acrylique comportant le label NF Environnement ou Ecolabel.</li> <li>- Aspect : SATINÉ</li> </ul> <p>Le Maître d'Ouvrage et le Maître D'oeuvre se réservent le droit à des teintes différentes selon la destination des pièces sans supplément de prix.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre linéaire</b> Localisation: Plans projet Plinthes bois en périphérie de la salle (ml une face)</p>



**Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Réf.	Désignation
<b>03</b>	<b>PEINTURE SUR MURS</b>
03-01	<p>SUR MURS PLACO</p> <p>Nature des subjectiles : plaque de plâtre à épiderme cartonné.                      Préparation des subjectiles :                      - Egrenage, époussetage.                      - Traitement complémentaire des joints partiellement traités par le plâtrier par application sur les bandes et têtes de vis d'un enduit maigre repassé.                      - Enduit non repassé.                      - Ponçage, époussetage.                      Couche d'impression :                      - Application d'une couche d'impression nourrissante et imperméable comportant le label NF Environnement type Muroprim ou similaire.                      - Peinture satinée à base de résines alkydes en émulsion et acryliques et comportant le label NF Environnement type Evolutex Satin de la Seigneurie ou similaire                      Aspect SATINÉ                      - Finition soignée</p> <p>Le Maître d'Ouvrage et le Maître D'oeuvre se réservent le droit à des teintes différentes selon la destination des pièces sans supplément de prix.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b>                      Localisation:                      Sur mur de la salle (cloison de doublage, SAD et cloison de distribution)</p>
03-02	<p>BANDE DE PEINTURE</p> <p>Le présent lot aura à sa charge la réalisation d'une bande de peinture de contraste visuel pour les personnes mal ou non voyantes en périphérie de toutes les pièces à une hauteur de 1.10 m ainsi que sur les éléments de commandes insolés.                      Nature des subjectiles : tous types de support                      - Peinture satinée à base de résines alkydes en émulsion et acryliques et comportant le label NF Environnement type Evolutex Satin de la Seigneurie ou similaire                      Aspect SATINÉ                      - Finition soignée</p> <p>Le Maître d'Ouvrage et le Maître D'oeuvre se réservent le droit à des teintes différentes selon la destination des pièces sans supplément de prix.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b>                      Localisation :                      En périphérie de la salle au rez-de-chaussée                      Autour des éléments de commandes électriques isolées</p>
<b>04</b>	<b>PEINTURE EN PLAFOND</b>
04-01	<p>PLAFOND PLACO</p> <p>Ces travaux comprennent :</p> <p>- Sur support : dalle type gyptone 60 x 60 cm prépeintes.                      - Les travaux préparatoires selon la nature , l'état du support et le traitement de finition ( Brossage, Egrenage, Époussetage,etc..)                      - La Finition en 2 couches de peinture comportant le label NF Environnement                          - Pièces Humides Aspect demi-brillant à base de résines alkydes en émulsion et acryliques type EVOLUTEX de la SEIGNEURIE ou équivalent ( WC, rangement, cuisine).                          - Pièces Sèches Aspect MAT à base de résines alkydes en émulsion et acryliques type EVOLUTEX de la SEIGNEURIE ou équivalent.                      - Finition soignée</p>

**Lot 10 - PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Réf.	Désignation
	<p>Le Maître d'Ouvrage et le Maître D'oeuvre se réservent le droit à des teintes différentes selon la destination des pièces sans supplément de prix.</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Plafond de la salle y compris retombées de poutres Plafond de la salle d'eau</p>
<b>05</b>	<p><b>ALLIAGES LEGERS - CUIVRE - P.V.C.</b></p> <p>Ces travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur support : Alliages léger, Cuivre, P.V.C</li> <li>- Les travaux préparatoires selon la nature , l'état du support et le traitement de finition ( Dégraissage, Dérochage, rinçage, Déglçage à l'abrasif etc..)</li> <li>- Les travaux d'apprêts selon la nature , l'état du support et le traitement de finition( Primaire d'accrochage adaptée à la nature du tuyau et au type de canalisation, etc..)</li> <li>- La Finition en 2 couches de LAQUE en phase solvant, de type spéciale pour corps chauds dans le cas de canalisations de fluide chaud.</li> <li>- Aspect : SATINÉ</li> <li>- Finition soignée</li> </ul> <p><b>Mode de Métré : Forfait par logements</b> Localisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Canalisations devant restées apparentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évacuation P.V.C des Appareils sanitaires</li> <li>- Alimentations Eau Chaude et Eau Froide en cuivre</li> </ul> </li> </ul>
<b>06</b>	<p><b>NETTOYAGE DE LIVRAISON</b></p> <p>Nettoyage complet des locaux destinés à la livraison compris toutes sujétions conformément au chapitre "NETTOYAGE DE LIVRAISON" au poste "Spécifications et Prescriptions Techniques".</p> <p><b>Mode de Métré : FORFAIT</b> <b>Ensemble du projet</b></p>
<b>04</b>	<p><b>TRAVAUX DE SOLS SOUPLES</b></p>
<b>01</b>	<p><b>ENDUIT DE LISSAGE "P3"</b></p> <p>Nettoyage du support, balayage et enlèvement des déchets et autres. Exécution de l'enduit de lissage en produit adapté au support et au matériau de revêtement de sol. Quantité de produit à mettre en œuvre : nécessaire pour obtenir la planéité voulue du revêtement de sol fini en partant de l'état et de la planéité du support réceptionné par l'entrepreneur. ils seront réalisés avec un produit de lissage approprié aux supports à traiter et pleinement compatibles avec les revêtements qui leur est destinés. L'agrément des fabricants à propos de la dite compatibilité sera requis par le Maître d'oeuvre.</p> <p>Nature du support : - Chape rapportée ; - Etat du support : neuf</p> <p>On emploiera des enduits de lissage de type P3</p>

Réf.	Désignation
	<p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b> Localisation: Plans projet</p> <p>Totalité de la salle</p>
<b>02</b>	<p><b>REVETEMENT DE SOL</b></p> <p>Revêtement de sol souples P.V.C comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>--- Fourniture et pose de sol en P.V.C de la gamme TARALAY PREMIUM de chez GERFLOR ou techniquement équivalent</li> <li>--- Classement UPEC pour un établissement scolaire : U<sub>4</sub> P<sub>3</sub> E<sub>2</sub> C<sub>0</sub></li> <li>--- Caractéristiques : Lès</li> <li>--- DL : 17 dB(A) mini</li> <li>--- Réaction au feu : M3</li> <li>--- Résistant à la brûlure de cigarette</li> <li>--- Teintes : au choix du maître d'œuvre dans la gamme des fabricants.</li> </ul> <p>La pose du revêtement sera effectué dans les règles de l'art selon le D.T.U 53.2 et les recommandations du fabricant qui préconisera également la colle à utiliser. L'offre inclura tous raccord entre Lès par soudure à chaud par cordons dans les mêmes teintes que les sols.</p> <p><b>Mode de Métré : Suivant Bordereau</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Totalité de la salle</p>
<b>03</b>	<p><b>TAPIS BROSSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et mise en place dans défoncé prévu à cet usage, de tapis-brosse.</li> <li>- Tapis-brosse sur sous-couche en polychlorure de vinyle solidifié de marque BTB ou équivalent.</li> <li>- Teinte au choix du Maître d'Oeuvre da la gamme du fabricant</li> <li>- Épaisseur : 23 mm</li> </ul> <p><b>Le tapis de sol épais dans lesquels la roue d'un fauteuil roulant ou le pied d'une personne présentant des difficultés de déambulation peuvent s'enfoncer engendrent des situations de handicap, voirie de danger.</b></p> <p><b>Mode de Métré : UNITAIRE</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Devant la porte d'entrée 1.30 x 1.00</p>
<b>05</b>	<p><b>BANDES HORIZONTALE COLLANTES</b></p>
<b>01</b>	<p><b>BANDES COLLANTES</b></p> <p>Fourniture ett mise en place d'une bandes de couleur double face collantes de 10 cm sur toutes les parties vitrées à hauteur de 1.10 m et 1.60m</p> <p><b>Mode de Métré : Mètre Carré</b> Localisation : Plans projet</p> <p>Sur les portes fenêtres vitrées à hauteur de 1.60 m Sur les portes fenêtres vitrées à hauteur de 1.10 m</p>